

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 123 (2011)

Artikel: Dolmens M XII et M XIII : approche des différents niveaux préhistoriques
Autor: Favre, Sébastien / Mottet, Manuel / Ansermet, Stefan
Kapitel: IV: Analyse stratigraphique du site : les couches et leurs composantes
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. ANALYSE STRATIGRAPHIQUE DU SITE: LES COUCHES ET LEURS COMPOSANTES

4.1. Composantes géographiques. Facteurs d'érosion et de sédimentation

La parcelle explorée se trouve en base de coteau, à cheval sur la ligne de rupture de pente qui sépare le cône d'alluvions de la Sionne de l'adret de la vallée du Rhône. En raison de cette situation, toute l'histoire géologique du site, dès le retrait du glacier, est déterminée par la double influence des facteurs « amont », dépôts de colluvions ou érosion par les eaux de ruissellement, et des facteurs « aval », sédimentation d'origine fluviale et érosion due à des crues.

4.2. Niveaux antérieurs aux dolmens

4.2.1. COUCHE 14: SOL ROCHEUX (SCHISTES) (pl. 1, fig. 2)

Le substrat rocheux du site façonné par le glacier du Rhône a un pendage très prononcé de 45° à l'emplacement du chantier. Ce pendage s'accroît en direction du nord où la masse rocheuse prend l'aspect d'une véritable falaise.

La direction du plan rocheux, et par conséquent celle de la base du coteau, n'est pas parallèle à l'actuelle avenue du Petit-Chasseur, mais s'en écarte vers l'est, sur la largeur de la parcelle 12758. L'angle formé est de l'ordre de 8 degrés. Cette précision revêt une certaine importance pour le calage stratigraphique des constructions mises au jour lors de la découverte du site en avril 1987.

4.2.2. COUCHE 13: MORAINÉ RHODANIENNE (pl. 1, fig. 2)

Ce niveau, entrevu, forme un placage sur le substrat rocheux en base du coteau (pl. I).

4.2.3. COUCHE 12: CAILLOUTIS SUBMORAINIQUE (pl. 1, fig. 2, fig. 3)

Cailloutis submorainique résultant en partie des gélifractions. L'extension amont du niveau a été observée au nord du chantier où elle forme une couche d'éboulis de 0,65 m d'épaisseur en moyenne (pl. I).

4.2.4. COUCHE 11: LÆSS (pl. 1, fig. 4)

Extension topographique

Le niveau est présent sur l'ensemble du site où il constitue une forte couche de 0,6 à 0,8 m d'épaisseur (pl. I).

Insertion stratigraphique

L'étude de la coupe générale du site (pl. I) montre le niveau directement plaqué sur les cailloux de la couche 12. Il est probable que comme au PC I des couches s'interposent à l'aval entre les deux strates, mais la chose n'a pu être vérifiée.

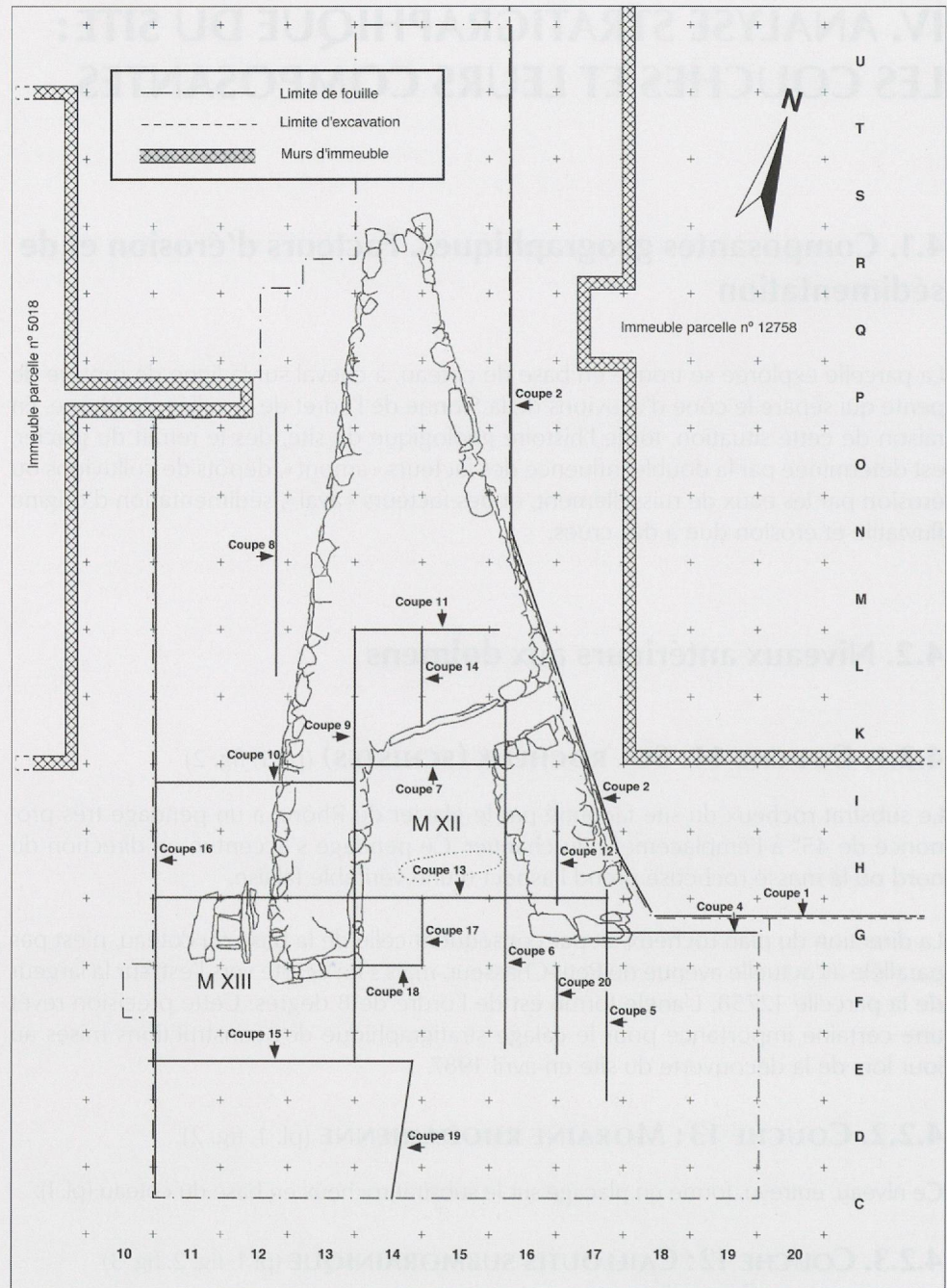


Fig. 3. Plan de situation des coupes stratigraphiques effectuées lors de la fouille.

Composition sédimentaire

La couche est un lœss pur de couleur jaune clair dans sa partie médiane, altéré et de couleur brun rouge au contact des niveaux supérieurs et inférieurs.

4.2.5. COUCHE 10: COLLUVIONS LÆSSIQUES (pl. 1, fig. 4)

Extension topographique

Le niveau est présent sur toute la surface du site où il apparaît comme un ensemble de strates de 1 m d'épaisseur en moyenne.

Insertion stratigraphique

Le niveau succède directement aux lœss, qui d'ailleurs constituent une part appréciable de sa matrice.

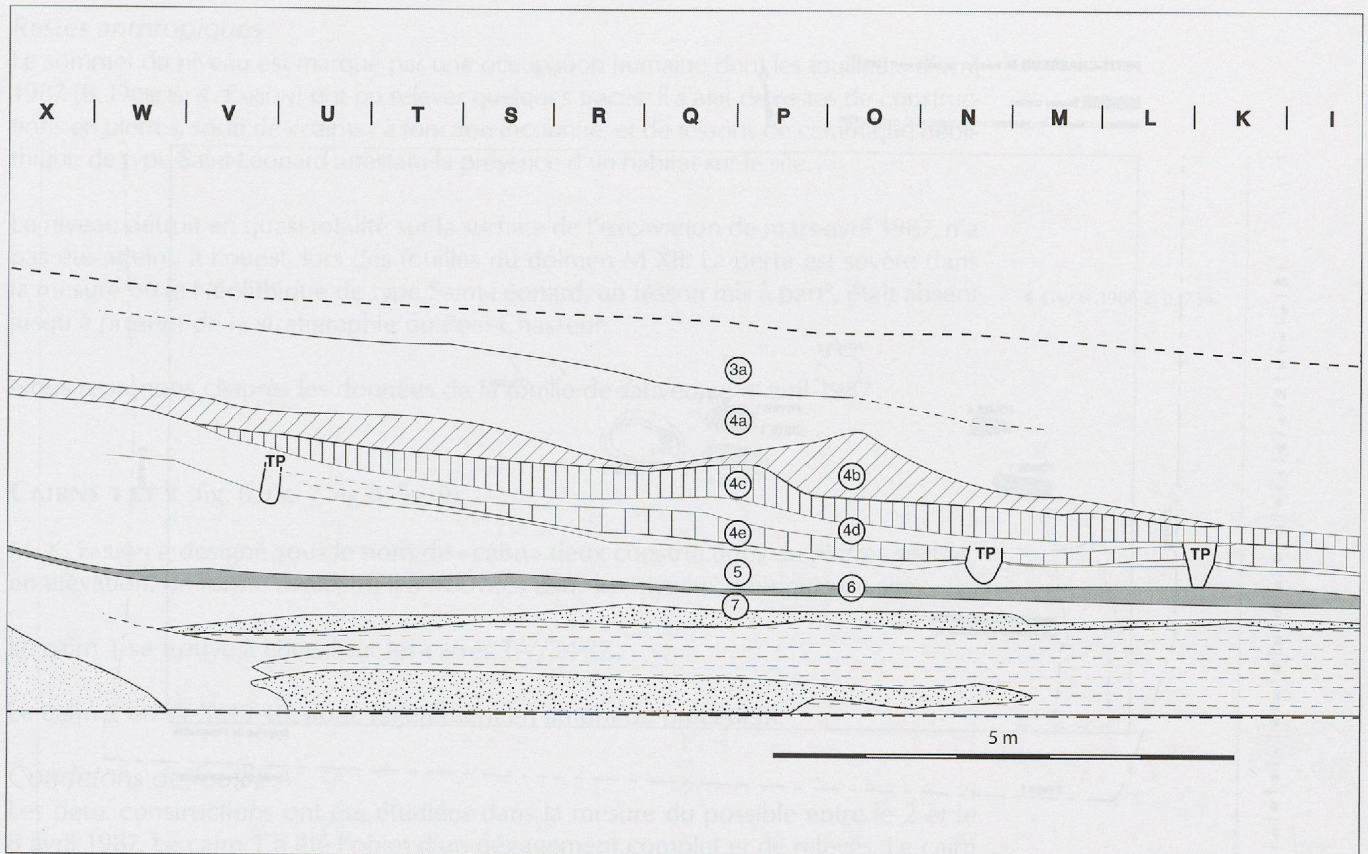


Fig. 4. Croquis de la coupe 3 à l'est du site, relevée in extremis au début de la campagne de fouille avant le comblement. On note en particulier la couche 4d avec ses nombreux trous de poteaux, la couche limoneuse 7 qui marque l'extension amont maximum des apports fluviaux et dont le sommet correspond au sol du Foyer 1.

Composition sédimentaire

Le niveau de couleur rougeâtre à granulométrie relativement grossière est constitué de colluvions de pente (lœss et éléments schisteux mêlés). De nombreuses subdivisions internes, conséquences des précipitations, sont visibles.

Le sommet de la couche, de couleur brun rouge, indice de pédogenèse, est marqué en surface, en partie aval du site, par des charbons de bois. Il n'est pas impossible qu'on ait une première trace d'occupation humaine, mais la chose n'a pu être vérifiée.

4.2.6. COUCHE 9 : PREMIERS APPORTS FLUVIAUX – TRACES D'OCCUPATION DU NÉOLITHIQUE MOYEN II (pl. 1, pl. 2)

Extension topographique

Le niveau, d'origine fluviale, s'étend en partie méridionale du site et n'a pu être observé qu'en coupe dans la partie sud-ouest de l'excavation de 1987. Subhorizontal à l'aval, ligne H-I, il se prolonge à l'amont par un sol à fort pendage de couleur violacée.

Composition sédimentaire

La couche, un limon de pente à dalles de schiste de faible taille (0,15 m max.), comporte de nombreux éléments anthropiques : petites lentilles de limon violacé à charbon de bois, cailloux rubéfiés et tessons de céramique. La concentration des restes permet de penser qu'on se trouve dans un habitat.

Datation

L'étude de la céramique, représentée par quelques petits fragments de panses atypiques ne permet pas de dater le niveau. La céramique paraît toutefois pouvoir être rattachée au Néolithique moyen II (couche 11 du PC I et 14 du PC II⁵).

⁵ GAILLY 1986-2, p. 234.

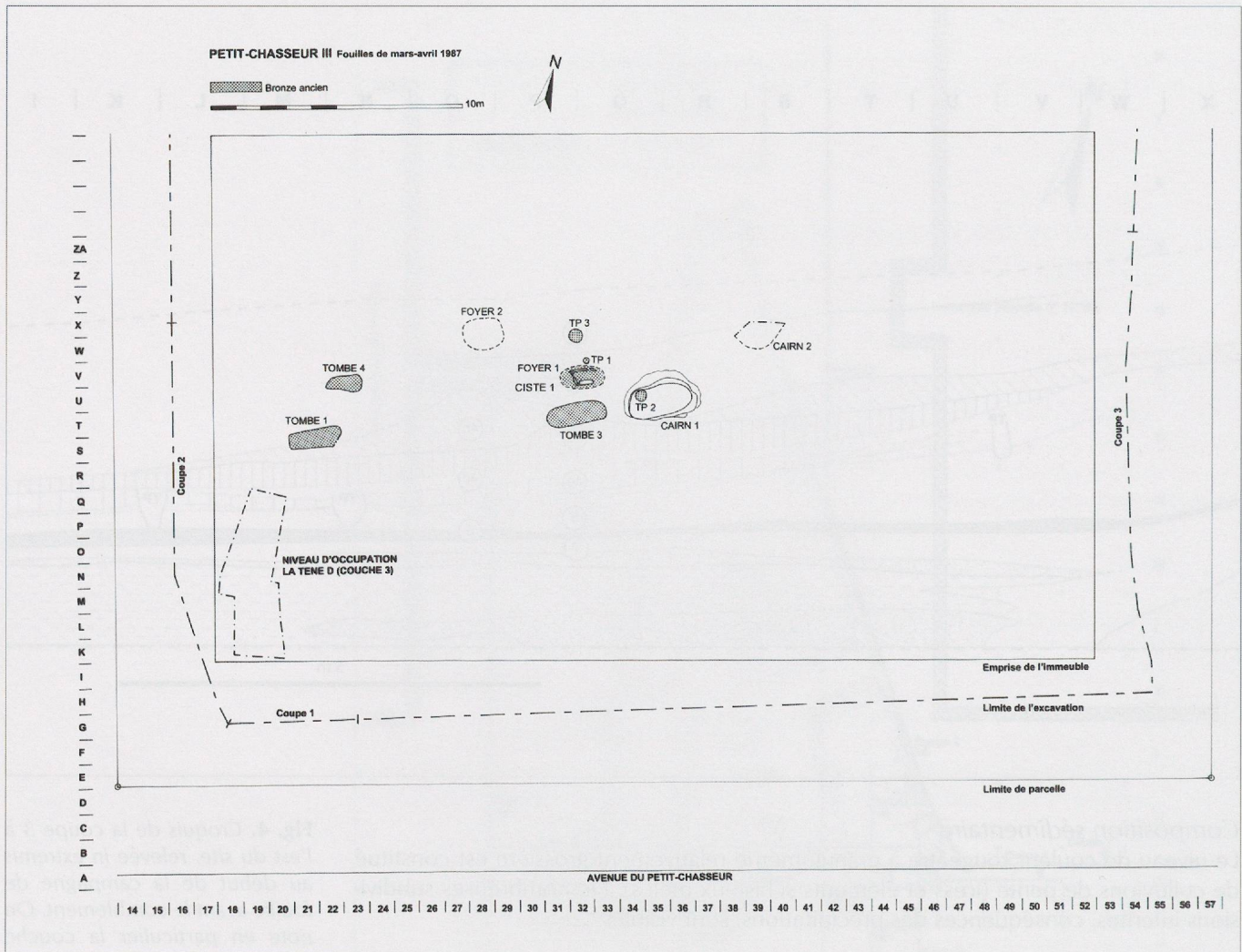


Fig. 5. Plan des structures mises au jour lors des travaux du mois d'avril 1987 dans la parcelle 12758.

4.2.7. COUCHE 8: OCCUPATION NÉOLITHIQUE DE FACIÈS SAINT-LÉONARD (pl. 1, fig. 5, fig 10)

Extension topographique

La dénomination 8 englobe toute une séquence d'apports fluviaux de la partie méridionale du site. La séquence bien observable en coupe se traduit par une accumulation de dépôts qui exhaussent le sol de la plaine de 1,5 m et entraînent un recul de près de 6 m au nord de la ligne de rupture de pente en base du coteau.

Le sommet de la couche correspond à la plus grande extension amont des dépôts fluviaux du site à la cote 491,80 m à hauteur de la limite des lignes S-R (pl. 1).

Composition sédimentaire

La couche est d'origine fluviale et comporte un nombre varié de dépôts dont la granulométrie va des limons aux galets. La couleur grisâtre des dépôts contraste avec celle, plus ocre, des apports de colluvions de pente.

Insertion stratigraphique

La couche semble correspondre à la phase des ruissellements importants de la seconde moitié de l'Atlantique récent qui débute sur le site avec le niveau 9. Le niveau s'insère entre deux horizons à sédimentation par gravité (niveaux 10 et 7).

Restes anthropiques

Le sommet du niveau est marqué par une occupation humaine dont les fouilleurs d'avril 1987 (B. DUBUIS, K. FARJON) ont pu relever quelques traces. Il s'agit de restes de constructions en pierres, sorte de « cairns » à fonction inconnue, et de tessons de céramique néolithique de type Saint-Léonard attestant la présence d'un habitat sur le site.

Le niveau détruit en quasi-totalité sur la surface de l'excavation de mars-avril 1987, n'a pas été atteint, à l'ouest, lors des fouilles du dolmen M XII. La perte est sévère dans la mesure où le Néolithique de type Saint-Léonard, un tesson mis à part⁶, était absent jusqu'à présent de la stratigraphie du Petit-Chasseur.

6 GALLAY 1986-2, p. 234.

Nous reprenons ci-après les données de la fouille de sauvetage d'avril 1987 :

CAIRNS 1 ET 2 (fig. 6, fig. 7, fig 8, fig. 9)

M. K. FARJON a désigné sous le nom de « cairn » deux constructions de pierres sèches, en élévation, de forme ovale, qu'il a trouvées dans les niveaux inférieurs du site.

Le cairn 1 se trouve à cheval sur les carrés T-V/34-37.

Le cairn 2 en W-X/39-40, donc légèrement en amont du précédent.

Conditions de fouille

Les deux constructions ont été étudiées dans la mesure du possible entre le 2 et le 8 avril 1987. Le cairn 1 a été l'objet d'un dégagement complet et de relevés. Le cairn 2 n'a été qu'entrevenu, semble-t-il, dans sa partie sud-est.

Insertion stratigraphique

L'étude stratigraphique des cairns montre qu'ils étaient édifiés en base de coteau, à la limite d'extension amont des apports fluviaux. La succession des couches relevées est la suivante, dans l'ordre de dépôt :

- a) lœss altérés de couleur jaune orange ;
- b) limon de pente à matrice lœssique se terminant en sifflet amont au niveau du cairn 2 ;
- c) niveau de dalles de schiste ayant jusqu'à 0,25 m de longueur moyenne. Selon les fouilleurs, il pourrait s'agir d'un empiècement d'origine anthropique ; l'hypothèse n'a pu être vérifiée faute de temps ;
- d) niveau de limon fluvial de couleur grise, s'arrêtant en sifflet à 0,3 m à l'amont du cairn 1 ;
- e) niveau de limons et de graviers fluviaux de couleur brun gris de 0,10 à 0,15 m d'épaisseur, se terminant en sifflet sous le cairn 1. Ce niveau a fourni quelques tessons néolithiques moyen de type Saint-Léonard.

On retiendra de cette analyse que le sol sur lequel sont établis les cairns est constitué d'une succession de couches affleurant. D'après les observations faites sur la coupe stratigraphique effectuée entre les deux constructions. Les fouilleurs ont considéré le cairn 2 comme légèrement antérieur au cairn 1.

La couche enveloppante des deux constructions est un limon de pente à matrice lœssique, de couleur grisâtre à sa partie inférieure laquelle enrobe le bas du cairn 1 et les premiers éboulements du parement sud, et jaune à sa partie supérieure.

Rattachement des cairns à la stratigraphie générale du site

L'insertion directe des cairns dans la stratigraphie générale du site n'a pas été faite lors de la fouille, mais il existe assez d'éléments pour proposer une solution à ce problème.

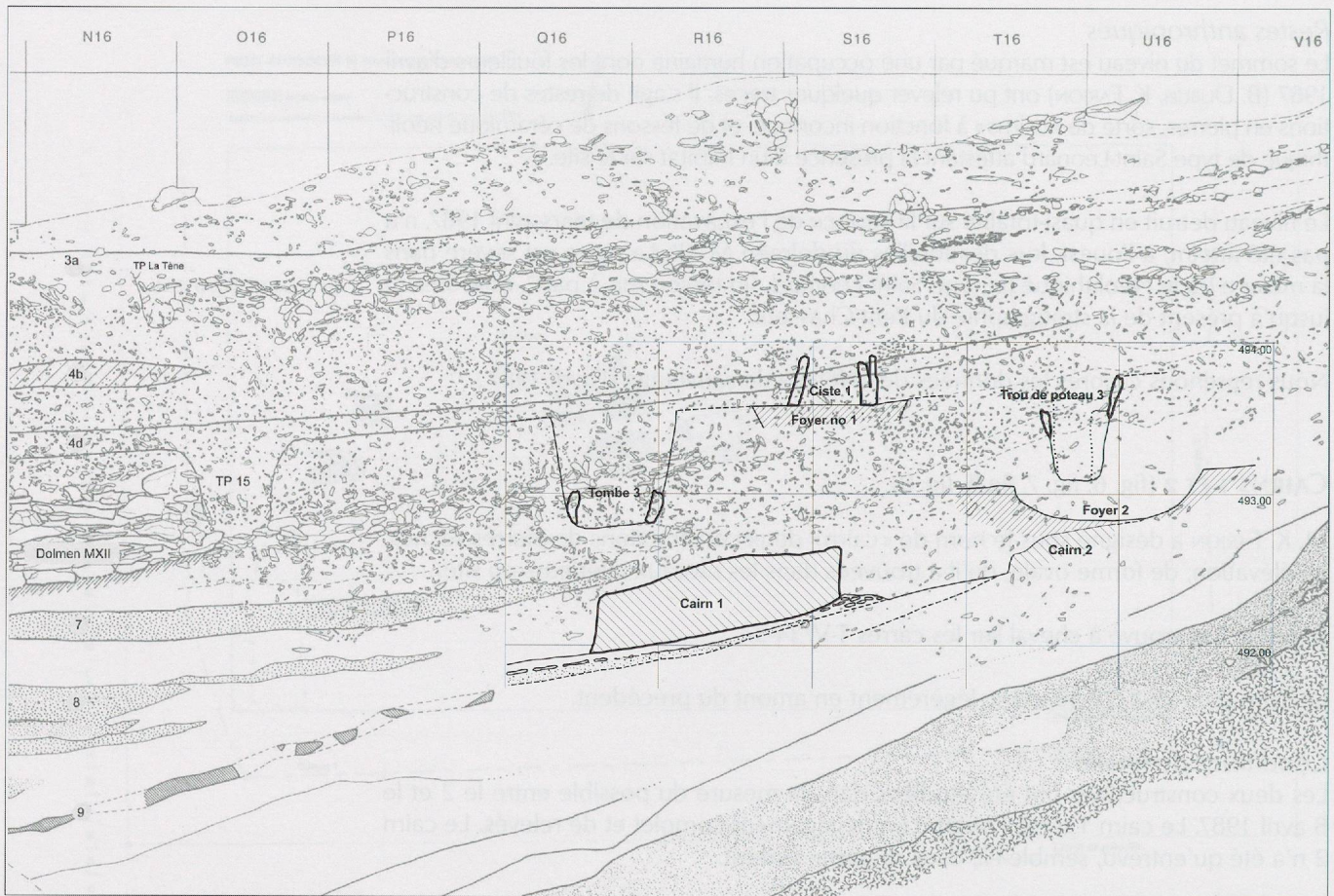


Fig. 6. Coupe théorique des structures mises au jour en avril 1987 reportées sur la stratigraphie générale du site (coupe 2 en grisé).

La sédimentation générale du site s'est effectuée de façon relativement régulière et la séquence stratigraphique se retrouve sans modification majeure dans toutes les coupes nord-sud du chantier; les coupes de référence ouest (pl. 1) et est (fig. 4), par exemple, sont à peu de choses près identiques.

Ces éléments notés, le rattachement stratigraphique des cairns peut être tenté. Pour ce faire, nous prendrons en compte plusieurs éléments:

- l'altitude, en introduisant un facteur de correction dû au pendage naturel est-ouest du site de 2 cm/m (pl. 2)
- la nature géologique des couches
- la position des constructions par rapport au coteau
- la position d'autres éléments du contexte stratigraphique des cairns (tombes Bronze ancien, etc.).

Le résultat de cette opération (fig. 6) amène à penser que le sol des cairns correspond au sommet du niveau 8 marqué par une forte extension amont des apports fluviaux. On note en particulier dans la projection sur la coupe 2:

- la correspondance de ce niveau avec le sol des cairns;
- la position relative du cairn 2 et des lœss altérés;
- la coïncidence de niveau entre la couche 4d et les tombes Bronze ancien.

Une preuve indirecte du positionnement de l'horizon Saint-Léonard au sommet du niveau 8 est donnée par la présence d'un tessou caractéristique (fig. 10, n° 1) dans le remplissage du fossé d'arrachage de l'orthostate sud du M XII. À cet emplacement, le niveau 8 sous-jacent a nettement été atteint puisque le fond du fossé se situe à la cote 490,76 m.

CAIRN 1 (fig. 7, fig. 9)

Le cairn 1 est une construction ovoïde de pierres sèches, longue de 3 m et large au plus de 1,6 m, orienté est-ouest dans sa plus grande longueur. L'ensemble est construit sur le sol, entre 0,4 et 0,5 m de hauteur, dans ses parties les mieux conservées - les extrémités est et ouest, et le parement nord. La partie sud est effondrée.

Le côté amont de la construction a une courbure nettement plus accentuée que le côté aval, en fait presque rectiligne.

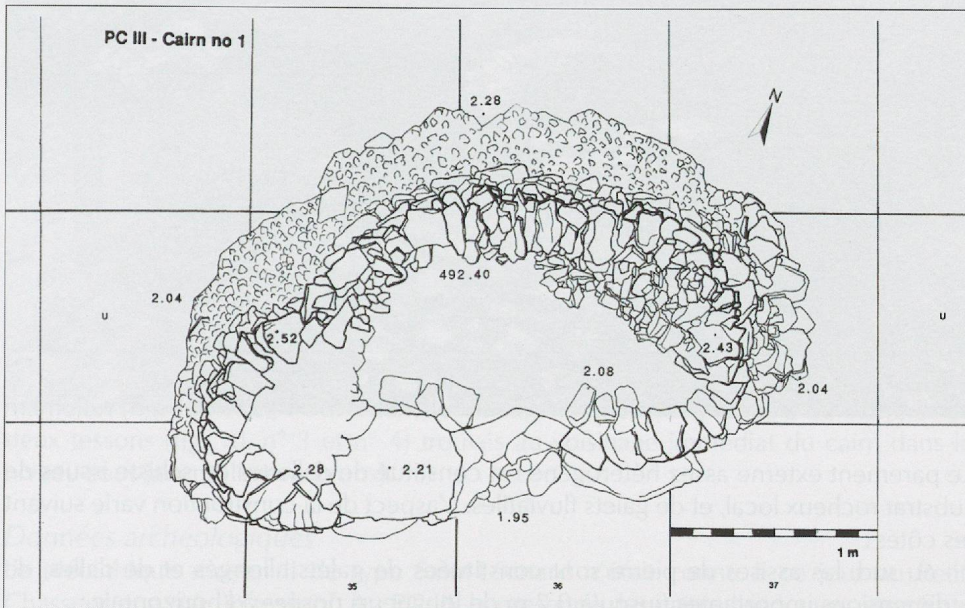


Fig. 7. Plan du cairn 1.



Fig. 8. Cairn 1 vu du nord.

Construction

Le cairn est édifié sur un terrain à forte déclivité. La construction est constituée d'un parement externe bien appareillé et d'un blocage de pierraille interne. L'imbrication réciproque des éléments montre que le remplissage interne a été déposé au fur et à mesure de l'élévation du parement. La partie supérieure du cairn forme une surface légèrement convexe.



Fig. 9. Cairns 1 et 2 *vis du sud*.

Le parement externe assez hétérogène est constitué de dallettes de schiste issues de substrat rocheux local, et de galets fluviaux. L'aspect de la construction varie suivant les côtés :

- au sud, les assises de pierre sont constituées de galets allongés et de dalles, de dimensions importantes (jusqu'à 0,7 m de longueur) posées à l'horizontale;
- à l'est un niveau de dallettes de schiste (de 0,25 m de long au plus) est pris entre deux assises de blocs ou de galets (de 0,15 m de diamètre moyen);
- au nord une assise de gros galets (de 0,25 à 0,3 m de longueur) est surmontée d'un niveau de dallettes de schiste (de 0,25 m de longueur ou plus);
- à l'ouest enfin, le cairn est constitué sur toute sa hauteur de dallettes de schiste à plat de 0,25 m de longueur maximum.

Le remplissage interne de la construction est constitué d'une pierraille, à éléments de 0,10 m de longueur au plus, dépourvue de matrice fine.

CAIRN 2

Les éléments mis au jour semblent correspondre à la partie sud est d'une structure en pierres sèches de forme ovoïde. Les pierres employées, des dallettes de schiste et des galets, sont identiques à ceux du cairn 1 mais leur ordonnance est moins régulière peut-être en raison de destructions plus importantes.

À l'est du cairn, une empreinte de poteau d'un diamètre de 0,15 m est parfaitement conservée dans le loess jaune foncé; son remplissage est constitué de sable et de limon.

Fonction des cairns

Il paraît impossible en l'absence de contexte archéologique, ou de comparaison directe, de proposer une interprétation des cairns.

Matériel

Le matériel archéologique mis au jour se rattache au cairn 1. Il s'agit d'un certain nombre de fragments de céramique au nombre desquels un tesson de panse avec

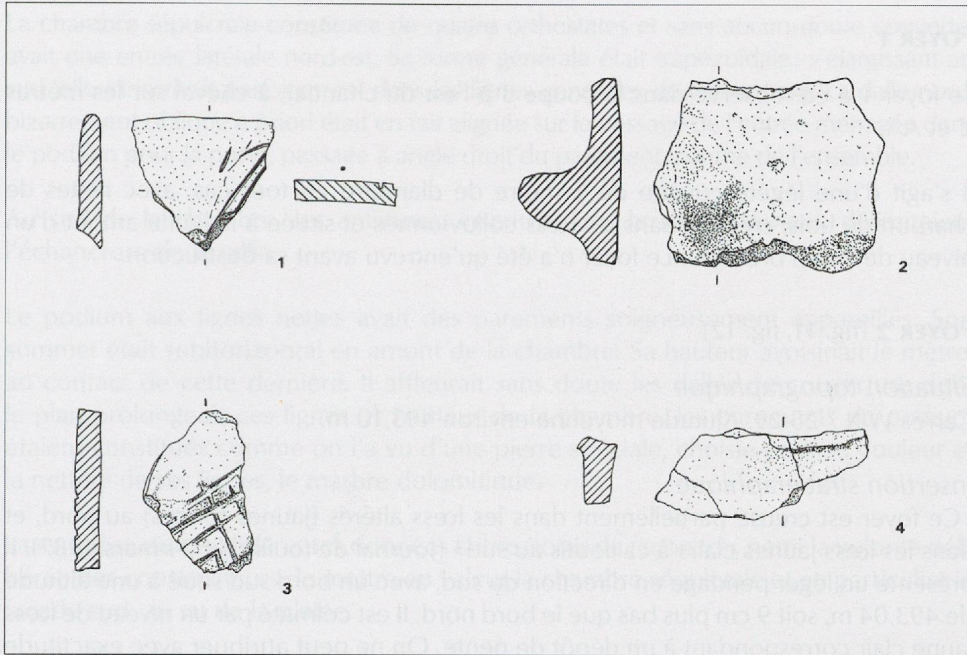


Fig. 10. Planche 1. Matériel Néolithique moyen II. Echelle 1:2.

mamelon (fig. 10, n° 2), trouvé dans le blocage intérieur de pierraille du cairn, et de deux tessons (fig. 10, n° 3 et n° 4) trouvés au voisinage immédiat du cairn dans le niveau sous-jacent (limons bruns).

Données archéologiques

Le Néolithique moyen II de type Saint-Léonard n'était connu à ce jour au Petit-Chasseur que par un tesson⁷. Au PC III, la présence des cairns liés à une assez forte concentration en céramique (en rapport à l'exiguïté de la zone fouillée) dénote la proximité immédiate d'un habitat, sans doute situé à l'aval des cairns.

⁷ Voir note 6.

⁸ couche 7 : BESSE et FIGUET 2011.

4.2.8. COUCHE 7. NIVEAU D'OCCUPATION DU DÉBUT DU NÉOLITHIQUE FINAL AVEC FOYERS (fig. 4, fig. 5)

Extension topographique

Visible en coupe sur le chantier, le niveau occupe une position médiane et se trouve circonscrit entre les lignes N et T dans les coupes est et ouest.

Composition sédimentaire

La couche correspond sur le site à un regain de la sédimentation par gravité (colluvion de pente). Le niveau riche en cailloutis schisteux a une matrice nettement lœssique issue du lessivage des affleurements de lœss situés à l'amont.

Insertion stratigraphique

Le dépôt de la couche a été précédé, semble-t-il, d'une érosion régressive en partie amont des niveaux 8, dont l'effet s'est fait sentir jusqu'à hauteur de la ligne I du site (pl. I). La couche s'est formée par dépôts successifs en base du coteau, gagnant petit à petit vers l'aval (le processus se poursuit apparemment sans hiatus avec les dépôts postérieurs des couches 6 et 5c en tout cas).

Restes archéologiques

Les observations directes (fig. 4) ou les données de la fouille du printemps 1987 permettent de rattacher à ce niveau un horizon de grands foyers tout à fait particuliers et semblables à ceux observés au Petit-Chasseur I^B. Deux de ces derniers ont pu être observés.

FOYER 1

Le foyer 1 a été observé dans la coupe 3 à l'est du chantier, à cheval sur les mètres Z et AA.

Il s'agit d'une légère cuvette de 1 mètre de diamètre en tout cas, avec restes de charbon de bois, creusée dans les lœss colluvionnés et située à la limite amont d'un niveau de limon brunâtre. Le foyer n'a été qu'entrevenu avant sa destruction.

FOYER 2 (fig. 11, fig. 12)*Situation topographique*

Carrés W-X / 28-29. Altitude moyenne environ 493,10 m.

Insertion stratigraphique

«Ce foyer est creusé partiellement dans les lœss altérés (jaunes foncés) au nord, et dans les lœss jaunes clairs à cailloutis au sud» (Journal de fouille du 24 mars 1987). Il présente un léger pendage en direction du sud, avec un bord sud situé à une altitude de 493,04 m, soit 9 cm plus bas que le bord nord. Il est colmaté par un niveau de lœss jaune clair correspondant à un dépôt de pente. On ne peut attribuer avec exactitude la position de ce foyer dans la stratigraphie générale du chantier (pl. 1), mais on peut établir un parallèle avec le foyer 1 qui présente les mêmes caractéristiques d'insertion stratigraphique à l'articulation des lœss altérés et des lœss colluvionnés.

Description

Le foyer est installé dans une légère cuvette de forme ovale (1,6 m x 1,3 m) dont la plus grande longueur est orientée selon un axe est-ouest, perpendiculaire à la ligne de pente.

Le fond du foyer est totalement rubéfié et est nappé dans sa partie sud par une couche d'aspect cendreuse de couleur brun foncé et riche en poussière de charbon de bois. Des pierres cristallines en quartz ou granit, dont certaines sont éclatées au feu, sont prises dans cette couche brune. Des empreintes de branches non brûlées, marquées par des dépôts de calcite, ont été relevées sur le fond de la cuvette.

Remplissage

K. FARJON insiste sur un comblement volontaire de la cuvette du foyer avec du lœss jaune clair, et dans sa partie supérieure des dalles de schiste (0,05 à 0,25 m) surmontées par des gros galets calcaires (0,15 à 0,30 m).

Fonction

K. FARJON souligne l'absence de faune ou de tout autre déchet dans le foyer (JF mercredi 8 avril 1987) et émet l'hypothèse pour ce dernier d'une fonction de chauffe de pierres.

4.3. Le dolmen M XII (pl. 10, pl. 11, pl. 12, pl. 13, pl. 14, pl. 15, pl. 16, pl. 17, pl. 28, fig. 13, fig. 14, fig. 16, fig. 17, fig. 18, fig. 19, fig. 20, fig. 21, fig. 22)

4.3.1. INTRODUCTION

Le monument nous est parvenu en ruine mais les données de la fouille et les comparaisons avec des monuments similaires (M VI du Petit-Chasseur I⁹ et tombe 2 de la nécropole de Saint-Martin de Corléans à Aoste¹⁰) permettent d'en proposer une restitution : élevé au-dessus du sol, bâti en pierres sèches, l'ensemble comportait une chambre sépulcrale à antennes inscrite au tiers inférieur d'un grand podium triangulaire de 5,6 m de base et 13 m de côté, pointe au nord.

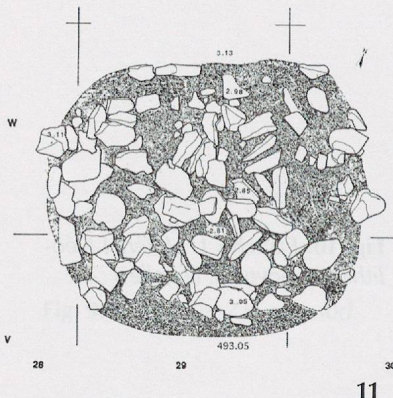


Fig. 11. Plan du Foyer 2.

Fig. 12. Foyer 2, vu de l'ouest.

⁹ BOCKSBERGER 1976.

¹⁰ Mezzena 1985, p. 30 et suiv.

La chambre sépulcrale constituée de quatre orthostates et sans aucun doute couverte, avait une entrée latérale nord-est. Sa forme générale était trapézoïdale; s'élargissant au sud, elle s'inscrivait parfaitement dans les lignes générales du monument. La dalle nord, bizarrement oblique a priori était en fait alignée sur le passage de l'entrée ménagée dans le podium pour la porte, passage à angle droit du parement externe de l'ensemble.

Au sud de la chambre, les antennes, inscrites dans le soubassement, délimitaient l'échancrure de la cella.

Le podium aux lignes nettes avait des parements soigneusement appareillés. Son sommet était subhorizontal en amont de la chambre. Sa hauteur avoisinait le mètre, au contact de cette dernière. Il affleurait sans doute les dalles de couverture dont le plan prolongeait ces lignes. À hauteur de la chambre, les parements du podium étaient constitués comme on l'a vu d'une pierre spéciale, choisie pour sa couleur et la netteté de ses lignes, le marbre dolomitique.

La synthèse de ces différentes données fait ressortir de façon très nette la volonté délibérée des constructeurs de mettre en valeur la chambre sépulcrale et en particulier la façade sud, au vu de la plaine.

Le monument est édifié en bas du coteau, pointe à l'amont, façade sud au niveau même où le changement de nature des sols marque la limite de l'action fluviale. Le soubassement épouse la ligne de pente du terrain dont le pendage de 5 % au niveau de la chambre sépulcrale, atteint graduellement 23 % à la pointe du monument. On passe ainsi, au sol, de la cote 491,20 m à la cote 492,55 m, soit un dénivelé de 1,35 m sur 12 m de longueur.

Le grand axe du dolmen est orienté nord nord-ouest/sud sud-ouest par rapport au nord magnétique, apparemment suivant la ligne de plus grande pente du site.

Atteintes au dolmen

Nous évoquons ces dernières ici afin de rendre plus intelligible la description de restes conservés.

- Phase 5c (pl. 11)

Les colluvions naturelles au voisinage immédiat du dolmen et contemporaines de sa période d'utilisation ne comportent pour ainsi dire aucun élément tombé du monument. Il faut y voir la preuve indirecte d'un travail d'entretien régulier; l'action des éléments se fera sentir en effet dès l'abandon de l'ensemble.

- Phase 5b3. Abandon, début de ruine (pl. 14)

N'étant plus utilisé et entretenu, le monument subit les premières atteintes des éléments naturels: les parements latéraux du soubassement commencent à s'effondrer sous l'effet des eaux de ruissellement. Une couche de déjection en talus de 1,5 m à 2 m de large se forme de part et d'autre de l'ensemble, la façade sud mieux construite n'est, semble-t-il, pas affectée par les phénomènes.

- Phase 5b2. Destructures volontaires (pl. 14)

L'homme intervient de façon brutale sans autre but que de récupérer des éléments utilisables de la construction. Les observations faites sur le terrain sont assez nombreuses pour rétablir dans leur ordre les différentes opérations effectuées alors:

Dans un premier temps les démolisseurs enlèvent les dalles de couverture, puis arrachent les antennes en les basculant latéralement au sud. Ils creusent ensuite un fossé de 0,4 m à 0,6 m de large pour dégager la dalle sud profondément implantée et la bascule pour l'arracher.

Ils s'attaquent ensuite aux orthostates est et ouest qui dépourvus de leur point d'appui interne (dalle sud) sont dès lors relativement aisés à enlever : la dalle est sans doute arrachée à l'aide d'un levier dont l'action s'exerce sur le point d'appui que constitue l'ouverture de la porte (l'opération laisse peu de trace hormis l'empreinte de la dalle, l'ordonnance de l'ossuaire n'en est pas affectée). La dalle ouest massive bloquée entre soubassement et remplissage de la tombe pose plus de problèmes. Son enterrement nécessite sans doute un dégagement préalable interne et des perturbations profondes marquent ce travail dans l'ossuaire.

Le soubassement au voisinage immédiat de la chambre est également récupéré : son niveau d'arasement final correspond à celui du sol environnant de l'époque. La preuve indirecte de ce travail est fournie par la disparition de nombreux éléments de marbre dolomitique jaune, dont la présence antérieure est, comme nous l'avons dit, attestée par de nombreux éclats de débitage (cf. supra).

- Phase 5b₁ (pl. 15)

Abandonné à nouveau le monument continue à s'effondrer avant de disparaître sous les colluvions.

Destructions au Bronze ancien (pl. 1, pl. 10)

Le creusement de trous de poteau au Bronze ancien (couche 4d) entraîne de nouvelles destructions du podium sous-jacent (mètre M14, et ligne O).

Destructions modernes (pl. 10, pl. 12)

Lors des travaux de terrassement à l'origine de la découverte du site, le soubassement du dolmen est à nouveau touché :

À l'est, en amont de la porte (lignes L-M) le parement est arraché jusqu'au niveau de l'assise de base.

À l'est encore (en K17 et H 17), deux échancrures dans le parement ont la même origine.

4.3.2. COUCHES 6 ET 5c. SOL DU DOLMEN M XII ET COLLUVIONS

CONTEMPORAINES DE SON UTILISATION (pl. 1, pl. 2, pl. 3, pl. 4, pl. 5, pl. 6, pl. 7, pl. 10, pl. 11, fig. 13, fig. 14, fig. 15, fig. 26)

La distinction 6 et 5c est purement archéologique et se fonde sur l'existence du dolmen M XII : les deux couches ne forment qu'un seul niveau sédimentaire dans la durée de formation duquel se placent la construction et l'utilisation du dolmen. Le niveau de construction du dolmen constitue la limite de couche 6-5c.

Extension topographique

La couche 6-5c était présente sur l'ensemble du site jusqu'au voisinage du rocher (en W dans la coupe 2).

Destructions

Directement à l'est du dolmen, les travaux d'avril 1987 ont entraîné la disparition totale du niveau sur toute la surface excavée. Sans préjudice de la disparition d'autres monuments la perte est sévère : les niveaux avoisinants les dolmens à l'est (côté de la porte) ont toujours été riches en enseignement au Petit-Chasseur (dépôts, vidanges, violations, raccords stratigraphiques intérieur-extérieur du dolmen par la porte).

À l'ouest du dolmen, les couches étaient déjà détruites, sur la surface de l'immeuble de la parcelle 5018, et ce, avant les travaux de 1987.

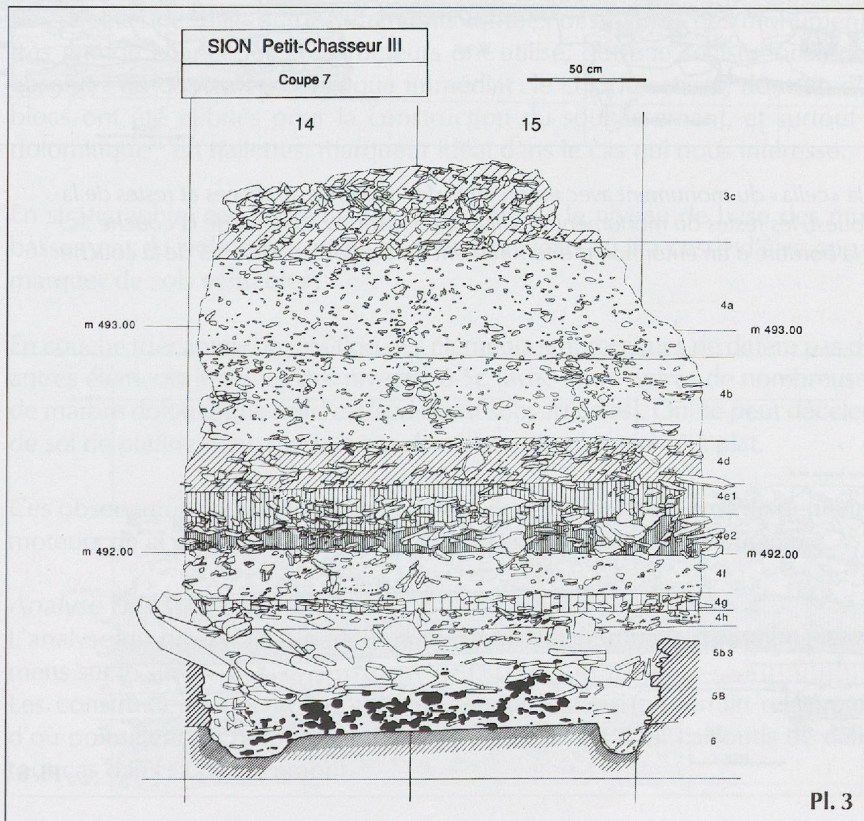
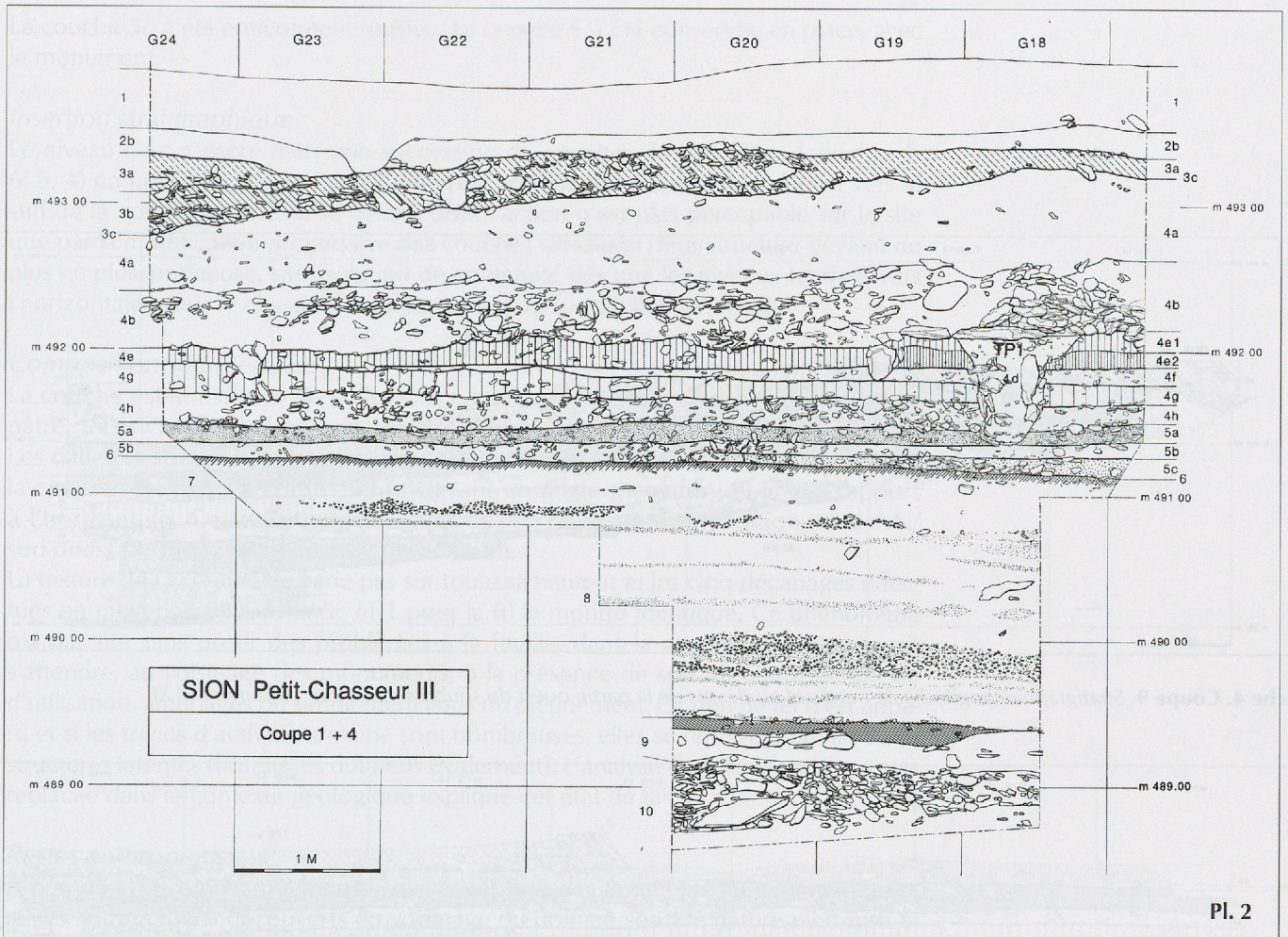


Planche 2. Coupe 1+4 correspondant à l'extrémité ouest de la coupe sud du terrassement effectué pour la construction de l'immeuble « Mon Foyer ». On notera en particulier l'importance des niveaux La Tène 3a, et 3b, l'extrémité du mur Bronze final 4b coupé par la fouille, le trou de poteau seul reste de la couche 4d érodée, le très net horizon néolithique de la couche 9.

Planche 3. Coupe 7. Stratigraphie transversale de la chambre funéraire. Les restes de cette dernière apparaissent en base de coupe (couche 5B), limités à l'est et à l'ouest par le soubassement. On note les empreintes des orthostates latéraux et le fort niveau d'ossements (en noir) de la 5b1, et l'importante couche de pierres 5b3 issue de la ruine du monument.

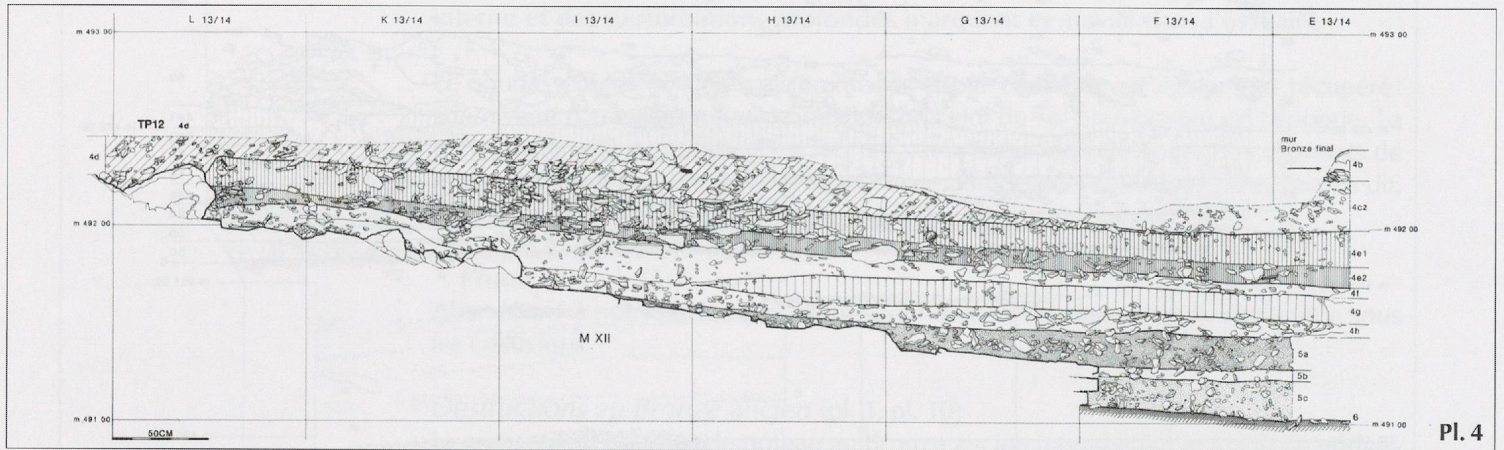


Planche 4. Coupe 9. Stratigraphie longitudinale nord-sud au dessus de la partie ouest du soubassement du monument M XII.

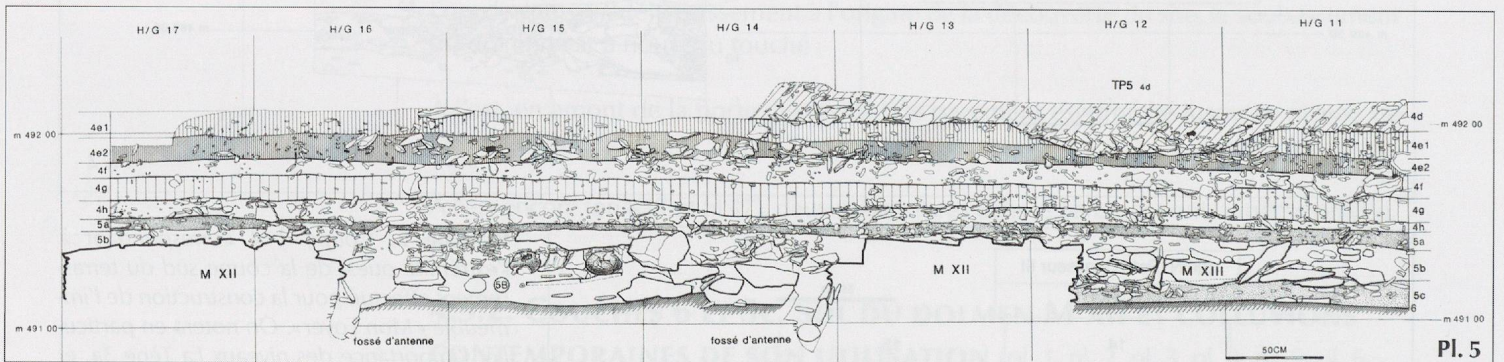
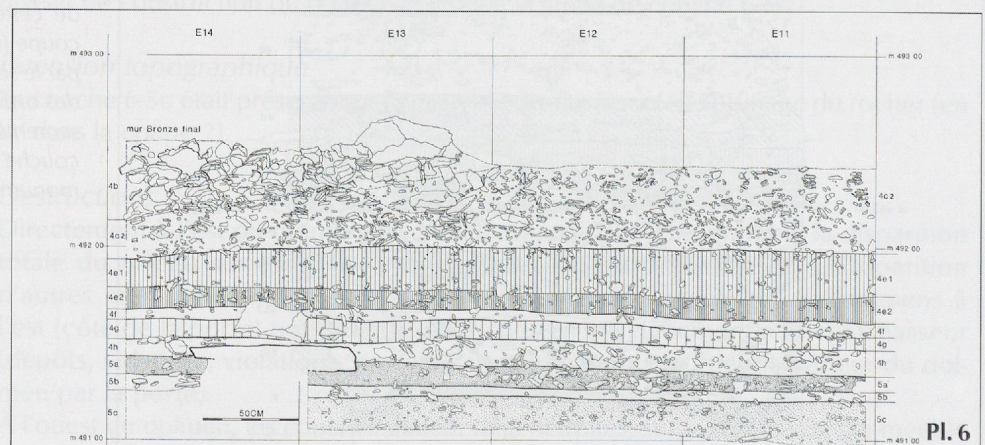


Planche 5. Coupe 13. Coupe transversale est-ouest de la « cella » du monument avec empreintes des antennes arrachées et restes de la 5B après disparition de l'orthostate sud de la ciste. A l'ouest, les restes du monument M XIII apparaissent au sommet de la couche 5c. En H/G 12, une échancrure dans le niveau 4e1 marque la bordure d'un entonnoir d'effondrement du trou de poteau n° 5 de la couche 4d situé au sud de la coupe.

Planche 6. Coupe 15. Stratigraphie est-ouest située au sud du monument M XII, montrant la position stratigraphique du mur Bronze final 4b établi sur un talus d'érosion aval du niveau 4c.



Pl. 6

La couche 5c a été entièrement fouillée. La couche 6 a été conservée en place, avec le monument.

Insertion stratigraphique

Le niveau 6-5c s'insère dans une succession de couches de colluvions (couches 7, 6, 5, 4) en nette progression vers l'aval. Leur avance se traduit par un déport vers le sud de la zone d'activité de la rivière, dont l'action n'est plus perceptible sur le site que par la modification progressive des couches vers l'aval : leur structure devient de plus en plus limoneuse, sans solution de continuité dès que les niveaux tendent vers l'horizontale (pour le niveau 6-5c, directement au sud du dolmen M XII).

Composition sédimentaire

La couche est constituée de colluvions à matrice limono-lœssique de couleur jaunâtre, très riche en dalles de schiste (dépassant rarement 0,2 m de longueur). Les dalles sont soit à plat, soit, en nombre important et sur toute l'épaisseur de la couche, inclinées à contre-pente suivant un angle d'environ 49,5° par rapport à l'horizontale. Ces dalles subverticales ont toutes une orientation nord-est / sud-ouest perpendiculaire à la ligne de pente.

La texture de la couche ne varie pas sur toute sa hauteur et les cinq décapages effectués en moyenne (4 dans la 5c et 1 pour la 6) la montre identique. Ce phénomène n'a pas été sans poser des problèmes à la fouille, dans la mesure où l'on pouvait s'attendre, au voisinage des monuments, à la présence de sols, de constructions ou d'utilisations, aménagés ou simplement issus du piétinement. Or rien de tel n'est apparu et si les traces d'activité humaine sont nombreuses, elles se réduisent en fait à des structures latentes (hormis les dolmens évidemment). L'analyse des restes anthropiques replacée dans le contexte géologique explique cet état de fait.

Restes anthropiques

À peu de choses près (quelques esquilles d'os ou des fragments de céramique), les restes anthropiques découverts au voisinage du dolmen sont de nature pierreuse et comportent soit des restes d'outils (éclats de serpentine issus des percuteurs), soit des déchets de taille ou des fragments tombés des pierres des monuments. Par une très grande chance les constructeurs ont utilisé, outre le schiste local, deux roches absentes du contexte géologique immédiat : le chloritoschiste, dont un ou plusieurs blocs ont été débités pour la construction du soubassement, et surtout le marbre dolomitique¹¹ en dalles, marqueur idéal dans le cas qui nous intéresse.

¹¹ SARTORI et al. 2007.

En stratigraphie, ces éléments apparaissent dès le niveau de base des murs du soubassement du dolmen, et disparaissent au niveau où il a cessé d'être apparent, sans marquer de sols véritables ;

En couche (décapage) la position des éléments anthropiques ne diffère pas de celle des autres éléments lithiques des niveaux 6-5c (avec entre autres de nombreuses dalles de marbre dolomitique nord-est/sud-ouest subverticales). On ne peut déceler là encore de sol de piétinement, marqué par des éléments en majorité à plat.

Ces observations permettent de conclure que les ruissellements de pente importants, moteurs de la genèse du niveau, ont repositionné les apports humains.

Analyse des structures latentes

L'analyse du niveau 5c-6 permet d'imaginer les conditions d'aménagement des dolmens sur le site.

Les constructeurs ont trouvé à l'emplacement choisi un terrain relativement ingrat d'où pointaient de nombreuses pierres et recouvert d'un cailloutis de dalles – en tout cas dans sa partie amont.

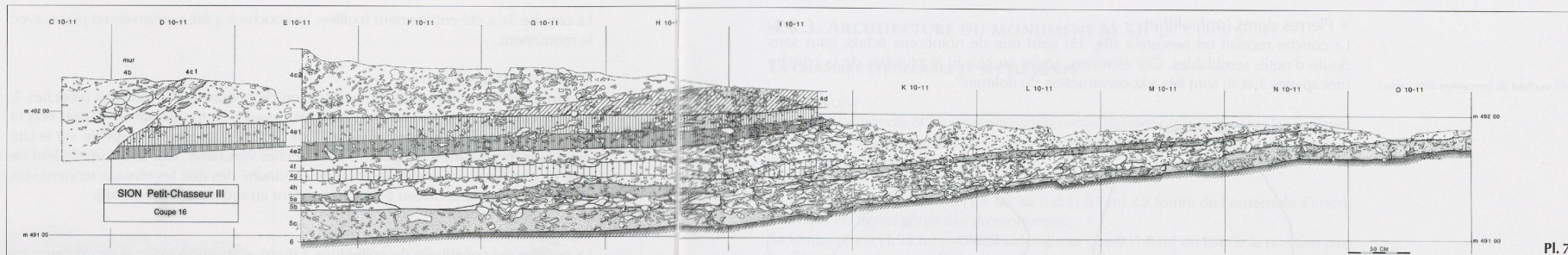
Planche 7. Coupe 16.
Stratigraphie nord-sud à l'ouest du monument M XII. On note :

- les restes issus de la ruine du monument M XIII en 5b ;

- en F10-11, la dalle de pierre, possible couverture du monument M XIII, déplacée ;

- à la limite H 10-11/I 10-11, les traces d'une activité de ruissellement importante qui a perduré jusqu'à l'âge du Bronze ;

- en D10-11, le talus d'érosion de la couche 4c avec l'enrochement prolongeant à l'ouest le mur Bronze final 4d.



Pl. 7

La construction du dolmen a certainement entraîné la formation d'un sol issu du transport de masses importantes, du piétinement et d'un comblement partiel dû aux nombreux déchets de taille. (Il n'est pas impossible de surcroît, qu'une partie des nombreuses dalles de schiste « locales » avoisinant le dolmen au niveau de construction (pl. 10, fig. 13) soient un apport humain). Le sol, comme nous l'avons vu, a totalement disparu du fait des éléments.

Remarques sur une formation particulière du niveau 5c au sud du monument M XII

On a noté un aspect particulier du niveau 5c au voisinage immédiat des parements du mur au sud du dolmen : sur une largeur constante de 0,5 à 0,6 m la structure même de la couche 5c apparaissait particulière avec des dalles en forte proportion systématiquement à plat.

L'hypothèse d'un fossé creusé pour dégager le parement de mur disparaissant sous la sédimentation a été étudiée mais ne semble pas devoir être retenue : le fossé n'existerait pas sur les côtés est et ouest du soubassement, ou entre les antennes. Il semble plutôt que le barrage constitué par le dolmen, en canalisant les ruissellements ait créé des conditions particulières de sédimentation à cet endroit.

Matériel anthropique du niveau 5c

• Marbre dolomitique

Le marbre dolomitique n'a été employé que dans la partie sud du soubassement du dolmen pour constituer ou orner le parement (cf. infra).

L'état de ruine du monument pourrait rendre cette affirmation discutable si le spectre de répartition des fragments de marbre dolomitique, en place ou détachés (éclats de débitage ou éléments tombés) ne venait démontrer la chose (fig. 14).

Notons que, sur le site, le marbre dolomitique n'existe que dans les couches 5c et 5b, en relation directe avec la durée d'existence du monument.

• Chloritoschistes

La couleur vive de cette roche, étrangère ou en très faible quantité dans le contexte immédiat, donne un bon repère en relation avec l'existence du dolmen dans le niveau 5c-6. Son emploi attesté dans le soubassement du M XII (carré G16 par exemple) a amené l'apparition de très nombreux éclats de taille, facilement repérable en 5c.



13

Fig. 13. Vue verticale du dolmen prise d'une fenêtre du dernier étage de l'immeuble voisin à l'ouest. On se trouve dans l'ossuaire, au niveau d'apparition des premiers squelettes en connexion. Le sol au sud et à l'ouest correspond au niveau de construction (couche 6). Les trois trous dans la partie nord du soubassement datent du Bronze ancien (couche 4d).

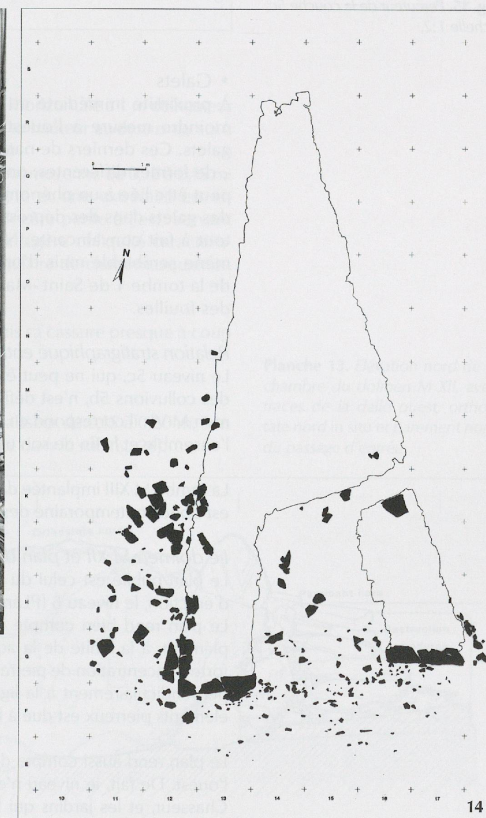


Fig. 14. Plan de répartition des marbres dolomitiques autour du dolmen M XII.

14

12 Cf. matériel 5b (percuteurs de la tombe)

- Pierres dures (ophiolithe)

La couche recelait un percuteur (fig. 15) ainsi que de nombreux éclats, issus sans doute d'outils semblables. Ces éléments, situés au niveau le plus bas de la couche (décapages 3 et 4) sont liés à la construction du dolmen¹².

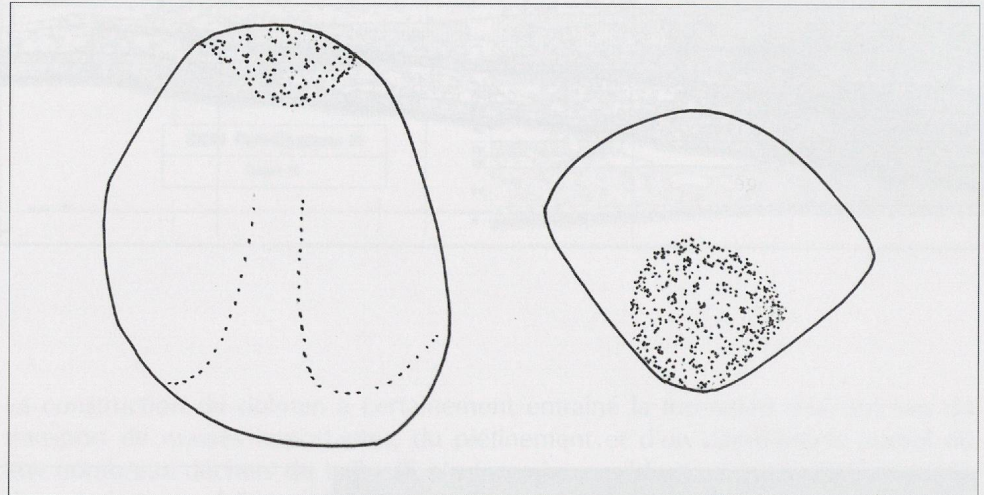


Fig. 15. Percuteur de la couche 5c. Echelle 1:2.

- Galets

À proximité immédiate du parement sud du soubassement, à l'est et dans une moindre mesure à l'ouest, la couche 5c recèle une proportion anormale de galets. Ces derniers de natures diverses - marbre dolomitique, schiste roulé, etc. -, de formes différentes, ont une taille moyenne de 0,05 à 0,15 m. Leur présence peut être liée à un phénomène purement naturel, et s'expliquer par un piégeage des galets dans des dépressions de ruissellement, mais l'explication ne paraît pas tout à fait convaincante. Nous signalons la chose dans la mesure où un phénomène semblable mais d'origine tout à fait humaine a été observé au voisinage de la tombe 1 de Saint-Martin-de-Corléans, à Aoste, par M. F. MEZZENA, directeur des fouilles.

Relation stratigraphique entre le niveau 5c, l'ossuaire du dolmen et la ciste M XIII

Le niveau 5c, qui ne peut être différencié, géologiquement parlant, du niveau 6 ou des colluvions 5b, n'est défini que par la relation stratigraphique qu'il a avec le dolmen M VI: il correspond en effet au dépôt naturel intervenu entre la construction de l'ensemble et la fin de son utilisation en tant que sépulture.

La tombe M XIII implantée dans les tout derniers niveaux 5c, si ce n'est à leur sommet, est donc contemporaine des derniers niveaux d'utilisation de l'ossuaire.

Le dolmen M XII et plan de surface 6

Le plan publié est celui du dolmen M XII tel qu'il apparaît aujourd'hui, avec le sol d'érection, le niveau 6 (Planche 10, dépliant 2).

Le plan rend bien compte de la situation de la construction, en base de talus de piémont, à la limite de la zone d'action de la Sionne: le talus est marqué par une forte concentration de pierraille de schiste (dalles à plat ou subverticales) orientées perpendiculairement à la ligne de pente. Au sud du monument, la raréfaction des éléments pierreux est due à l'action fluviale (cf. description niveau 5c - 6).

Le plan rend aussi compte de l'étendue des destructions modernes à l'est comme à l'ouest. De fait, le niveau n'existe plus à l'heure actuelle que sous l'avenue du Petit-Chasseur, et les jardins qui la bordent au nord, avec peut-être quelques lambeaux entre les immeubles nord également.

4.3.3. ARCHITECTURE DU MONUMENT M XII (pl. 3, pl. 5, pl. 14)

LA CHAMBRE SÉPULCRALE ET SES ÉLÉMENTS

Dimensions

Les restes conservés et les empreintes très nettes des orthostates disparus laissent peu d'inconnues quant au plan de la chambre funéraire. Quadrangulaire, cette dernière avait une surface moyenne de 3 m².

Sa largeur croissait du nord (1,4 m) au sud (1,65 m). La forme de l'ensemble s'inscrivait dans les lignes générales du monument.

Sa longueur est (1,95 m) excédait sa longueur ouest (1,8 m) du fait de la position particulière de l'orthostate nord axé sur le passage d'entrée est lui-même perpendiculaire au parement est du soubassement.

Au sud de la chambre, deux orthostates supplémentaires constituaient des antennes est et ouest qui délimitaient l'espace d'une cella de 1,3 m x 2,2 m en moyenne, formant une échancrure médiane au sud du monument.

Le passage d'entrée menant à la porte nord-est de la sépulture avait 0,5 m de large et 1,20 m de longueur.

Les orthostates

• Dalle nord (pl. 13)

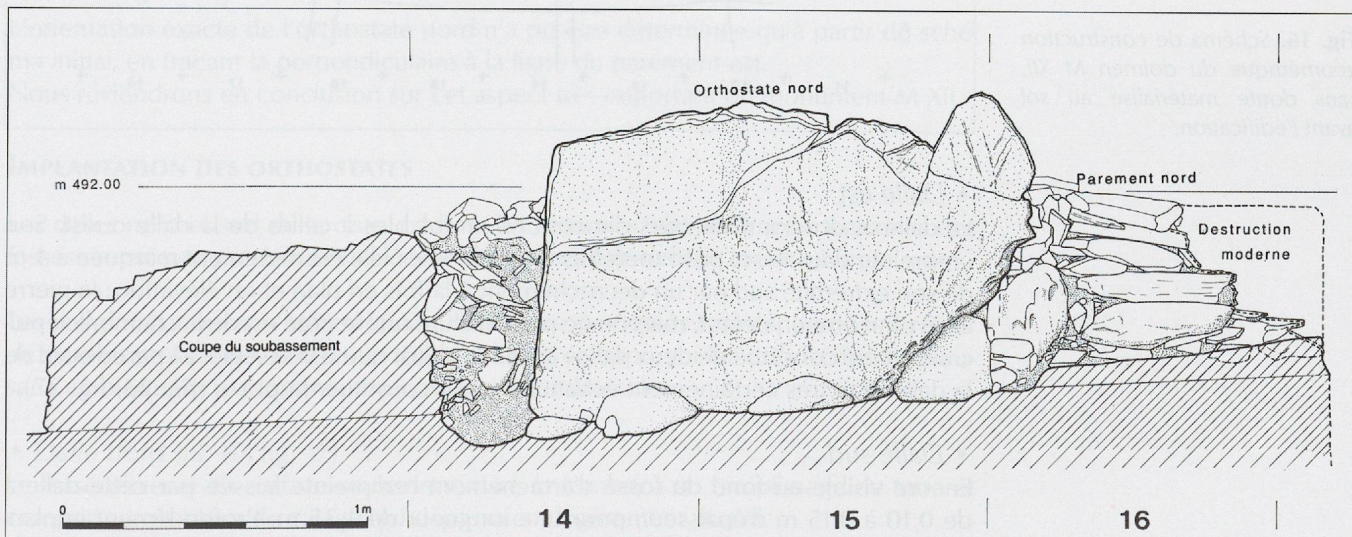
La dalle, un schiste compact à feuillets soudés a été brisée à l'horizontale à 1 m de hauteur moyenne. Un morceau retrouvé, replacé permet d'estimer sa hauteur au-dessus du sol à 1,2-1,3 m. La profondeur d'implantation de la dalle, restée *in situ*, n'est pas connue. Longueur hors tout de 1,7 m. Épaisseur moyenne de 0,12 à 0,15 m. La dalle se caractérise par un côté ouest quasi rectiligne et une extrémité est en pointe. Le côté ouest n'est pas vertical et marque une légère pente à l'est: servant d'appui à la dalle ouest de la chambre, il lui conférait la légère obliquité caractéristique des cistes de Sion (M VI). À l'ouest une dalle triangulaire de chant masquait en partie le surplomb formé par la pointe de l'orthostate.

Aucune trace de travail n'a été repérée sur la pierre, hormis sa cassure presque à coup sûr d'origine humaine.

• Dalle ouest

La dalle devait avoir environ 2 m de longueur pour une épaisseur de 0,15 à 0,20 m. Son bord inférieur était arrondi comme le montre son empreinte dans le sol (fig. 24).

Planche 13. *Élévation nord de la chambre du dolmen M XII, avec traces de la dalle ouest, orthostate nord in situ et parement nord du passage d'entrée.*



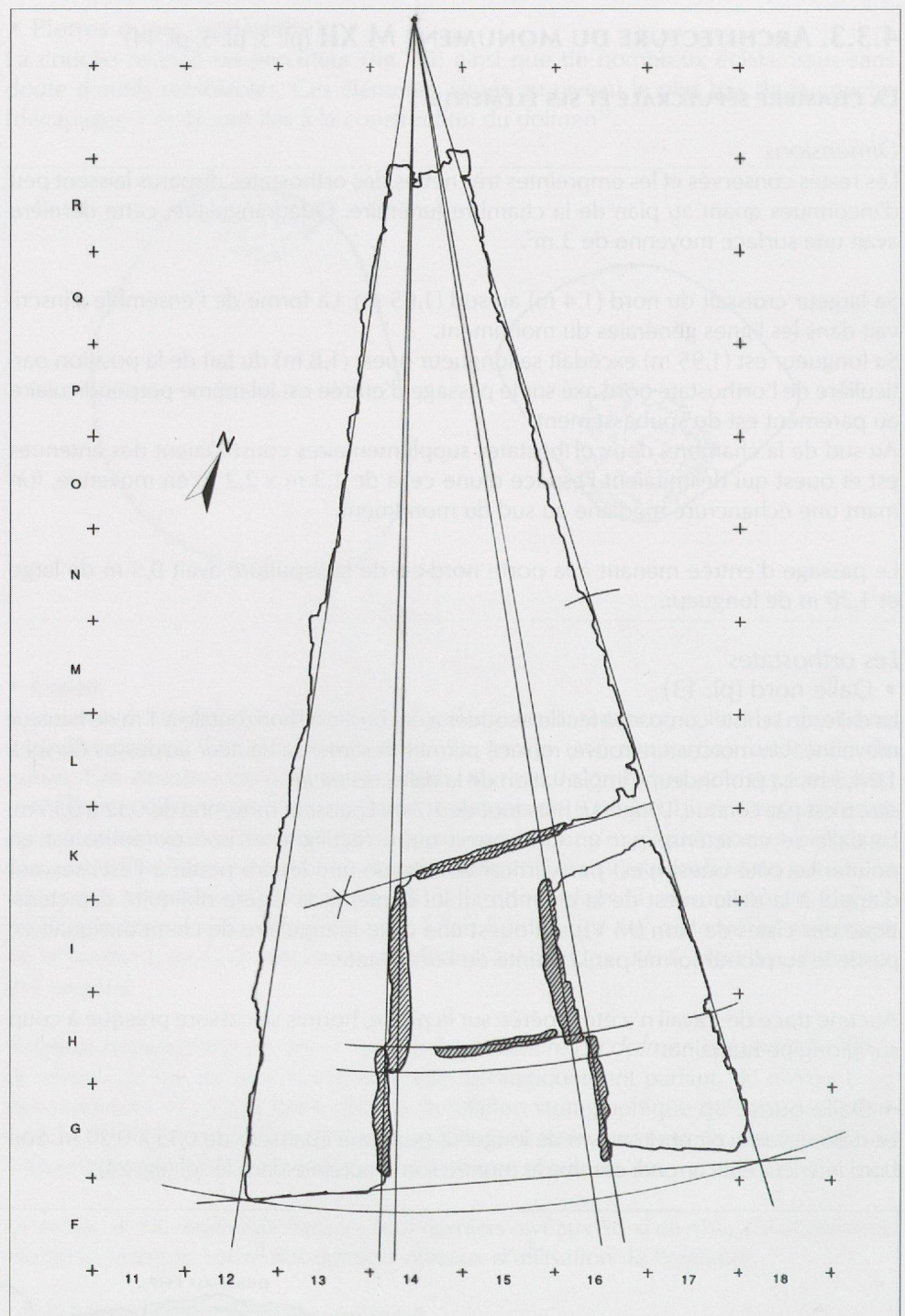


Fig. 16. Schéma de construction géométrique du dolmen M XII, sans doute matérialisé au sol avant l'édification.

- *Dalle est*

La dalle avait sans doute des dimensions semblables à celles de la dalle ouest. Son empreinte dans le sol pose toutefois un problème : elle est nettement marquée à 1 m de son extrémité sud par un décrochement à la fois en plan et en élévation : la pierre avait peut être un défaut, mais on ne peut exclure que le côté est de la chambre sépulcrale ait été constitué de deux dalles alignées plutôt que d'une seule. La partie nord de la dalle était très certainement échancrée pour constituer la porte (fig. 23, fig. 27).

- *Dalle sud*

Encore visible au fond du fossé d'arrachement l'empreinte laissée par cette dalle a de 0,10 à 0,15 m d'épaisseur, pour une longueur de 1,35 m. Profondément implan-

tée et formant incontestablement le point d'appui des orthostates latéraux, la dalle s'élargissait sans doute vers le haut jusqu'à atteindre une dimension au moins égale à l'écartement séparant ces derniers (1,65 m) (fig. 22, fig. 23, fig. 25).

- *Antenne sud-ouest*

L'empreinte de la dalle, bien conservée, est celle d'un orthostate épais de 0,10 m, large de 1,5 m, à base pointue. Les profondeurs d'implantation, faibles, sont les suivantes : nord 0,2 m, centre 0,25 m, sud 0,12 m (pl. 5, fig. 24, fig. 25, fig. 26).

- *Antenne sud-est*

L'empreinte de la dalle est ici aussi très nette ; c'est celle d'un orthostate à base pointue très semblable à son pendant ouest. Profondeurs d'implantation : nord 0,08 m, centre 0,39 m, sud 0,15 m. La dalle avait une dizaine de centimètres d'épaisseur (pl. 5, fig. 21, fig. 23).

CONSTRUCTION DE LA CHAMBRE

- *Plan*

La chambre funéraire a été édifiée à l'évidence avant le soubassement qui l'enserme et très certainement à partir d'un schéma géométrique extrêmement précis englobant le monument fini dans son ensemble : on ne saurait expliquer autrement la parfaite insertion de son plan dans la construction générale, et la concordance d'esprit entre les réalisations successives (chambre puis soubassement).

Deux aspects de la chambre démontrent à l'évidence cet état de fait :

- l'orientation des orthostates latéraux et des antennes situés sur des lignes concourantes à la pointe du monument
- la position de l'orthostate nord, a priori très oblique mais en fait exactement à l'équerre du parement est du soubassement

Ces observations nous amènent à penser que la construction a été précédée d'une matérialisation au sol du plan complet du monument, sans doute à l'aide d'un jeu de fils et de piquets (fig. 16). On peut imaginer l'usage d'un cordon, attaché à l'une de ses extrémités à l'emplacement de la future pointe du monument, et assez long pour balayer tout l'espace à construire. Ce cordeau permet de positionner par simple déplacement les côtés du soubassement et l'alignement des orthostates nord-sud de la chambre. Un simple report de longueur permet de placer ensuite les éléments « transversaux », façade sud, orthostate sud de la ciste.

L'orientation exacte de l'orthostate nord n'a pu être déterminée qu'à partir du schéma initial, en traçant la perpendiculaire à la ligne du parement est.

Nous reviendrons en conclusion sur cet aspect très important du monument M XII.

IMPLANTATION DES ORTHOSTATES

Les dalles nord et sud de la ciste, comme les antennes, ont été implantées dans des fossés creusés au préalable et calées avec les terres de déblais et des pierres.

Les dalles est et ouest n'avaient quant à elles que des fossés infimes, destinés à régler de simples problèmes de hauteur : elles tenaient en appui sur les orthostates transversaux et, bloquées par les antennes, ne pouvaient basculer.

- *Dalle nord* (pl. 10, fig. 17)

Le fossé observé en surface seulement, dans la tombe, a un remplissage de terre et comporte trois blocs de calage qui dépassaient légèrement du sol.



Fig. 17. Dolmen M XII vu du sud.

La profondeur de ce fossé était certainement assez grande, peut-être même comparable à celle du fossé de l'orthostate sud (0,5 m) : après la ruine de la chambre, la pierre n'a basculé que de quelques centimètres sous la poussée des eaux de ruissellement. Il faut préciser que le débit de ces dernières a certainement été très important par moments, comme le montre l'état de la surface du soubassement conservé avec ses nombreux blocages de pierres et de gravillon d'origine incontestablement torrentielle.

À l'intérieur de la sépulture, le fossé a une quinzaine de centimètres de large, sur la longueur de la dalle.

- Dalle sud (pl. 12)

La dalle sud était implantée côté sud dans un fossé de 0,45 m de large pour 0,5 m de profondeur : la masse des pierres de calage se répartit surtout au nord de l'empreinte visible. Les calages sont de roches diverses, dallettes ou galets, n'excédant pas 0,2 m de longueur.

- Dalle ouest et est (pl. 3)

Les deux dalles ont laissé des empreintes n'excédant pas 0,10 m de profondeur ; on ne peut parler de "fossés", mais tout au plus de rigoles, ménagées pour régler des problèmes de hauteur.

- Antennes (pl. 5)

Les deux antennes sont implantées dans des fossés de 0,4 m de profondeur au plus, et calées à l'aide de dallettes.

Le soubassement du dolmen n'ayant pas été démonté, les fossés n'ont été observés qu'en plan, dans la « cella » : les calages sont visibles sur 0,15 m de large en moyenne au long des empreintes de dalle.

« CELLA »

L'étude du sol de la « cella », espace limité par les antennes et la dalle sud du dolmen, ne met en évidence aucune différence avec le terrain avoisinant au sud. L'aspect de la couche, la répartition et la concentration des restes anthropiques sont identiques



Fig. 18. *Parement ouest du soubassement.*

et aucun sol précis n'apparaît. On peut en conclure qu'il n'y a jamais eu de soubassement de dolmen à cet endroit. Aucune trace d'une activité particulière en relation avec le dépôt funéraire interne n'a pu être mise en évidence.

COULOIR D'ACCÈS (pl. 10, pl. 13, pl. 19, pl. 15, fig. 20)

On accédait à la porte de la sépulture, au nord-est de la chambre, par un couloir aménagé dans le podium. C'est un passage, aux parois soigneusement appareillées, perpendiculaire au parement du soubassement du dolmen. Le sol du couloir, surélevé, dès l'origine, constituait un seuil haut d'une dizaine de centimètres qui s'opposait à la pénétration des eaux de ruissellement dans la chambre funéraire. Ce seuil sera exhaussé à plusieurs reprises, à l'aide de dalles de schiste, pour compenser la remontée du sol extérieur, sous l'effet des colluvions (couche 5c), et celle du sol intérieur consécutive aux dépôts funéraires successifs. La fouille a montré clairement, au nord-est de la sépulture, l'imbrication des dépôts osseux et des dallages de seuil successifs.

• **Système de fermeture de la tombe** (pl. 10)

Une dalle de pierre plaquée contre l'ouverture de la porte servait très vraisemblablement de système de fermeture de la porte. Cette dalle, côté sud, venait s'encastrer dans une échancrure ménagée dans le soubassement. Cette échancrure, toujours présente, a 0,1 m de largeur (ce qui fournit une indication sur l'épaisseur de la pierre employée), pour 0,2 m, au long de l'empreinte de l'orthostate est. Il est impossible de dire, dans l'état actuel du monument, s'il existait une possibilité de basculement latéral de la dalle, système qu'on retrouvera plus tard dans le dolmen M VI.

• **Soubassement triangulaire du dolmen** (pl. 12, pl. 13, fig. 19, pl. 16, pl. 17)

Le soubassement de pierres sèches enserrant la chambre sépulcrale a la forme d'un grand triangle isocèle à sommet tronqué de 11 m de hauteur et de 5,6 m de base. La comparaison avec les monuments similaires connus, M VI au PC I, et tombe II d'Aoste / Saint-Martin-de-Corléans, permet de penser que l'ensemble se terminait, à l'origine, en pointe.



Planche 16. Photomontage du parement ouest du soubassement.

La hauteur du triangle était alors de 12,2 m environ (fig. 16).

Malgré un aspect encore imposant, le soubassement est très ruiné et son élévation d'origine ne peut être estimée que par un calcul fondé sur les observations de terrain. Nous y revenons plus avant.

Nature des roches employées

La majeure partie des pierres employées pour la construction provient du voisinage immédiat et comporte des schistes cristallins issus des affleurements rocheux proches sous forme de dallettes et de dalles de dimensions parfois impressionnantes (plus de 1,2 m de longueur), et des galets de roches diverses, issus des dépôts de la Sionne voisine.

Technique de construction

Le soubassement est bâti en pierres sèches, sur le sol et sans fondation préalable. L'ensemble a été élevé par assises successives complètes, ce qui assure une liaison parfaite entre les parements et le blocage interne. Un soin particulier a été apporté au comblement des espaces vides, facteurs de fragilité, à l'aide de petits cailloux (dalles et galets). Les parements sont verticaux.

Caractères de la construction

L'étude des caractères de la construction montre à quel point l'idée du monument fini est précise dans l'esprit de ses auteurs : l'ensemble du soubassement, après édification de la chambre, est construit avec un choix de matériaux déterminés, en fonction d'un schéma très clair, déjà traditionnel sans doute.

Partie aval du monument

Sur la longueur de la chambre funéraire, les ailes latérales du podium sont édifiées à l'aide de dalles relativement minces, posées en assise régulière. Le fait est particulièrement net au sud, et du côté ouest (presque intact contrairement au côté est très

Planche 17. Photomontage du parement sud du soubassement.



touché par les destructions). On a réalisé ainsi un soubassement relativement bas, soulignant les lignes de la chambre.

Un soin tout particulier a été apporté à la façade sud de l'ensemble, faisant face à la plaine, et toujours très importante pour les bâtisseurs de grands dolmens du Petit-Chasseur. À cet emplacement, la pierre utilisée pour les parements est exclusivement du marbre dolomitique jaune, roche aux lignes régulières et à la couleur très vive.

Dans ce qui reste à l'heure actuelle des parements latéraux, le marbre dolomitique n'a été employé que de façon assez maladroite pour « régulariser », semble-t-il, les défauts du mur est. Il est presque sûr, comme le montrent les observations faites et les comparaisons sur le site¹³, que la partie supérieure des parements latéraux, sur la longueur de la chambre, était constitué d'une ou plusieurs assises de marbre dolomitique suivant les endroits. Quelques éléments de ces assises sont conservés du côté ouest, en place, ou effondrés (forte concentration dans la couche 5b3 en H-11-12).

Il semble que le nombre d'assises de marbre dolomitique allait décroissant vers le nord, on note en effet une assise conservée en G-H/12, côté ouest à 0,3 m de hauteur, alors que plus au nord en K, à l'est comme à l'ouest, les premiers éléments de ce type apparaissent au-dessus de 0,5 m de hauteur.



Fig. 19. Parement est du soubassement.

Fig. 20. Entrée du dolmen en plan, premier empierrement.



Fig. 21. Photomontage empreinte antenne sud-est.

Fig. 22. Empreinte de l'orthostate sud.



Fig. 23. Empreinte des orthostates, angle sud-est de la ciste.



Partie nord du soubassement

La «pointe» du soubassement, au nord de la chambre a été édifiée à l'aide de blocs souvent plus grossiers qu'au sud, comme si les bâtisseurs se mettaient à l'échelle de



24



25



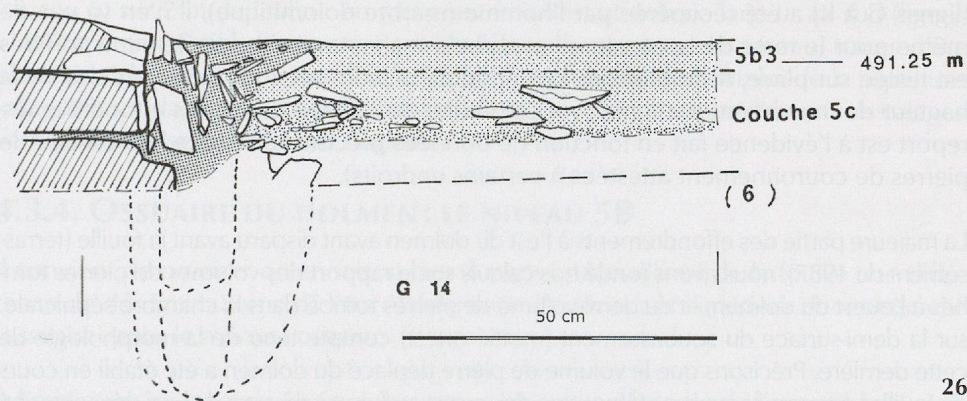
27

Fig. 24. Empreinte des orthostates, angle sud-ouest de la ciste.

Fig. 25. Photomontage empreinte de l'antenne sud-ouest.

Fig. 26. Coupe 18. Empreinte de l'antenne sud-ouest dans la couche 5c; à gauche, les pierres de soubassement du monument M XII.

Fig. 27. Empreinte de l'orthostate est.



26

la masse de pierre relativement énorme qu'ils comptaient amonceler. On trouve là, dès les premières assises, des dalles de schiste ou des gros galets d'épaisseur souvent importante 0,15 à 0,20 m. L'aspect du parement du mur est nettement plus fruste qu'en partie sud, détail qu'on note d'ailleurs aussi sur le M VI au PC I.

Un élément très intéressant de l'ensemble est constitué par le pendage des assises. Si les deux ou trois premiers niveaux de pierres suivent la pente du terrain il n'en va pas de même au dessus : les diverses assises supérieures s'horizontalisent très vite à l'aval de la ligne O. Le phénomène découle d'un procédé particulier de construction : à partir d'un certain niveau de dépôt, les constructeurs ont commencé à gagner de la hauteur directement au nord de la tombe par dépôt de couches de pierres subhorizontales gagnant petit à petit vers l'amont au fur et à mesure des recouvrements.

Blocs sommitaux conservés

En N-O-P côté est, deux blocs séparés par un trou du Bronze ancien (TP 15) couronnent le parement. Il s'agit presque certainement de restes conservés de la bordure supérieure du soubassement. Les blocs font partie d'une assise qui, horizontale à l'aval de la ligne O, comme l'étaient les assises inférieures (pl. 12, pl. 16) arrivait presque au sommet de l'orthostate nord de la tombe tel qu'il peut être restitué, ou même affleurerait la couverture du monument. Précisons que cette observation est confirmée par le résultat des calculs fondés sur la masse de pierres tombées du monument.

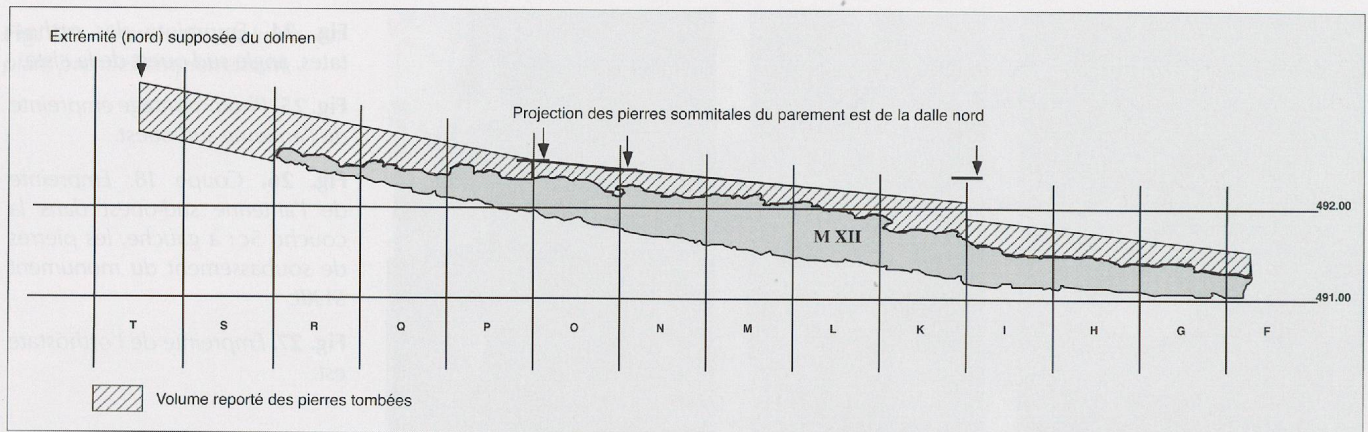


Fig. 28. Restitution de la hauteur du soubassement du dolmen.

Estimation de la hauteur du soubassement d'après le volume des décombres (fig. 28).

L'étude des niveaux 5b a mis en lumière le processus de dégradation et de disparition du dolmen sous l'action de l'homme et des éléments.

S'il est avéré qu'une partie des éléments du soubassement au voisinage de la chambre (lignes G à K) a été récupérée par l'homme (marbre dolomitique), il n'en va pas de même pour le reste de la construction dont la majeure partie des éléments tombés est restée sur place. Il devient dès lors possible d'avoir une idée assez précise de la hauteur du monument par report sur ce dernier du cubage de pierres effondrées (ce report est à l'évidence fait en fonction de données précises telles que la présence de pierres de couronnement attestées à certains endroits).

La majeure partie des effondrements à l'est du dolmen ayant disparu avant la fouille (terrassement de 1987), nous avons fondé nos calculs sur le rapport des volumes de pierres tombés à l'ouest du dolmen, et du demi-volume de pierres tombé dans la chambre sépulcrale, sur la demi-surface du soubassement (moitié ouest) compte tenu de la morphologie de cette dernière. Précisons que le volume de pierre déplacé du dolmen a été établi en cours de fouilles par empilement systématique des restes au fur et à mesure de leur dégagement.

Le calcul a été réalisé pour 3 « tranches » du soubassement, section P à S (pointe du soubassement), section L à O (nord de la chambre), section G à K (soubassement latéral de la chambre).

Le tableau suivant donne les éléments du calcul effectué.

	Section G à I	Section K à O	Section P à extrémité (nord) supposée du soubassement
Volume de pierres tombées (m³)	1.176	1.775	0.907
Surface de la moitié du soubassement (m²)	4.62	8.04	1.85
Hauteur moyenne restituée (m)	0.25	0.22	0.49

Entre P et T, le volume de pierres tombées a été reporté sur la surface du monument restitué (soubassement pointu). La hauteur du parement correspond, au sud, à celle donnée par la pierre de couronnement en place en P15, et reste constante jusqu'à l'extrémité du monument.

De L à O, le volume de pierres tombées reporté sur la demi-surface du soubassement, au-dessous du niveau de la pierre de couronnement conservée en O15 nous amène, à peu de choses près, à 0,2 m sous le sommet de l'orthostate nord.

De G à K, le report du volume de pierres tombées à l'ouest, et du demi-volume de pierres de la chambre sépulcrale, en dessous du niveau des marbres dolomitiques de couronnement de la ligne K, donne une hauteur moyenne de 0,5 m à l'ensemble (le sommet de parement étant alors parallèle à la pente du terrain environnant). Ce résultat intéressant doit être corrigé du fait de la disparition avérée d'une importante masse de pierres récupérée par l'homme à cet endroit : on peut facilement admettre en fait que le sommet du soubassement se prolongeait à l'horizontale à hauteur des dalles de marbre dolomitique conservées en K, ce qui donnerait à la façade sud restituée une élévation de 0,8 m.

Notons que si on reste à la dernière hypothèse énoncée, on ne résout pas le problème de la compensation de niveau, à hauteur de l'orthostate nord, entre partie « amont » et partie « aval » du sommet ouest de soubassement (la question ne se pose pas côté est en raison de la présence du passage d'entrée). Y avait-il un décrochement, ou le soubassement était-il beaucoup plus haut que nous ne le pensons ? Attendons de nouvelles découvertes pour trancher.

• *Sol à l'ouest et au sud du dolmen*

La fouille du niveau 5c et la mise au jour du niveau de construction du dolmen M XII (niveau 6) sur 2 m de largeur en moyenne à l'ouest et 4 m de largeur au sud (lignes C à F) n'a pas révélé de structure particulière telle que trou de poteau, traces d'implantation de stèle, ou restes d'activités contemporaines de l'emploi de la sépulture (plusieurs sondages ont été effectués en relation avec la présence d'éventuels calages verticaux mais se sont révélés négatifs).

4.3.4. OSSUAIRE DU DOLMEN : LE NIVEAU 5B

Il convient de préciser qu'en raison des données particulières de la fouille une différence de dénomination a dû être établie entre l'extérieur et l'intérieur du monument (ossuaire) pour le même horizon.

À l'extérieur, les niveaux 5b englobent tous les restes déplacés de l'ensemble. Il n'en est pas de même à l'intérieur, dans la mesure où, lors de la fouille de l'ossuaire, il s'est avéré impossible d'établir les limites précises entre éléments de la sépulture *in situ* antérieurs à l'abandon et éléments déplacés lors des travaux de démontage (entraînant creusements et effondrements). De ce fait la couche 5b à l'emplacement de l'ossuaire n'englobe que le niveau de pierres, issues du monument, recouvrant les restes osseux. L'ensemble du dépôt funéraire sous-jacent, quel que soit son état, a été désigné en bloc sous le sigle 5B.

DÉCOUVERTE – ASPECT GÉNÉRAL – ÉTAT DE CONSERVATION

Les derniers niveaux 5b enlevés, l'ossuaire apparut comme une masse presque indifférenciée, constituée d'une poussière d'os d'où émergeaient quelques fragments identifiables de crânes ou de diaphyses écrasés. Cette accumulation de débris occupait toute la surface de la chambre funéraire et celle du passage d'entrée (en débordant à l'extérieur), recouvrait les empreintes des orthostates enlevés, et emplissait même, côté sud, le fossé creusé par les récupérateurs pré-historiques.

Les premiers décapages firent apparaître des connexions osseuses simples laissant présager l'existence d'un noyau relativement préservé.

Ensuite, avec l'apparition d'éléments de squelettes, il devint évident que, protégé par la sédimentation rapide et, paradoxalement, par la disparition de la chambre funéraire

qui n'attirait plus les chercheurs de trésor, l'ossuaire était en partie conservé dans l'ordre où l'avaient laissé ses derniers utilisateurs.

ÉTAT DU DÉPÔT FUNÉRAIRE

Les ossements retrouvés, déplacés et piétinés à de nombreuses reprises, puis exposés aux intempéries sont dans un état très moyen de conservation. Dans une très grande proportion, les ossements, crânes compris, ont été écrasés sur place. Le traitement subi a entraîné dans les niveaux supérieurs de l'ossuaire la quasi-disparition des éléments spongieux, os entiers ou parties d'os (épiphyses, corps vertébral). Le phénomène s'atténue dans les parties plus profondes, mais la proportion de pertes y reste toutefois très importante.

Il convient de préciser ici que les fragments d'os isolés, dont l'état et la position résultent d'un bris préhistorique suivi de dispersion, sont en très faible proportion.

En se basant sur le chiffre très vraisemblable de quatre-vingt-dix personnes inhumées, on peut estimer à près de 50 % la perte sur le plan du nombre global d'os que devait contenir l'ossuaire.

MOBILIER

Un grand nombre d'objets, éléments de parure, armes, outils, ont été retrouvés à tous les niveaux de l'ossuaire. Certains éléments ont pu être rattachés de façon incontestable à un inhumé déterminé. Nous faisons mention de quelques objets dans les descriptions qui vont suivre, mais les études exhaustives ont donné matière à des rapports particuliers que l'on retrouvera dans la suite de ce volume (A. WINIGER, S. FAVRE M. MOTTET, L. CHAIX).

TECHNIQUE DE FOUILLE – CHOIX – ENREGISTREMENT DES DONNÉES

Dans les conditions particulières de fouilles de sauvetage, avec pour handicap essentiel des délais de temps stricts, la première approche de l'ossuaire s'est faite par une succession de décapages systématiques, avec relevé photographique complet et prélèvements. Ces décapages ont très rapidement été modulés en fonction des données de terrain (présence de limites évidentes, groupements ou associations).

À chaque étape de la mise au jour, les relevés photographiques, établis à l'échelle du cinquième, ont servi de base au relevé graphique de tous les éléments à enregistrer. La position de chaque élément étant significative, tous les ossements et tous les objets qui les accompagnaient ont été situés en coordonnées cartésiennes et orientés, dans la mesure du possible. Onze mille éléments environ ont été localisés de la sorte.

Un tamisage systématique des déblais - lequel s'est avéré indispensable même après les dégagements les plus minutieux, a été effectué. Les objets recueillis ont été enregistrés, par décapage et zone de répartition.

Un fichier informatique des données recueillies a été établi, et un logiciel d'exploitation particulier mis au point¹⁴.

Cette technique d'enregistrement, déjà systématisée au PC I où elle fit ses preuves, a permis de faire un grand nombre d'observations a posteriori, notamment après restauration du matériel. À l'heure actuelle les possibilités d'études restent multiples et le fichier informatique constitue un outil utilisable dans le cadre de très nombreuses problématiques.

¹⁴ Programme de gestion des données de fouilles archéologiques Paléo III développé par Pierre-Alain Giluzo et modifié pour les besoins spécifiques de la gestion des données de l'ossuaire.

STRUCTURE DU DÉPÔT FUNÉRAIRE – RÉPARTITION SPATIALE DES RESTES

Au niveau actuel de l'étude, les observations de terrain et l'analyse des données de fouille en laboratoire permettent une première interprétation de la répartition spatiale des restes. Il convient de préciser que les résultats obtenus pourraient être considérablement étendus et affinés, dans le cadre d'une étude exhaustive des restes osseux et de leur position, travail qui n'a pu être qu'en partie mené à bien à l'heure actuelle.

SUBDIVISIONS SPATIALES DU DÉPÔT

La première subdivision qui s'impose dans le contenu de l'ossuaire résulte de l'action des démolisseurs de la ciste, associée dans une certaine mesure à celle des éléments naturels (gravité, ruissellements). Les constatations faites montrent qu'on a ainsi dans le dépôt :

- d'une part des éléments déplacés dont la position secondaire découle du pillage ;
- d'autre part des restes conservés *in situ*, se rattachant à la partie de l'ossuaire non atteinte par les destructions.

Les deux catégories de dépôts se subdivisent elles-mêmes en plusieurs classes principales, qui sont,

- a) dans les ensembles déplacés du fait du pillage du monument :
 - les dépôts à position résultant de l'action directe de l'homme (déblais accumulés, matériel jeté, etc.),
 - les dépôts résultants d'une action naturelle secondaire (effondrements, sédimentation, etc.),
- b) dans les ensembles *in situ*, à position antérieure au démontage de la ciste :
 - les niveaux successifs de dépôt des corps, avec souvent des inhumations s'échelonnant dans un niveau donné ;
 - les ossements ou matériels déplacés, volontairement ou de façon aléatoire en cours de formation d'un dépôt donné ;
 - les ossements ou matériels déplacés, volontairement ou de façon aléatoire dans le cadre d'un réaménagement entre dépôts.

Ces trois dernières classes déterminent dans l'ossuaire des zones d'utilisation : zones de dépôt, de rejet ou d'accumulation, de passage, etc.

Pour définir chacun de ces ensembles, de nombreux éléments ont été pris en compte : relations stratigraphiques, associations (connexions anatomiques, attribution des objets à un sujet donné), liaisons (collages, etc.), indices de fragmentation, données chronologiques ou typologiques, etc.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS

L'ensemble des données fournies par l'étude de l'ossuaire du M XII a permis de retracer dans une certaine mesure la genèse du dépôt et de préciser de nombreux points d'ethnologie funéraire.

Plusieurs éléments du rituel d'inhumation se dessinent ainsi, de façon beaucoup plus précise que dans les autres monuments du site, en raison de l'état de conservation souvent remarquable des restes.

LES ACQUIS

La tombe était une sépulture collective, destinée à des personnes des deux sexes et apparemment de tous âges.



Fig. 29. Concentration de crânes dans le fossé sud.

Deux phases principales de dépôt ont été mises en évidence, (sans pour autant qu'il y ait entre elles un hiatus chronologique attesté).

Nous avons peu de données sur la première dont les restes sont systématiquement dispersés et les ossements (crânes) même brisés, peut-être intentionnellement, particularité de traitement qu'on ne retrouvera pas ultérieurement.

Dans la seconde, les inhumations se sont faites de façon échelonnée dans le temps, et l'ossuaire a fait l'objet de réaménagements périodiques. Ces réaménagements, effectués dans le but de créer de nouvelles surfaces de dépôt, se sont faits essentiellement en dispersant dans l'ossuaire les ossements par trop saillants des squelettes en place, les crânes en particulier qu'on a entassés dans la partie méridionale et au nord-ouest de la sépulture¹⁵ (fig. 29).

¹⁵ VOIR F. MARIÉTHOZ, ANNEXE 3, FIG. 54.

Les réaménagements paraissent avoir affecté la quasi-totalité de la surface de la sépulture. Ils ont été suivis de dépôts de corps suivant une ordonnance qu'il nous est donné d'observer au niveau le mieux conservé, le premier en date (individu I, II, III, V, VI), soit en deux rangées, l'une médiane, l'autre orientale, auxquelles il faut ajouter une troisième rangée, à l'ouest, dans les niveaux supérieurs (cf. supra).

Chacune des rangées paraît avoir comporté au plus deux corps « nord » et « sud », en position repliée, se recouvrant plus ou moins en fonction de la place disponible ; le corps « sud » disposé en premier.

- dans la rangée orientale, un souci manifeste apparaît de ménager un espace face à la porte et de conserver un passage. Les corps ont sans doute été disposés à tous les niveaux comme l'ont été les individus III et V, se recouvrant en partie, les membres inférieurs très repliés pour l'individu « nord » :

- dans la rangée médiane, deux corps ont été déposés, dans la longueur de la tombe,

- dans la rangée orientale, deux corps ont également été disposés, un peu décalés au sud, semble-t-il en raison de la présence d'une zone de rejet nord-ouest.

Les restes déplacés s'accablent dans plusieurs secteurs de dépôt ou de rejet :

- au long de l'orthostate sud, puis dans l'angle nord-ouest pour les crânes ;

- dans l'angle nord-ouest, pour les autres os, en particulier les os longs qui forment de véritables faisceaux, puis en partie médiane de l'ossuaire, lors du dernier aménagement qui n'a affecté que la zone orientale.

Les corps étaient disposés dans des positions aussi naturelles et « vivantes » que possible, accompagnés de quelques objets (détail attesté pour les trois squelettes les mieux conservés mis au jour). Un respect évident des dépouilles précédemment inhumées apparaît en tout cas dans le niveau le mieux conservé,

La majorité des corps semble avoir été déposée en décubitus latéral ou dorsal, jambes fléchies, tête au sud. Des exceptions ont toutefois été observées, inhérentes peut-être à la qualité sociale des défunts, ou plus prosaïquement, (surtout vers la fin des dépôts), à des problèmes de place ?

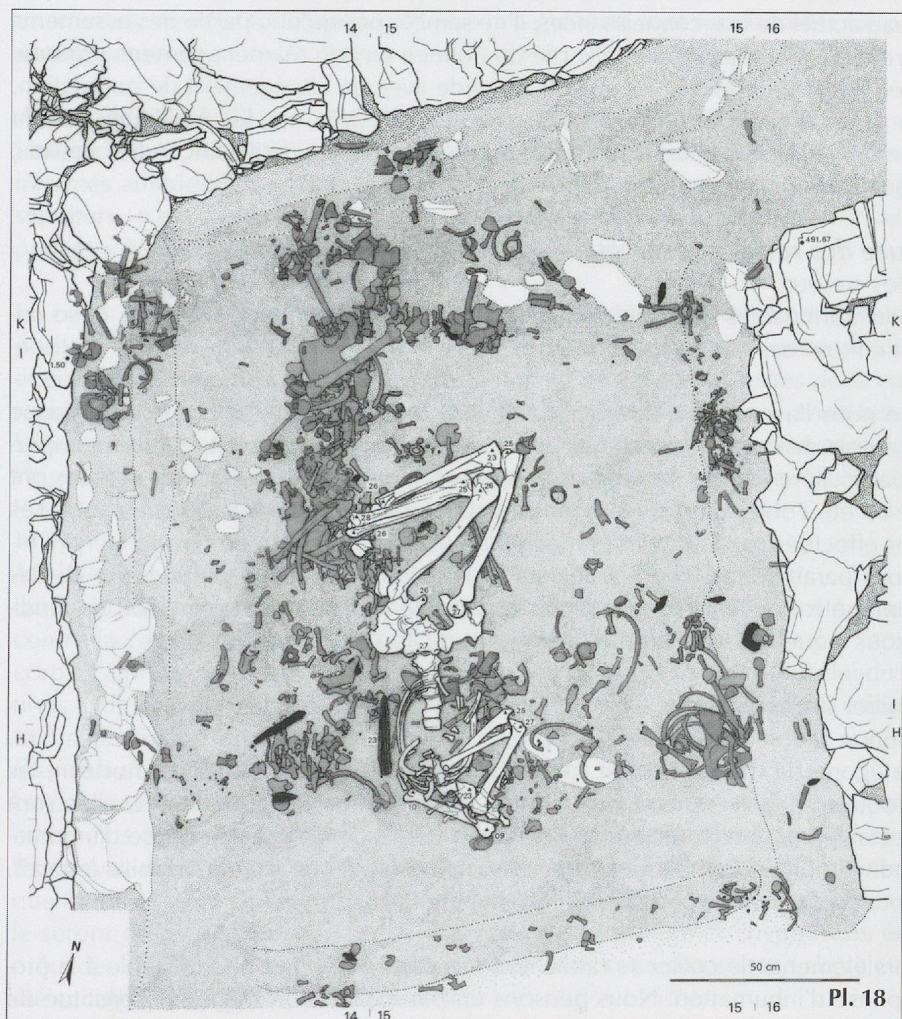
Un souci particulier d'éviter le piétinement des squelettes visibles semble avoir existé, en tout cas dans les premiers temps d'utilisation de l'ossuaire : on a ainsi déposé les corps en partant du fond de la tombe (sud) pour se rapprocher ensuite de l'entrée. Dans le même ordre d'idée, on a conservé une zone d'exclusion et de passage au nord, face à la porte. Ce souci paraît s'être estompé par la suite, peut-être ici encore pour des raisons d'espace utile.

Le démontage de la ciste a occasionné des destructions importantes, imputables aux creusements et au piétinement. Les différentes phases de cette opération, que nous exposons par ailleurs (cf. infra), ont été en partie rétablies grâce à l'étude de l'ossuaire. Nous reviendrons sur ce point en cours de description.

LES DIVERS NIVEAUX DE L'OSSUAIRE

Planche 18. Ossuaire : phase 1 et individu 1 (en blanc) de la phase 2.

Fig. 30. Individu 1.



PREMIÈRE PHASE DE DÉPÔT – RESTES AU NIVEAU INFÉRIEUR (pl. 18)

Au point actuel de l'étude de l'ossuaire, plus particulièrement en ce qui concerne les liaisons possibles (collages ou connexions), notre connaissance des restes du premier niveau d'occupation de la sépulture est encore très lacunaire. La chose est d'autant plus regrettable qu'on se trouve presque assurément en présence des dépouilles des constructeurs du dolmen.

RÉPARTITION SPATIALE DES RESTES

Une très faible partie du matériel de l'ossuaire est attribuable avec certitude à la première phase de dépôt dans le dolmen. En l'absence de toute césure d'ordre stratigraphique, tel qu'un niveau stérile de séparation, on est réduit à n'attribuer avec certitude au premier horizon de la sépulture que les restes directement recouverts par les ossements des inhumés de la phase 2 (individu I, III, et V). Tout dépôt qui n'est pas à proprement parler scellé de la sorte est suspect et peut avoir pour origine des inhumations postérieures. On notera toutefois qu'aucune connexion anatomique n'a été trouvée parmi les nombreux ossements qui se trouvaient à l'ouest et au nord-ouest de l'individu I, au même niveau dans la tombe. On peut penser qu'il s'agit, en partie, de restes du dépôt initial¹⁶.

Les chances d'identifier les éléments du dépôt dans le reste de la sépulture reposent soit sur des collages directs, ou des comparaisons anatomiques (appariements) soit, pour les objets, sur la répartition d'une classe particulière dans un horizon donné, ici le plus profond, (critère d'exclusion).

Au niveau actuel de nos connaissances, il ne semble pas qu'une partie des ossements de la première inhumation ait été sortie du dolmen lors du réaménagement, pratique observée au M VI (couche 5b) où elle coïncide avec un changement de population. Aucune trace d'ossements n'a en tout cas été observée par les fouilleurs dans la coupe ouest de l'excavation d'avril 1987 au fur et à mesure de l'avancée des travaux, avant que n'apparaisse le dolmen.

• *Nature des restes conservés*

• Restes osseux

Les restes attribuables à la phase 1 de dépôt sont relativement nombreux, et se rattachent en tout cas à deux individus¹⁷.

Comme nous l'avons écrit, l'un des traits caractéristiques du dépôt est la présence de fragments de crânes brisés, sans connexion rapprochée. Le fait revêt une importance particulière dans la mesure où, aux autres niveaux de l'ossuaire, les crânes ont semble-t-il été l'objet d'un traitement particulier, et ont été déplacés avec soin. Les collages effectués par S. EADES se rattachent à trois crânes¹⁸. Un de ces derniers (K14-916) nous paraît se rattacher incontestablement à la phase 1. Quelques-uns de ses fragments se retrouvent en effet recouverts par le squelette en connexion de l'individu I sous lequel il paraît difficile d'admettre qu'ils aient migré (pl. 18).

• Mobilier archéologique

L'attribution d'objets particuliers au premier niveau de l'ossuaire est très aléatoire. Une catégorie de matériel paraît toutefois pouvoir être rattachée à cet horizon, les pendeloques en bois de cerf de tradition Cortaillod¹⁹. Plusieurs d'entre elles sont incontestablement recouvertes par le premier dépôt de la seconde phase d'inhumation (individu I). L'ensemble des trouvailles de ce type, une exception mise à part²⁰, se retrouve au niveau le plus bas de la sépulture.

Plusieurs éléments de collier se rattachent eux aussi de façon incontestable à la première phase d'inhumation. Nous pensons en particulier à un fragment constitué de

16 Voir étude annexe 3 F. MARIÉTHOZ.

17 Voir étude annexe 3 F. MARIÉTHOZ.

18 Voir étude annexe 4 S. EADES.

19 Voir étude annexe 1 A. WINIGER.

20 La pendeloque I14-694.

perles discoïdes et de tubes en os (I 15-2287) trouvé sous l'épiphyse proximale du tibia droit de l'individu I. Il est intéressant de noter que des perles discoïdes en tous points semblables se retrouvent à des niveaux plus hauts de l'ossuaire, ce qui constitue un indice de continuité culturelle entre la phase 1 et les suivantes.

- **Problématique**

L'état désordonné du premier dépôt de la tombe, caractérisé par la dispersion des ossements et la fragmentation artificielle de certains d'entre eux, contraste très nettement avec l'ordonnance et l'état de conservation du dépôt suivant. De nombreuses questions se posent auxquelles il paraît difficile de répondre sans rester dans le domaine hypothétique : Quels sont les rapports existants entre les dépôts sur les plans ethnologiques et chronologiques ? L'état de l'ossuaire primitif résulte-t-il d'une période d'abandon, ou est-il dû à un concours de circonstances particulier tel qu'un réaménagement profond de la sépulture ? Y a-t-il eu ou non changement de groupe social ?

Les datations ¹⁴C des ossements de ce dépôt ne font pas apparaître de hiatus chronologique déterminant avec celles des squelettes en connexion, stratigraphiquement postérieurs (cf. tableau des datations de l'ossuaire 4.3.4).

- **Seconde phase de dépôt de l'ossuaire** (pl. 18, pl. 19, pl. 20, pl. 21, pl. 22, pl. 23, pl. 24, pl. 25, pl. 26, pl. 27, pl. 28)

DÉPÔT INITIAL DE LA PHASE 2

Cet ensemble comprend les restes de cinq personnes clairement identifiées qui sont par ordre d'inhumation les individus I, II, III, V, et VI. Ils occupent les rangées médiane et orientale de dépôt. D'autres individus (VII et IX) ne sont représentés que par quelques ossements.

- **Individu I** (pl. 18, pl. 19, pl. 20, pl. 28, fig. 30, fig. 31, fig. 33)

L'individu I, un homme de 25 à 30 ans a été déposé sur les restes dispersés des inhumés antérieurs. La place occupée par le corps, au centre de l'espace utile de la sépulture, n'est sans doute pas due au hasard, mais reflète une volonté délibérée, peut-être liée à l'importance sociale du défunt.

Le corps a été disposé tête au sud, en léger décubitus latéral droit, attesté par la position des deux fémurs, qui s'écartent nettement de la direction générale du corps, et celle de la scapula gauche, basculée à l'est et posée sur les restes de la cage thoracique. Le bras droit était plaqué contre la cage thoracique, avec l'avant-bras replié, la main à hauteur du sternum. La position du bras gauche est moins nette, puisque l'humérus a basculé dans le fossé sud et que l'avant-bras n'a pas été localisé. Les jambes sont repliées contre les cuisses.

Mobilier

Un poignard, en silex noir rubané (pl. 18, pl. 19, pl. 20 et pl. 28²¹) a été trouvé tout contre la cage thoracique à l'ouest du squelette, pointe vers le bas par rapport au corps. La position du poignard et son niveau de dépôt, à hauteur de celui du défunt, nous incitent à penser que l'arme a été déposée avec ce dernier dans la sépulture.

Position du défunt. Environnement immédiat

Le corps réputé déposé dans un espace quasi vide puisqu'il repose sur quelques ossements épars seulement a une position a priori étrangement décalée au sud (la tête devait presque toucher l'orthostate méridional). Cette observation jointe au fait que le corps a été placé les jambes en position très repliées (beaucoup plus que ne le seront celles de l'individu III par exemple) paraît confirmer l'hypothèse, énoncée précédemment, de la présence au nord-ouest du corps d'une zone de rejet où ont été accumulés les restes du dépôt initial.

21 Voir étude annexe 1 A. WINIGER.

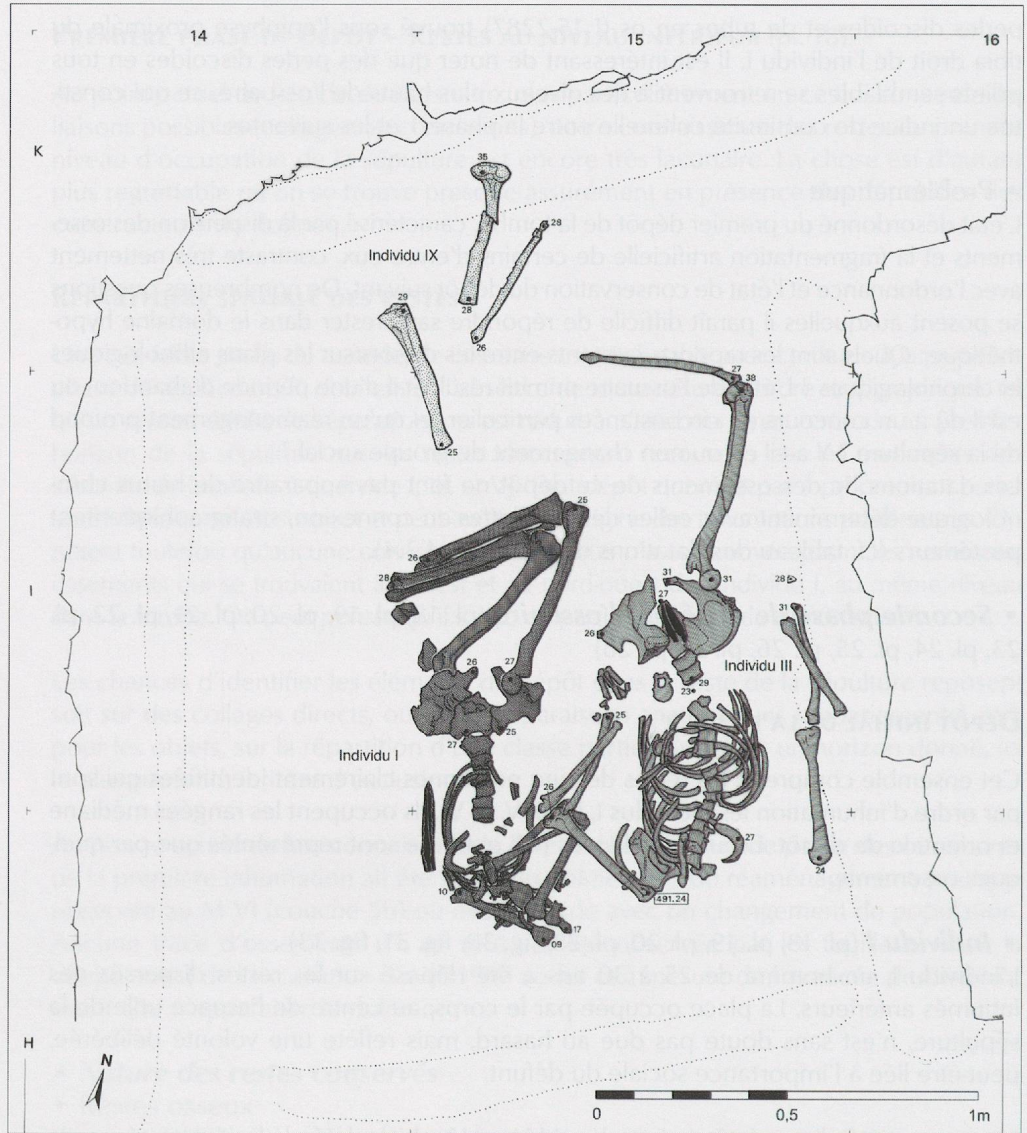


Planche 19. Ossuaire : phase 2, individus I, III et IX.

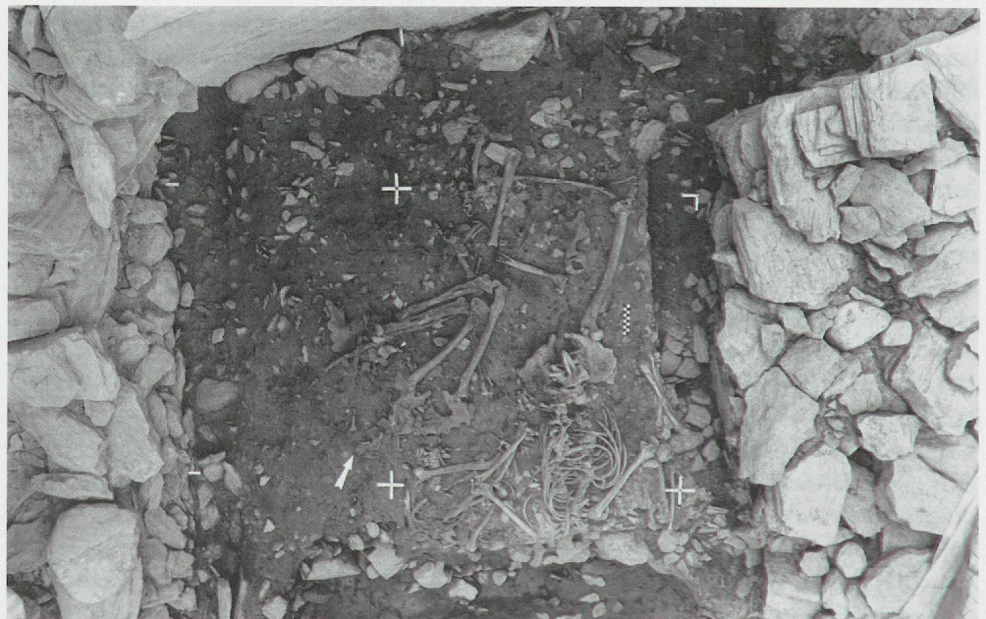


Fig. 31. Individus I et III.

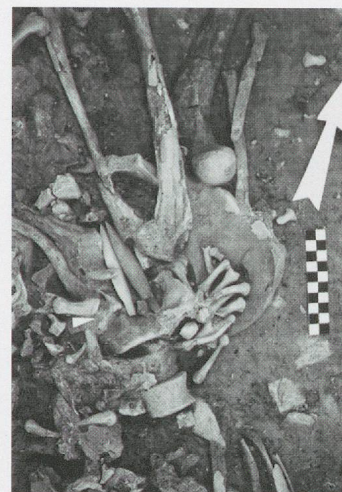
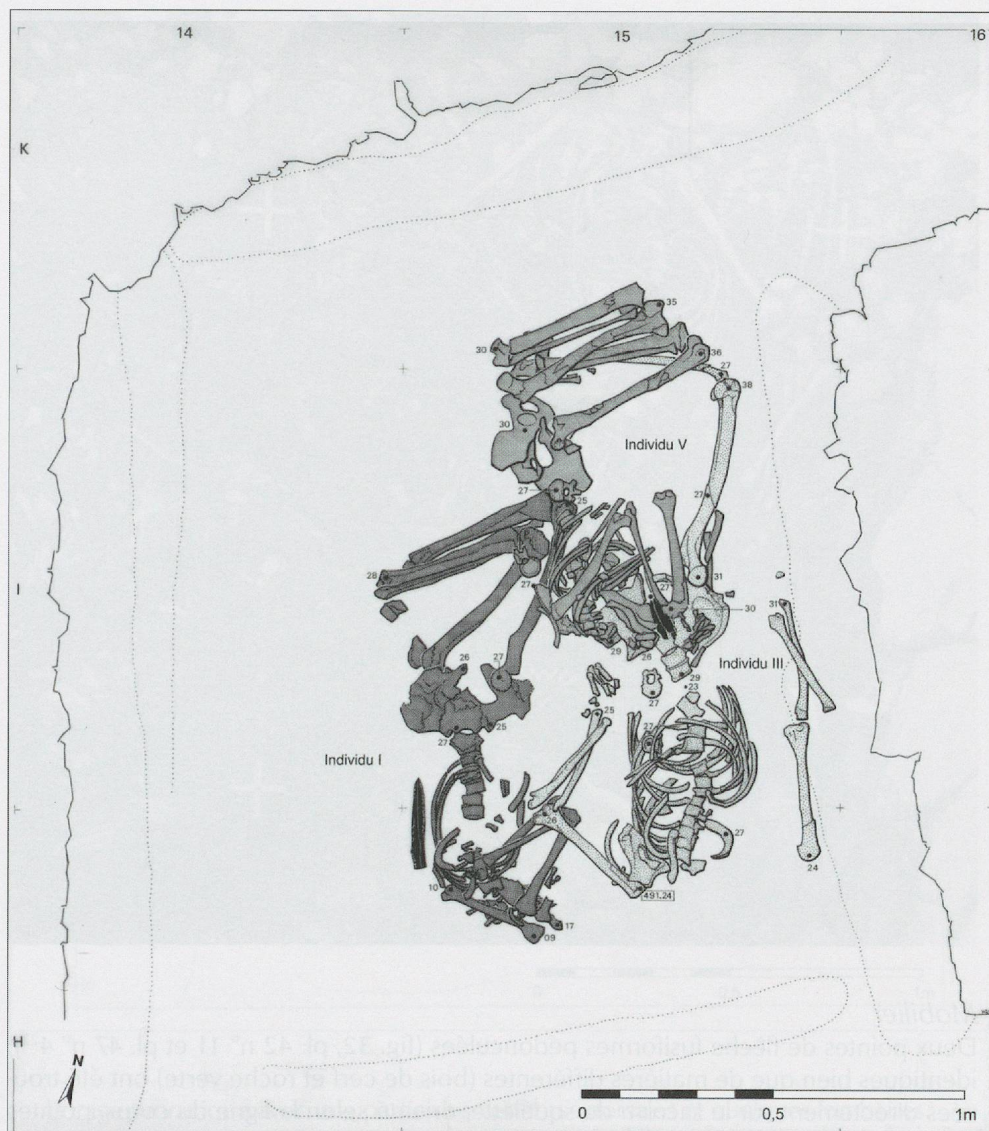


Fig. 32. Armatures sur individu III.

Planche 20. Ossuaire : phase 2, individus I, III et V.

• **Individu II** (pl. 21, pl. 28)

Les restes d'un enfant de 6 à 8 ans ont été trouvés directement au contact de ceux de l'individu I, au niveau des fémurs. Le squelette, partiellement en connexion anatomique, montre que le corps a été déposé couché en position repliée sur le côté gauche, tête au nord. Les ossements à position significative sont les restes de la colonne vertébrale, parallèles à un humérus et à un fémur, tous deux avec épiphyse proximale au sud, et une mandibule au nord de l'ensemble.

• **Individu III** (pl. 19, pl. 20, pl. 27, pl. 28, fig. 31, fig. 32, fig. 33)

Les restes sont ceux d'un homme âgé de 35 à 40 ans. Le corps a été déposé couché sur le dos, tête au sud, cuisses très légèrement fléchies à l'est, jambes repliées à l'équerre des cuisses. Le bras gauche est écarté du corps, l'avant-bras replié à l'équerre, la main à hauteur de la hanche (le coude repose sur les ossements du bras droit de l'individu I). Le bras et l'avant-bras droits sont allongés le long du corps. Dans l'état actuel du squelette, la tête a disparu dans le vide laissé au sud par l'arrachement de l'orthostate, les mains ne sont plus qu'à l'état de traces, et il ne reste des membres inférieurs que, le fémur et la fibula droits, le reste des ossements ayant été enlevé pour permettre l'installation de l'individu V.



Fig. 33. Individus I, III et V (vus du nord).

22 Voir étude annexe 1 A. WINIGER.

Mobilier

Deux pointes de flèche fusiformes pédonculées (fig. 32, pl. 42 n° 11 et pl. 47 n° 4²²), identiques bien que de matières différentes (bois de cerf et roche verte) ont été trouvées directement sur le sacrum du squelette, orienté selon la ligne du corps, pointes au nord. Ces pointes se rattachaient très vraisemblablement à une paire de flèches posée sur le buste du défunt.

• Individu V (pl. 20, pl. 28, fig. 33)

Squelette de femme, âgée de 25 à 35 ans. Le corps a été disposé un peu décalé à l'ouest à l'emplacement du bas du corps de l'individu III: une partie des ossements de ce dernier a été enlevée pour cela (jambe gauche, et tibia droit), les autres ont été conservés en place et sont recouverts (ceinture pelvienne). La défunte a été inhumée en décubitus latéral droit, bras plaqués au buste, avant-bras repliés, mains sans doute jointives, cuisses fléchies à l'équerre et jambes repliées au maximum, peut-être pour laisser libre un passage face à l'entrée du dolmen. Les restes de la ceinture scapulaire reposent sur l'os iliaque gauche de l'individu III, les os des mains sont visibles sur l'os iliaque droit. Selon Suzanne EADES (cf. supra), le crâne H 15-1158 retrouvé dans le fossé d'arrachage de l'orthostate sud pourrait lui appartenir.

Matériel

La défunte portait un collier de perles discoïdes et de perles tubulaires en cuivre retrouvé à hauteur du cou (pl. 62).

• Individu VI (pl. 21, pl. 27)

Restes d'un corps disposé face contre terre, tête au nord, contrairement aux autres inhumés mis en évidence. Les éléments retrouvés en connexion sont les suivants :

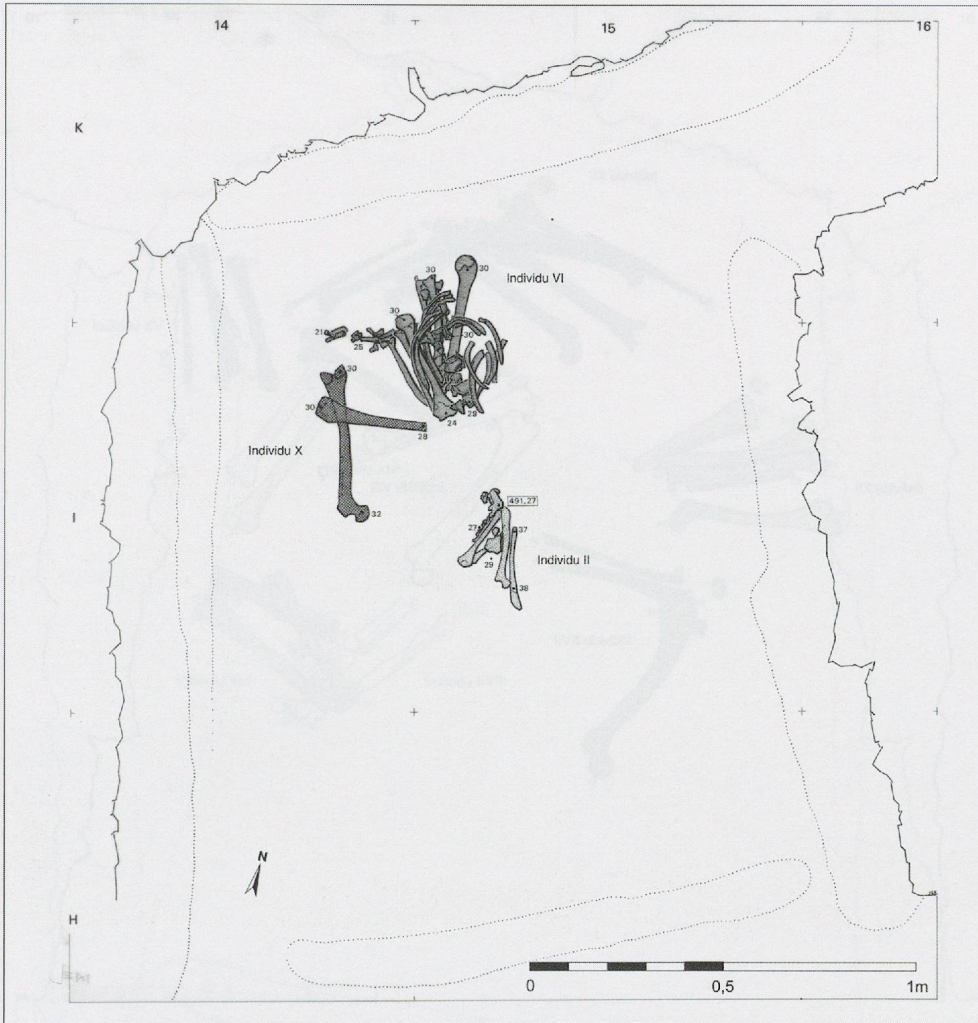


Planche 21. Ossuaire : phase 2, individus II, VI et X.

- la cage thoracique avec une partie des vertèbres dorsales et quelques lombaires ;
- le bras et l'avant-bras gauche, en position repliée sous la cage thoracique à l'ouest, l'humérus droit parallèle aux restes du bras gauche sous la cage également ;
- une partie des os des mains ;
- peut-être un os iliaque gauche, en position relative correcte avec le reste des autres ossements.

L'aspect de la cage thoracique avec ses côtes basculées vers le bas, l'aspect du bras gauche comme tassé sur lui-même sous l'effet du poids, la présence des mains en connexion surtout²³, indique que l'individu a été inhumé dans la position où nous l'avons trouvé. Cette observation importante semble indiquer que le même sort n'était pas réservé à tous, d'où l'idée d'une certaine inégalité sociale entre les inhumés. Ceci mis à part, la place occupée par le corps correspond à celle des inhumés « nord » de la rangée médiane de dépôt, elle est de ce fait « normale ».

²³ Voir étude annexe 3 F. MARIÉTHOZ.

• Individu VII

Ensemble constitué d'un sacrum et de 4 lombaires, apparemment déplacés.

• Individu IX (pl. 19, pl. 28)

Deux tibias et un péroné au nord de l'individu I.

• Individu X (pl. 21)

Un fémur et un tibia, restes possibles d'un individu de la rangée ouest.

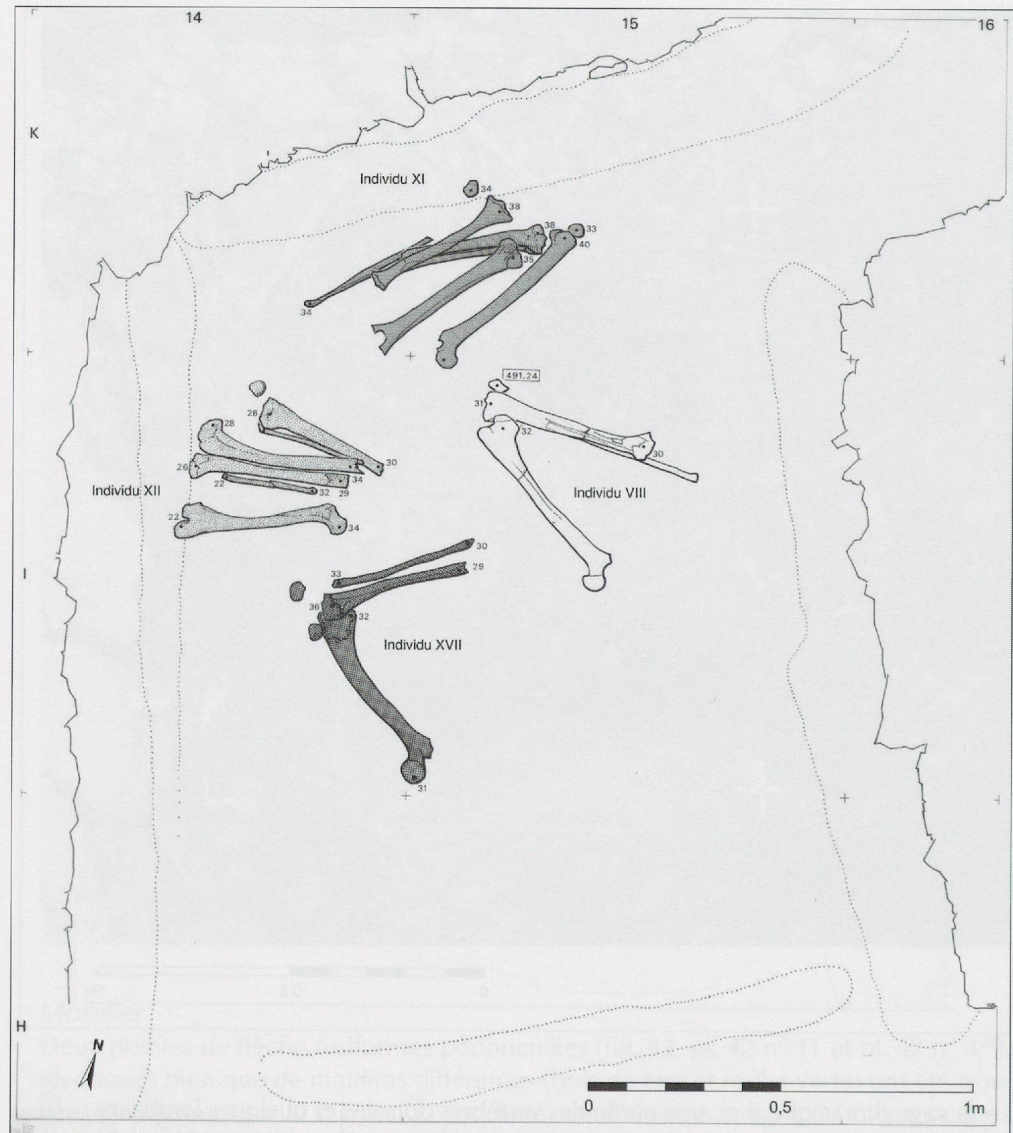


Planche 22. Ossuaire: phase 2, 2^e niveau de dépôts, individus VIII, IX, XII et XVII.

DEUXIÈME NIVEAU DE DÉPÔT DE LA PHASE 2 (pl. 20, pl. 27)

Ce niveau comporte les restes de corps déposés sur trois rangs dans l'ossuaire, ce sont :

- dans la ligne orientale, l'individu VIII « nord », et, à la très grande rigueur, l'individu IV « sud » représenté par une colonne vertébrale en connexion, directement au contact du squelette sous-jacent (individu III).
- dans la ligne médiane, les individus XI au nord, et XVII au sud
- dans la ligne occidentale, l'individu XII au nord, aucun individu n'a été identifié au sud, dans une zone très détruite lors du démontage de la ciste.

• Individu VIII

L'individu n'est plus représenté que par les restes de sa jambe gauche (fémur, tibia, fibula et patella) restés en connexion anatomique. La position correspond à celle d'un corps inhumé tête au sud, en décubitus latéral gauche, cuisses fléchies et jambes repliées. La position dans la sépulture est la même que celle de l'individu V sous-jacent, au nord de la rangée orientale de dépôt.

• Individu XI

Les restes de cet individu, au nord de la rangée médiane de dépôt (au-dessus de l'individu VI), comportent tous les ossements des cuisses et des jambes, patellas comprises.

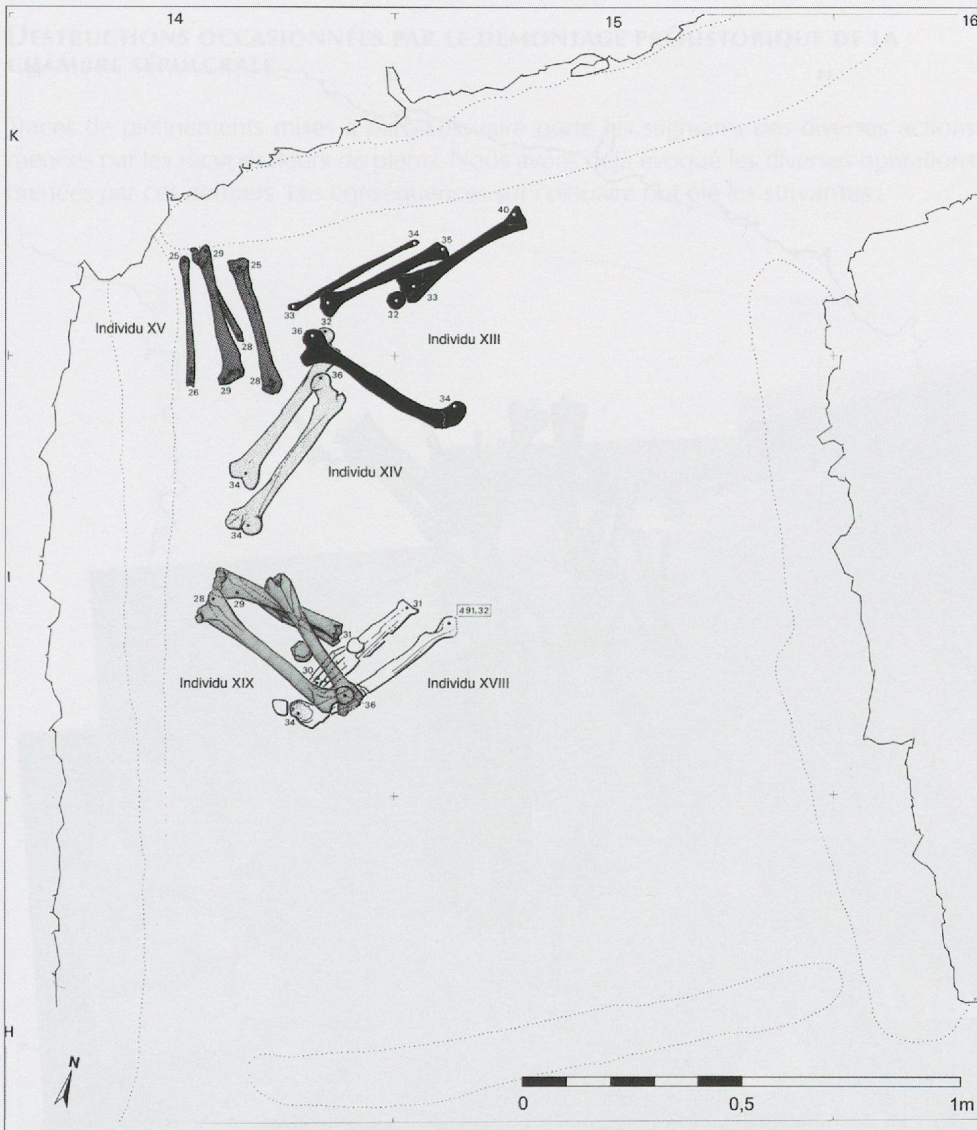


Planche 23. Ossuaire: phase 2, 3^e niveau de dépôts, individus XIII, XIV, XV, XVIII et XIX.

La disposition des ossements montre que le corps était placé tête au sud, en décubitus latéral droit, cuisses fléchies, jambes totalement repliées.

• **Individu IV**

Restes d'une colonne vertébrale, disposée en arc de cercle est-ouest, épine au nord, avec vertèbres cervicales à l'est, directement au contact des ossements de l'individu III, au niveau de la taille. Il n'y a pas eu d'autres éléments du squelette identifié. On peut penser qu'il s'agit d'un ensemble déplacé lors d'un réaménagement postérieur, se rattachant peut-être, au niveau de trouvaille, à l'individu «sud» de la rangée orientale.

• **Individu XVII**

Reste possible de la cuisse et de la jambe gauche d'un individu déposé tête au sud, en décubitus latéral gauche. Les ossements, fémur, tibia, fibula, et patella paraissent en connexion, mais la position de la fibula au nord du tibia est suspecte. La position même du fémur est sujette à caution dans la mesure où l'épiphyse proximale est très proche de l'emplacement de l'orthostate sud du dolmen.

• **Individu XII**

Ensemble des os des cuisses et des jambes (patellas absentes) d'un individu déposé tête au sud, en décubitus latéral gauche, cuisses fléchies et jambes totalement repliées.



Planche 24. Ossuaire: faisceau d'os médian résultant des derniers remaniements.

TROISIÈME NIVEAU DE DÉPÔT DE LA PHASE 2 (pl. 23, pl. 27)

À ce niveau de dépôt, l'ossuaire dans son état actuel est très perturbé :

- la plage orientale de dépôt a été totalement détruite semble-t-il lors du démontage de la ciste, ce qui a entraîné le dégagement d'un espace libre dans la partie sud-est de la tombe, avec accumulation des ossements déplacés en faisceau sur le reste de l'ossuaire (pl. 24)
- la plage médiane présente encore des ossements en connexion significative, avec, au nord, un ensemble (individu XIII) pouvant se rattacher à un corps inhumé, tête au sud, en décubitus latéral gauche, cuisses fléchies et jambes repliées (deux tibias, une fibula, une patella, un fémur gauche).
- dans la plage ouest, plusieurs appariements ont été mis en évidence (Individus XIV, XV, XIX) mais les positions paraissent secondaires. Les restes d'un individu (XVIII), dont le dépôt paraît légèrement postérieur, semblent en revanche en place. Ce sont les ossements des jambes d'une personne inhumée, comme l'individu XIII, en décubitus latéral gauche, tête au sud.

DESTRUCTIONS OCCASIONNÉES PAR LE DÉMONTAGE PRÉHISTORIQUE DE LA CHAMBRE SÉPULCRALE

Traces de piétinements mises à part, l'ossuaire porte les stigmates des diverses actions menées par les récupérateurs de pierre. Nous avons déjà évoqué les diverses opérations menées par ces derniers. Les conséquences sur l'ossuaire ont été les suivantes :

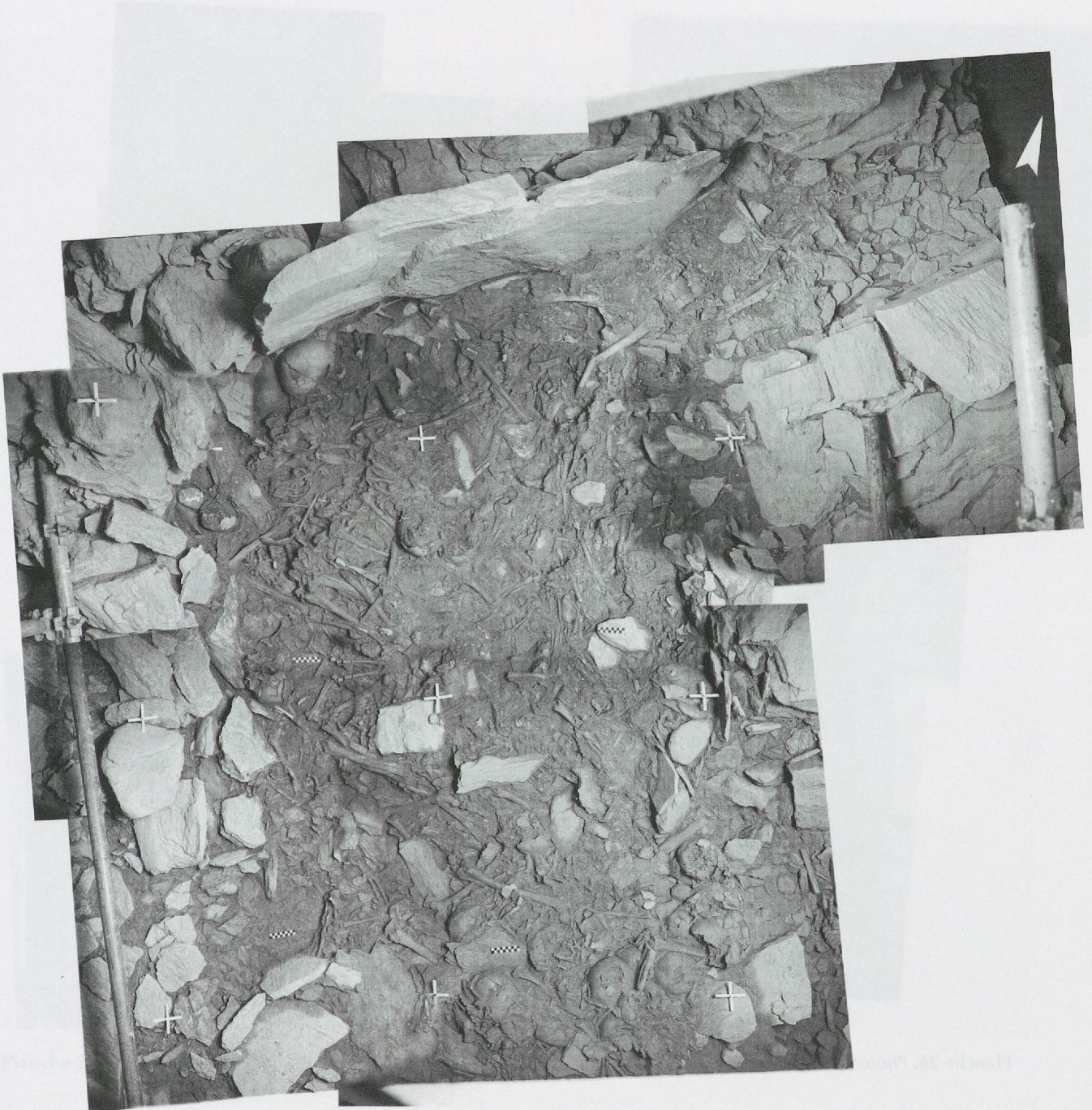


Planche 25. *Photomontage : Ossuaire phase 2, décapage 6.*

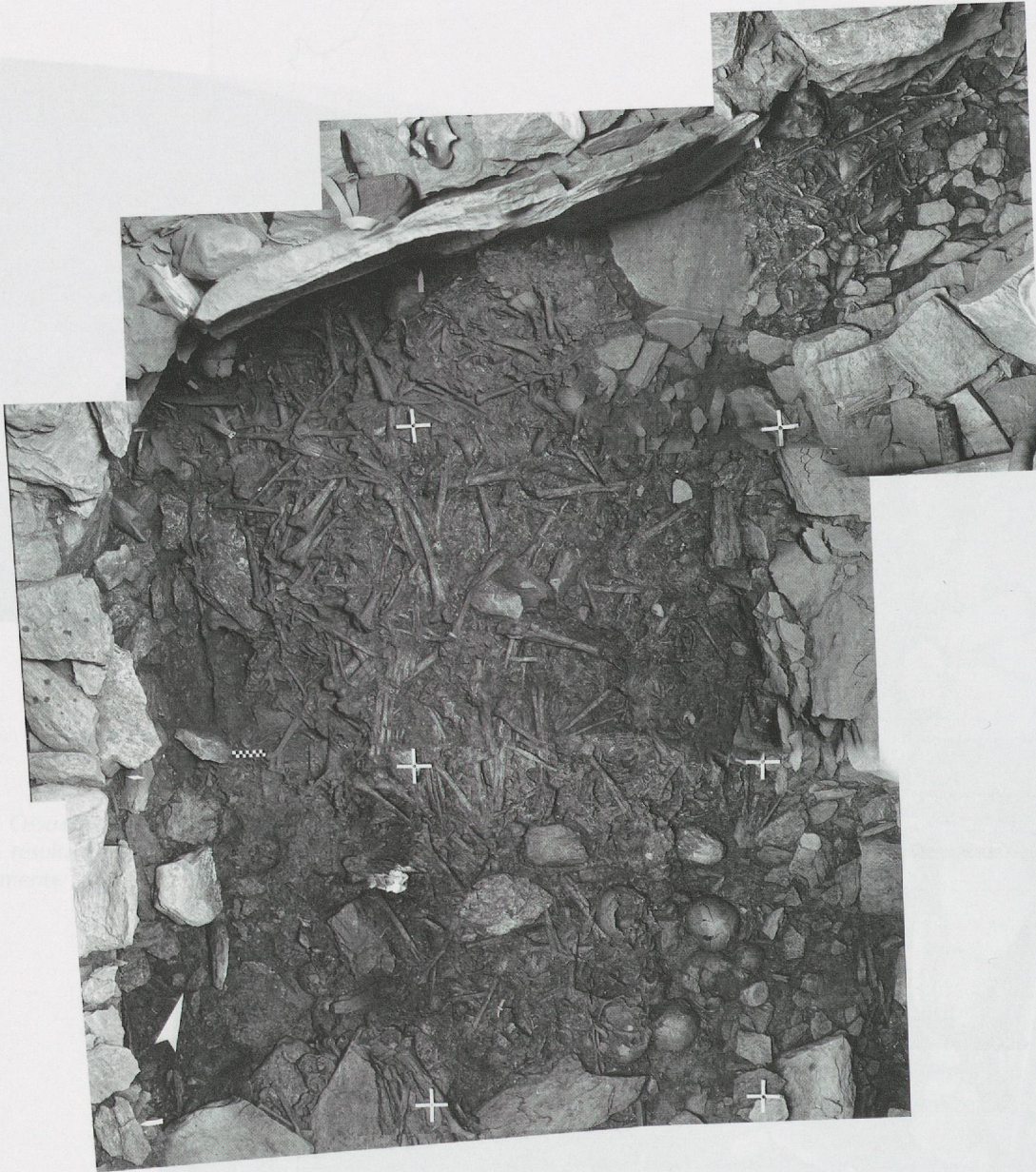


Planche 26. *Photomontage : Ossuaire phase 2, décapage 8.*

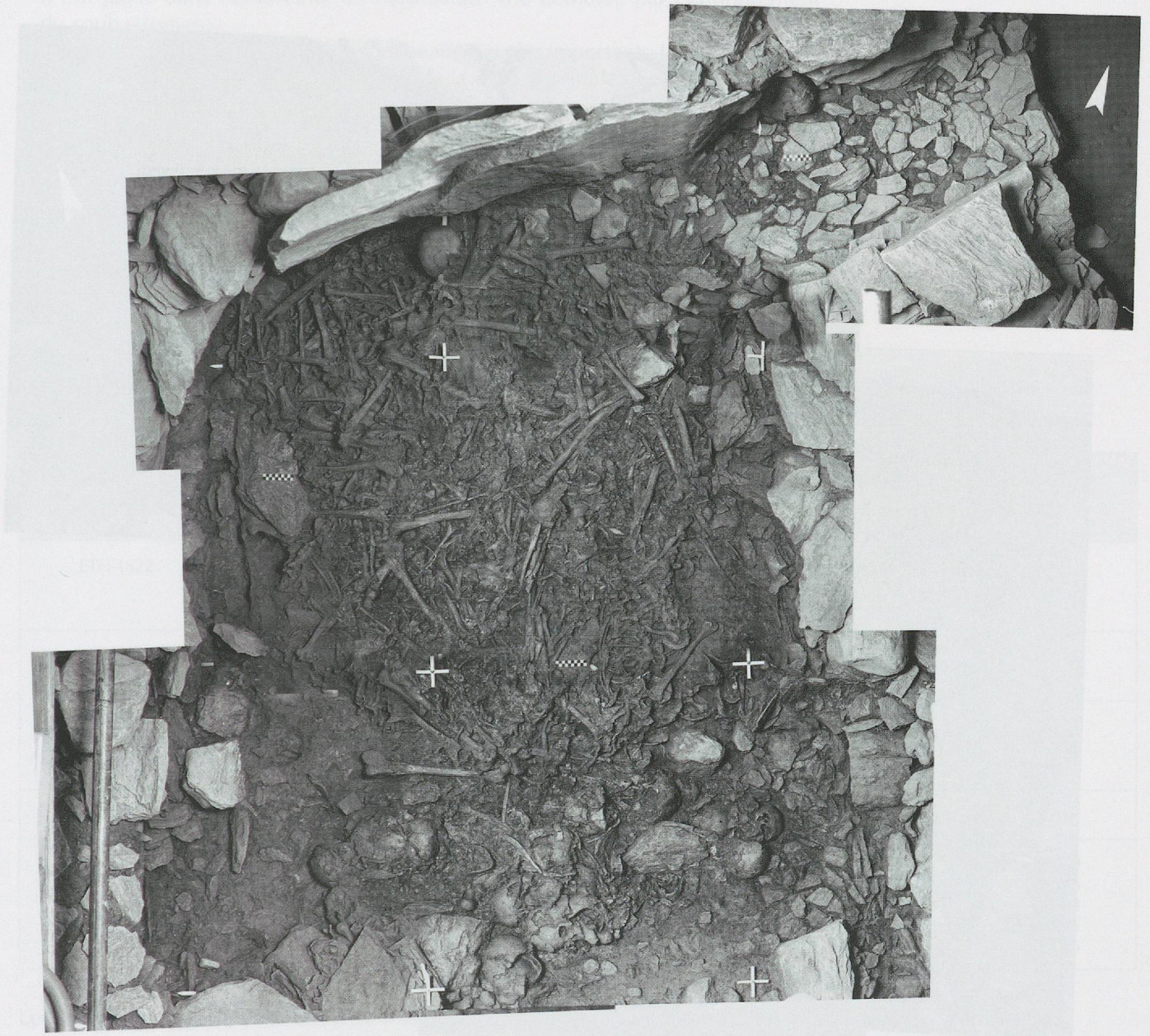


Planche 27. Photomontage : Ossuaire phase 2, décapage 10.

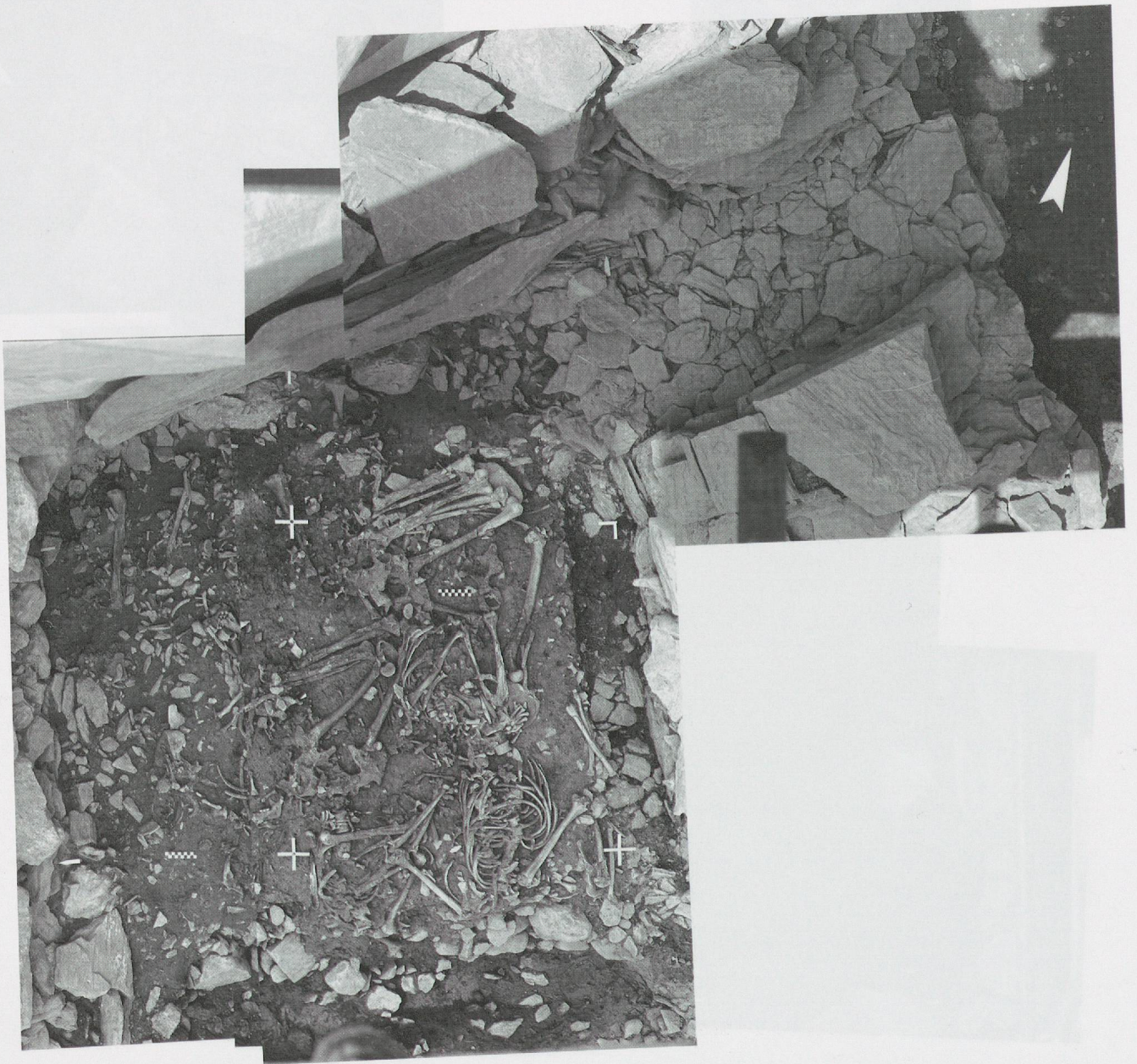


Planche 28. Photomontage : Ossuaire phase 2, décapage 15.

- au sud, orthostate basculé vers l'extérieur et enlevé, la masse des restes, parmi lesquels la majorité des crânes de la sépulture, s'est effondrée dans le trou laissé (fig. 29). La pluie aidant, des ossements ont continué de glisser jusqu'au comblement complet de la dépression. Certains déplacements étant déterminables, la position secondaire des ossements n'est pas sans intérêt.

- à l'est, dans la mesure où on admet que le dernier aménagement de l'ossuaire (dégagement d'une plage au sud-est) n'est pas dû aux récupérateurs, les dégâts ont été insignes : quelques os, au nombre desquels l'humérus droit de l'individu I, ont glissé dans l'empreinte de l'orthostate vite comblée par l'effondrement du soubassement.

- à l'ouest, les dégâts occasionnés sont beaucoup plus importants, les récupérateurs ayant dû creuser pour dégager la base de la dalle. Il semble que tout l'angle sud-ouest de l'ossuaire ait été détruit dans cette opération, de même qu'une bande assez importante au long de la dalle, en tout cas dans les niveaux supérieurs du dépôt. Les planches 24, 26 et 27 de l'ossuaire en place montrent bien le résultat de cette opération, avec une rupture très nette dans le dépôt côté ouest, particulièrement en I 14, et une absence quasi totale de restes en H 14. Comme l'a noté F. MARIÉTHOZ²⁴, la masse d'ossements déplacée par ces travaux se retrouve à l'extrémité ouest du fossé méridional comblé.

²⁴ Voir étude annexe 3 F. MARIÉTHOZ.

Au cours des travaux de démontage, ou dans les temps qui ont suivi, quelques ossements et objets ont essaimé dans le voisinage de l'ossuaire (pl. 14).

4.3.5 DATATIONS RADIOMÉTRIQUES DE L'OSSUAIRE 5B

N° Laboratoire	Échantillon	Déc.	¹⁴ c Âge conv. (BP)	Âge calibré (BC) Calibration 2σ Courbe intcal04.14c	Probabilité
ETH-4822	K 16-97	2	4055 ± 65	2871- 2801 2791- 2789 2780- 2466	0.142 0.001 0.856
ETH-4823	I 15-2085	18	4285 ± 65	3091- 2839 2814- 2676	0.789 0.211
ETH-7129	I 15-2233	19	4390 ± 80	3338- 3207 3195- 3147 3143- 2890	0.224 0.062 0.713
ETH-7130	I 15-2236	19	4100 ± 80	2879- 2482	1.000
ETH-7132	I 15-2259	19	3980 ± 70	2850- 2813 2743- 2728 2695- 2686 2680- 2284 2248- 2234	0.029 0.006 0.004 0.955 0.006

Les prélèvements ont été effectués sur des ossements suivant des critères de positionnement de ces derniers dans la sépulture :

- le premier échantillon (K16-97) se rattache à la surface de l'ossuaire, et très probablement aux tous derniers niveaux d'inhumation ;
- l'échantillon (I 15-2085) correspond à la seconde phase d'inhumation (niveau de l'individu III) ;
- les échantillons (I 15-2233, I 15-2236, I 15-2259) se rattachent aux niveaux de la phase I la plus ancienne (les échantillons I 15-2236 et I 15-2259 ont été prélevés sous l'individu I).

4.4. La tombe M XIII

Lors de la fouille du niveau 5b, une tombe d'enfant a été mise au jour directement à l'ouest du dolmen M XII. Il s'agit d'une ciste érigée à la surface du sol, dans la tradition des monuments du Petit-Chasseur I.

L'ensemble est très ruiné, son aspect d'origine n'en est pas moins aisément restituable, et apparaît comme très proche de celui des cistes campaniformes les plus tardives de la nécropole (M VII-M X²⁵).

25 GALLAY 89, p. 5 et suiv.

Situation et orientation

La tombe s'inscrit dans un rectangle de 0,6 m x 1,10 m, orienté nord-sud dans sa longueur. Elle est implantée à 0,3 m du parement ouest du soubassement du M XII, à 0,4 m en retrait de la ligne frontale (sud) de ce dernier.

4.4.1. ARCHITECTURE DE LA CONSTRUCTION

La ciste proprement dite était constituée de six dalles de schiste: une dalle de fond, quatre orthostates, et une dalle de couverture.

Les orthostates étaient maintenus en place dans des fossés de faible importance (0,05 à 0,10 m de profondeur) par des calages qui, à l'extérieur, dépassaient le sol environnant.

Les orthostates latéraux, nord-sud, allongés, débordaient au nord comme au sud le coffre de la tombe dont les dimensions internes n'excédaient pas 0,4 m x 0,6 m.



Fig. 34. Photomontage. Vue en plan de M XIII et de sa possible dalle de couverture.

Les bords supérieurs rectilignes de la ciste déterminaient un plan à pendage nord d'environ 6 cm par mètre. Cette caractéristique visant à mettre en valeur la partie aval de la construction est commune à toutes les tombes de la nécropole (PC I, PC III).

La dalle de couverture, n'a pas été trouvée en place, mais pourrait être la dalle très proche des carrés F10-11 (pl.14, fig. 34, pl. 7). Les dimensions relativement importantes de cette dernière ne vont pas à l'encontre de cette hypothèse dans la mesure où la couverture des dolmens du Petit-Chasseur I débordait souvent largement le monument qu'elle recouvrait.

4.4.2. ETAT DE DÉCOUVERTE

La tombe a été dégagée en grande partie ruinée, ses éléments sont soit basculés, soit brisés. L'homme pourrait être à l'origine de cet état de destruction, dans ses efforts pour retirer la dalle de couverture, très lourde, lors du pillage du site. L'action des eaux de ruissellement, particulièrement vive, s'est fait sentir par la suite.

4.4.3. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU MONUMENT

Dalle de fond

Dalle en schiste local, de 0,04 à 0,05 m d'épaisseur, de 0,4 m en largeur et 0,43 m de longueur nord-sud, au plus, sa forme étant légèrement trapézoïdale. Elle recouvrait les deux tiers sud de la surface de la tombe et était semble-t-il prolongée au nord par un blocage de dalles. Cette dalle constitue un détail de construction qui rappelle le M VII du PC I.

Orthostate nord

Dalle en schiste feuilleté local portant des traces de débitage à ses extrémités. La dalle intacte a basculé vers l'intérieur de la tombe.

Orthostate sud

La dalle, en schiste feuilleté local également, a presque totalement disparu après avoir basculé vers le sud. Il n'en reste que des feuilletés, certains coincés entre la dalle du fond de la tombe et une dalle de calage transversale, d'autres gisant au sud du coffre.

Orthostate est

La dalle de même roche que les précédentes a conservé sa position d'origine, mais, en partie détruite, elle ne possède plus qu'une portion de son bord supérieur, côté amont (nord).

Orthostate ouest

La dalle, en schiste feuilleté compact, a basculé vers l'ouest.

Dalle de couverture

Une grande dalle de schiste a été trouvée au voisinage immédiat de la tombe (carrés F10-11). En dépit de sa forme et de son épaisseur relativement importante rien ne s'oppose dans l'absolu à ce qu'il s'agisse de la dalle de couverture de M XIII. La position même de la roche en stratigraphie comme en plan ne va pas à l'encontre de cette hypothèse. On pourrait imaginer, pour expliquer son positionnement actuel, un mouvement de translation vers le sud-ouest avec rotation d'un quart de tour environ, sans doute, comme nous l'écrivions, du fait de l'action des hommes. Les forces exercées alors par un des éléments très lourds de la tombe, en regard de la faiblesse du reste de la construction expliqueraient l'état actuel du coffre qui semble s'être écrasé précisément en direction de la dalle retrouvée.

La taille de la dalle et ses proportions par rapport à celles de la ciste restent dans la norme des monuments de la nécropole.

Calages

Les calages des orthostates latéraux compensaient par leur hauteur le peu de profondeur des fossés. Ils dépassaient le sol de construction de 0,10 m des côtés sud et est en tout cas. Cette particularité de construction a souvent été observée dans la nécropole²⁶.

4.4.4. INSERTION STRATIGRAPHIQUE

La tombe a été construite à la surface de la couche 5c, donc semble-t-il dans les tout derniers moments de l'utilisation du M XII, ceci dans la mesure où la fin de l'entretien du dolmen semble correspondre à la fin de son utilisation (pl. 5). On ne peut affirmer que sa ruine est contemporaine de la 5b2, donc du pillage du M XII, mais rien ne s'oppose à cette idée. La tombe ruinée disparaît sous le dépôt 5a.

4.4.5. MATÉRIEL

La tombe n'a livré qu'une molaire d'enfant (G12-218)

4.4.6. DATATION

Une fourchette chronologique solide est fournie par les dates ¹⁴c du site. Nous possédons d'une part une datation pour la partie supérieure de l'ossuaire (niveau contemporain de la tombe) 2871/2466 av. J.-C. (ETH-4822), et d'autre part la datation du foyer de la couche 5b2 (CRG 974) postérieure à la tombe M XIII 2872/2032 av. J.-C. La tombe paraît donc dater du milieu du III^e millénaire.

4.4.7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

L'aspect général de la tombe est très proche de celui de la tombe M X du Petit-Chasseur I. Cette dernière, postérieure à la violation du dépôt campaniforme du M V date de la troisième et dernière phase de construction du PC I²⁷.

²⁷ GALLAY 89, p. 46.

²⁸ GALLAY 89, p. 5 et suiv.

4.5. Couche 5b. Ruine du dolmen

4.5.1. DÉFINITION - INSERTION - SUBDIVISION

La formation de la couche 5b corollaire de la ruine du dolmen M VI s'inscrit dans l'histoire du site entre le moment où le dolmen n'étant plus utilisé est laissé à l'abandon et celui où, en grande partie détruit, il disparaît totalement sous les dépôts sédimentaires.

Sur l'ensemble du terrain exploré, l'élément déterminant du niveau est la présence de restes déplacés du dolmen, issus de la ruine de ce dernier, soit que ces éléments aient été entraînés sous l'action d'éléments naturels (pluies etc.), soit qu'ils l'aient été sous celle des hommes (pillage et récupération de blocs).

4.5.2. GENÈSE DU DÉPÔT 5b

Deux facteurs sont à l'origine de la ruine du dolmen M XII et de la formation des niveaux 5b :

- une action érosive naturelle, continue, entraînant une ruine progressive de l'ensemble, action qui s'accompagne autour de ce dernier d'une sédimentation générale avec exhaussement du sol (dépôts de colluvions).

- une action humaine ponctuelle s'intercalant dans le processus naturel décrit ci-dessus et consistant en une brève occupation, avec récupération de la majeure partie des éléments de construction de la chambre funéraire et des pierres de soubassement à son contact. Action violente, déterminante, qui a hâté la disparition du monument.

La triple subdivision du niveau 5b en phases 1, 2 et 3 est issue de cet état de fait. Précisons que la 5b2 (pl. 14) n'est qu'un horizon pour ainsi dire indécelable en stratigraphie sauf en quelques points (zones charbonneuses). La couche 5b, pour cette raison, est indifférenciée dans les coupes présentées (pl. 5, pl. 7).

4.5.3. SUBDIVISION DU NIVEAU 5b

5b₃ : NIVEAU DE RUINE ANTÉRIEUR AU DÉMONTAGE DU DOLMEN (pl. 14)

Sans que l'idée d'intervention humaine ponctuelle puisse être absolument écartée, la formation de la couche 5b₃ autour du dolmen apparaît comme un processus naturel d'érosion et de sédimentation : entraîné par des eaux de ruissellement souvent très abondantes, comme le montrent des traces irréfutables - sables ou graviers lessivés, orientation des dépôts lithiques - le soubassement du dolmen s'est érodé petit à petit, la chute de ses éléments entraînant en base de parement la formation d'une couche de déjection en talus gagnant progressivement en largeur.

Il est remarquable de constater que le niveau est quasi inexistant en façade aval de la construction, alors qu'il a été observé partout, dans les surfaces conservées en partie latérale. Nous y voyons essentiellement le résultat de la construction très soignée du parement aval dont les éléments en marbre dolomitique jointifs ont pu résister à l'action érosive.

Le processus de sédimentation général du site tel qu'il a été observé au niveau des couches 6 et 5c se poursuivant (cf. supra), les éléments tombés du dolmen ont été bloqués au fur et à mesure de leur dépôt dans les colluvions de pente à l'amont ou des sédiments fluviaux à l'aval (le dépôt de ces derniers s'accompagnant semble-t-il d'un assez fort lessivage).

Lorsque l'homme intervient à nouveau sur le site le niveau de ruine existant forme un talus de 1,5 à 2 m de large sur les côtés du soubassement du dolmen. Le sol environnant s'est exhaussé, de 0,05 à 0,10 m par rapport au niveau d'abandon, sous l'effet des colluvions.

5b₂ (pl. 14)

La réoccupation du site par l'homme, dans le seul but semble-t-il de récupérer des éléments de la tombe laisse sur le terrain de nombreuses traces latentes ou évidentes. Nous citerons ici les éléments suivants :

pour le dolmen proprement dit :

- la chambre du dolmen a disparu avec ses antennes. Il n'en reste que l'orthostate nord et l'empreinte des dalles arrachées ;
- le soubassement sur les côtés de la chambre a semble-t-il été récupéré jusqu'au niveau du sol de l'époque. On en a pour indice le niveau d'arasement, et pour preuve indirecte la quasi-absence dans les restes en place d'un matériel attesté dans la construction des parements aval : le marbre dolomitique jaune (fig. 14) ;
- l'ossuaire, à l'air libre, apparaît comme un ensemble à surface très piétinée, à éléments souvent pulvérulents. Des effondrements se sont produits comblant les espaces laissés vacants par la disparition des orthostates. Des pierres, issues du soubassement parsèment la surface de ce dernier, peut-être déposées en couverture intentionnelle.

Au voisinage de la construction :

- des traces de foyer, avec pierres rubéfiées et restes de combustion (carrés H-I/11-12)
- des zones de dépôts de cendres et de brandons (carrés M-O/11-12).
- la présence d'éléments certainement issus de l'ossuaire jetés lors du démontage ou éparpillés par la suite (pl. 14)
- la présence de dalles de pierre de grandes dimensions (dalles F10-11 et E13-14, issues du M XII ou du M XIII) dont la position résulte à coup sûr d'une action humaine.

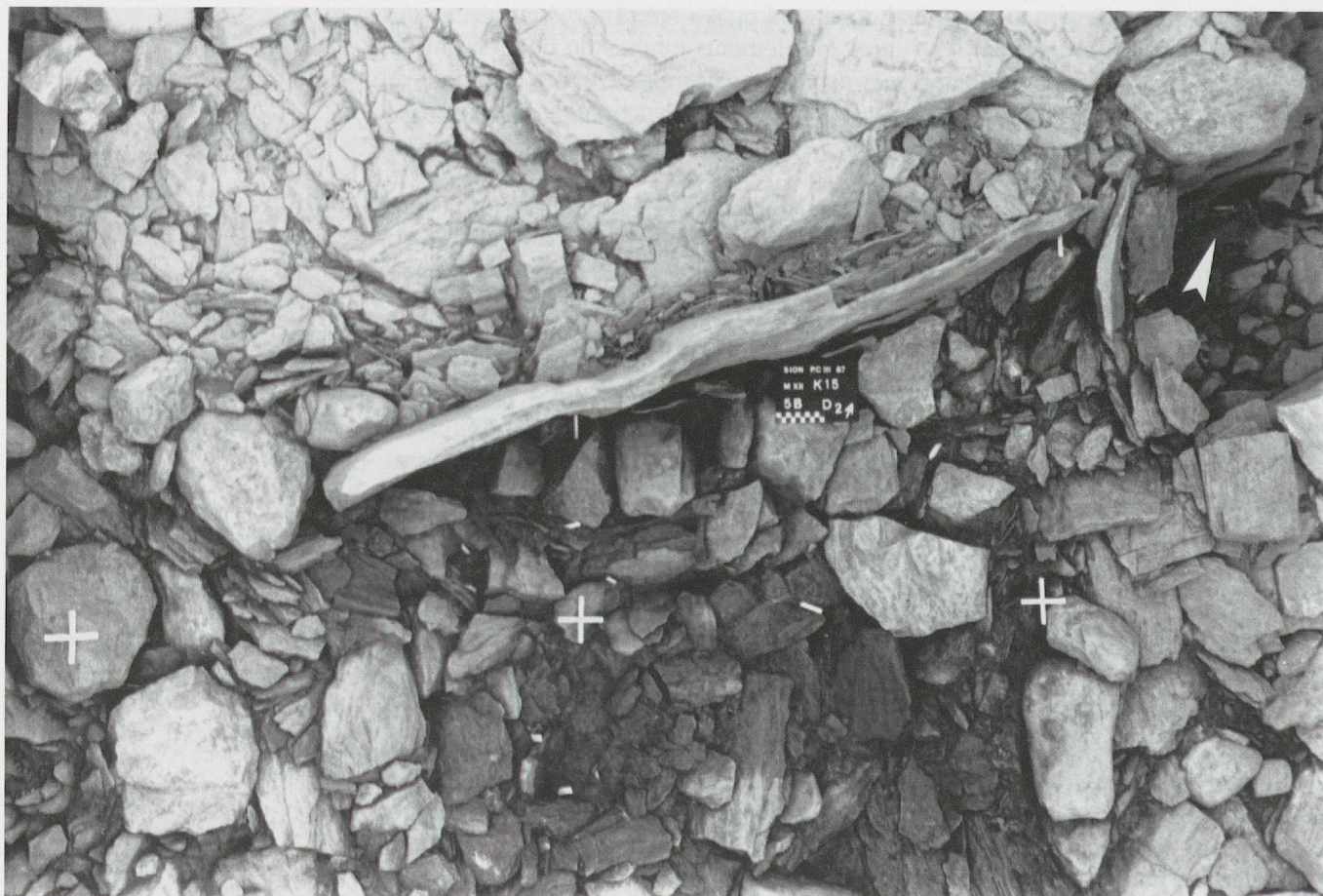
Ces divers éléments donnent au niveau 5b2, tel qu'il apparaît, l'aspect caractéristique d'un chantier abandonné.

5b₁ (pl. 15)

Le processus de ruine naturel du dolmen se poursuit de façon inchangée après l'intervention humaine. Aussi longtemps que des parties de parements apparaissent au jour, les éboulements continuent. L'action des eaux de ruissellement paraît s'intensifier à cette époque et semble résulter parfois d'un régime presque torrentiel ou de véritables crues.

Au niveau de la chambre funéraire, en base de coteau (lignes H à K), un fort dépôt d'éléments pierreux de faible dimension (0,2 m au plus), issu de la fragmentation d'éléments du dolmen ou des dépôts de colluvions, recouvre les ruines de la tombe. De véritables lits de ruisseau à éléments lessivés colmatés se dessinent à la rupture de pente. Le flot a été un moment canalisé par l'orthostate nord de la chambre pour se répandre sur l'ossuaire, provoquant un effondrement intérieur du soubassement ouest et la formation de l'ultime niveau de cailloutis scellant la tombe (fig. 35).

Fig. 35. Dalle nord et trace de vortex.



On peut préciser ici que l'activité torrentielle des eaux de ruissellement laissera les traces d'une activité sporadique au même emplacement pendant tout l'âge du Bronze (coupe 2, lignes K et L, coupe 16 à la limite des lignes H et I).

4.6. Couche 5a. Traces d'occupation campaniforme ou début Bronze ancien (pl. 29, fig. 36)

La couche 5a est un niveau de colluvions à forte proportion de limon caractérisé par sa coloration brun rougeâtre, trace d'un phénomène de pédogenèse. Le dépôt scelle l'ensemble des restes du dolmen (couche 5b1), ne laissant apparaître que quelques blocs élevés (orthostate nord, sommet du M XIII).

La couche très épaisse à l'aval (de 0,15 à 0,20 m), va s'amincissant vers l'amont pour disparaître à hauteur de la pointe du soubassement (pl. 7).

Le niveau ne recèle aucune structure anthropique en place, mais est relativement riche en matériel dans la partie aval du chantier (lignes E à G). Les objets recueillis sont, mis à part une petite languette de cuivre ou de bronze (fig. 36), des os de petite taille (faune), des fragments d'argile cuite, et des tessons de très petites dimensions appartenant à des vases à parois de faible épaisseur, de couleur souvent rougeâtre. La céramique pourrait être campaniforme, malheureusement aucun tesson n'a de forme ni de décor identifiables.

La densité du matériel va s'accroissant d'ouest en est, et se trouve être maximale dans le secteur G17-19, en bordure de la zone détruite lors des travaux du printemps 1987. La répartition du matériel, sa nature et son aspect semblent indiquer qu'on se trouve en présence des restes d'une zone de rejet, entraînés par les ruissellements. Un habitat se trouvait sans doute à l'est, dans un secteur proche de la surface étudiée (pl. 29).

Fig. 36. Matériel couche 5a (1 objet). Echelle 1:1.

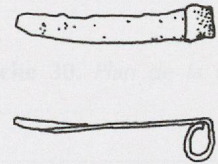


Planche 29. Plan de la couche 5a.



4.7. Couches 4h, 4g et 4f. Niveaux stériles

Extension topographique et insertion stratigraphique

Le niveau de colluvions 4h, d'une épaisseur d'environ 0,1 m, est caractérisé par une forte densité de dallettes dépassant rarement les 0,1 m de longueur. Il scelle la quasi-totalité du monument M XII à l'exception de la dalle nord.

Le niveau 4g, d'une épaisseur de 0,12 à 0,15 m, est nettement plus pauvre en éléments pierreux.

La couche 4f est étroitement liée aux dépôts des couches 4e (cf. infra). Elle représente le substrat sur lequel se sont établies les occupations du début de l'âge du Bronze. Il s'agit d'un niveau de dallettes éparées d'une dizaine de centimètres d'épaisseur en moyenne et s'amenuisant vers le sud du chantier. Il disparaît même dans la coupe 1, à la limite des mètres 21 et 22.

Les niveaux 4h, 4g et 4f sont stériles et ne recèlent aucune structure, si ce n'est un trou de poteau apparu dans le carré F12 au niveau 4h, mais dont l'attribution reste peu sûre.

4.8. Couche 4e. Traces d'occupation Bronze ancien (pl. 30,

pl. 31, pl. 32, pl. 34)

Avec la contribution de Mireille David -Elbiali pour l'analyse du mobilier

Composition sédimentaire

La couche 4e est un niveau de limons de pente d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur subdivisé en deux strates.

La couche 4e1 est constituée d'un limon assez gravillonneux en surface, de couleur jaune clair à gris clair. Il contient beaucoup de charbons de bois également répartis, ainsi que de nombreux nodules d'argile rubéfiée, des tessons et des esquilles de faune.

La couche 4e2 se distingue de la précédente par une plus forte concentration en pierres d'environ 0,1 m, englobées dans le même limon que la couche 4e1. On observe une plus forte densité de cailloux de dimensions comprises entre 0,1 et 0,15 m dans les carrés H-I/14-15. Le mobilier céramique et la faune paraissent moins fragmentés et plus abondants dans cette couche qu'en 4e1. Ceci proviendrait du fait que le niveau supérieur est le résultat d'un lessivage de la couche 4e2.

Extension topographique

La couche 4e est présente sur l'ensemble de la surface fouillée à l'exception de l'extrémité sud-ouest de la bande C. Dans la coupe 16 (pl. 7), on constate l'érosion de ce niveau par un fort courant fluvial à l'aval du site, ayant affecté l'ensemble des couches 4 antérieures à la construction du mur 4b (cf. infra).

La puissance du dépôt de la couche 4e est plus importante à l'ouest qu'à l'est du chantier. En effet, dans la coupe 1 (pl. 2), on observe une dilatation des couches vers l'ouest. On peut rappeler qu'à cet endroit, on se trouve en aval du mur 4b et que cette observation est probablement liée à la disparition de la partie supérieure de la couche (4e1).

Insertion stratigraphique

La couche 4e se superpose à la couche 4f, sauf dans la partie sud-est du chantier où à partir de la ligne 22 elle est directement installée sur la couche 4g, lorsque la couche 4f n'existe plus.

Dans la coupe 1 (pl. 2), le limon de pente présente une granulométrie très fine, les pierres y sont rares et l'aspect de la couche indique la présence de faibles quantités de gravillons. Épais d'une vingtaine de centimètres, il est de couleur beige et très riche en restes issus d'une activité humaine (faune, charbons de bois, tessons).

Dans la coupe 2 (pl. 1), la couche 4e se présente sous la forme d'un niveau de limon gris à charbons de bois épais d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Il se charge en cailloutis dans les mètres I et K.

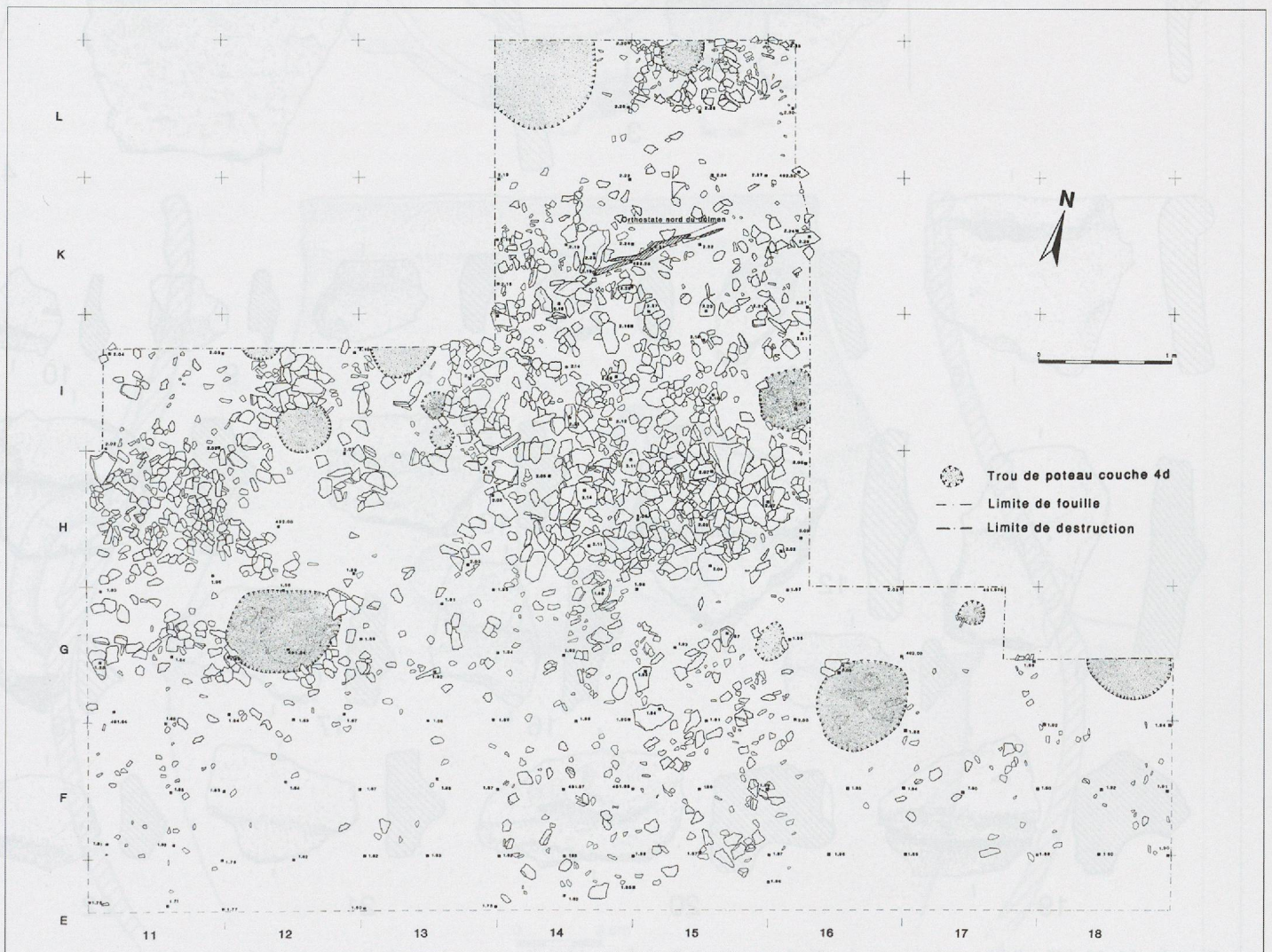
Dans la coupe 10 (pl. 8), la couche 4e est assez limoneuse dans les mètres 11 et 12, et devient plus caillouteuse à partir du mètre 13. Ceci vient confirmer l'observation déjà faite dans les mètres H-I/14-15 où cette couche est riche en pierres de tailles moyennes (0,1 à 0,15 m).

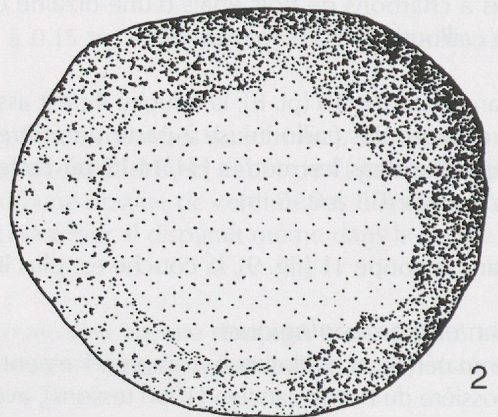
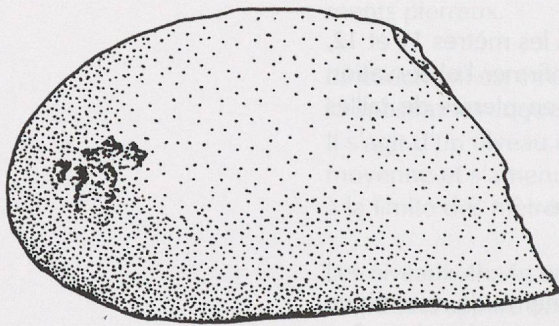
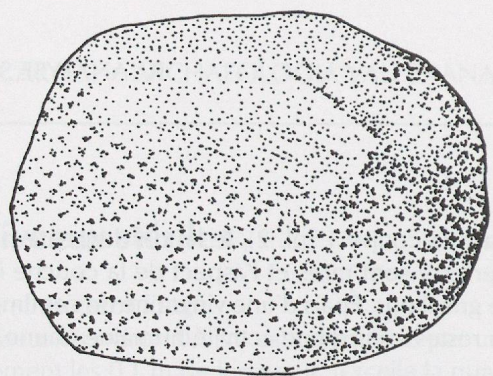
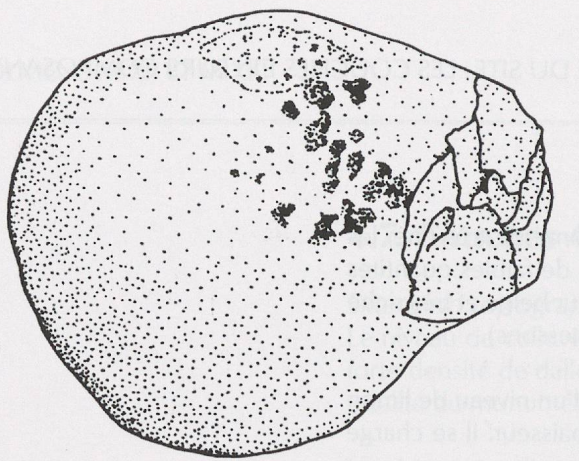
Dans la coupe 11 (fig. 9), la couche est plus limoneuse et grisâtre.

Contenu archéologique

Le matériel archéologique comprend essentiellement des fragments de céramique grossière du Bronze ancien (1080 tessons), avec quelques éléments de céramique fine provenant pour la plupart de tasses, et des restes d'argile cuite (31 fragments) indiquant la présence de constructions dans un voisinage relativement proche (pl. 34, 8-9). Un fragment de tige d'épingle en métal (pl. 34, 10), ainsi qu'un cône en os (pl. 34, 11) et

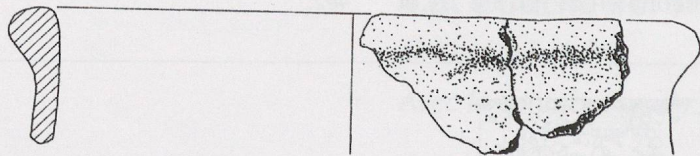
Planche 30. Plan de la couche 4e2.



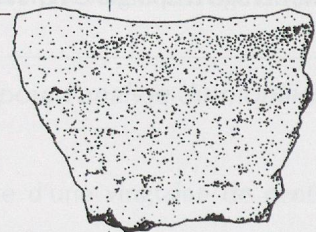


1

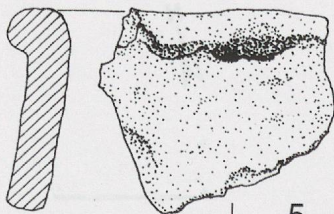
2



3



4



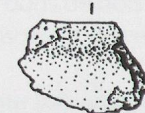
5



6



7



8



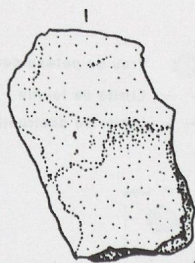
9



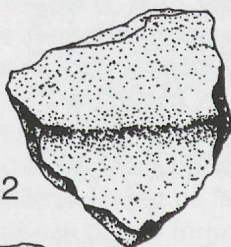
10



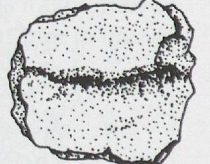
11



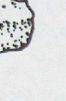
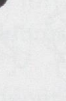
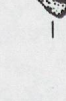
12



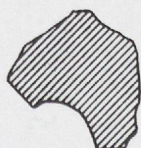
13



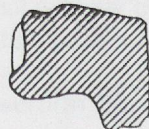
15



18



19



20



21



22

Planche 31. Mobilier lithique de la couche 4f: 1 percuteur, 2 molette. Mobilier céramique de la couche 4e2: 3-8: récipients à enco-
lure rentrante, 9 et 10, 12-17: cordons lisses, 11 et 18-22: languettes de préhension. Echelle 1:2.

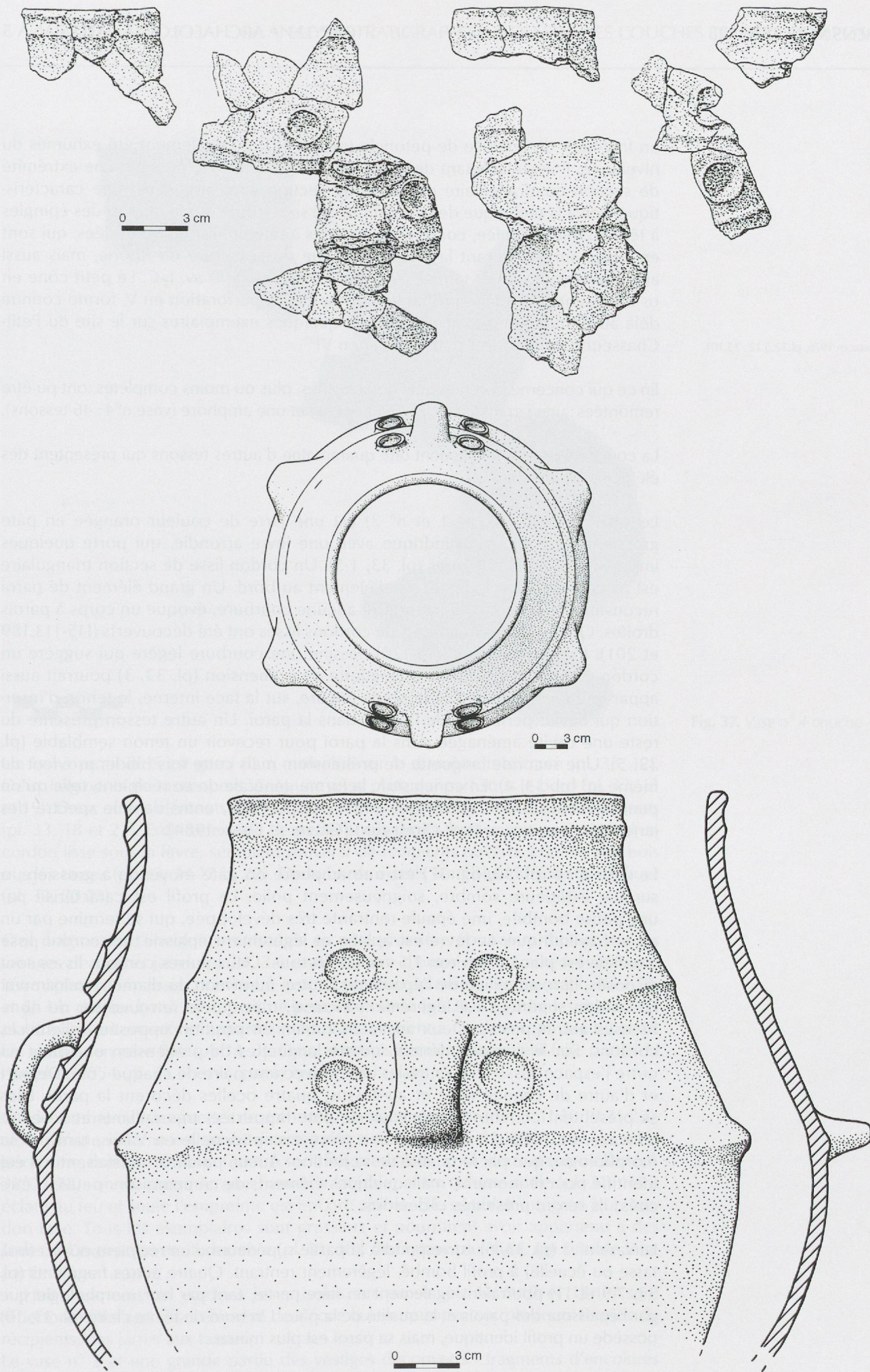


Planche 32. Couche 4e2, vase n° 4 : tessons conservés, reconstitution vue d'en haut, reconstitution vue de profil.

un fragment de coquille de pétoncle (pl. 34, 12) ont également été exhumés du niveau 4e. Il est intéressant de noter que la tige d'épingle possède une extrémité de section quadrangulaire et l'autre de section circulaire. C'est une caractéristique, liée à la technique de fabrication, qui se retrouve sur la plupart des épingles à tête en tôle martelée, comme les épingles à tête en disque ou tréflées, qui sont en usage surtout durant la phase classique de la culture du Rhône, mais aussi aux phases avancée et tardive, soit entre 2000 et 1500 av. J.-C. Le petit cône en os représente l'ébauche probable d'un bouton à perforation en V, forme connue déjà au Campaniforme, et retrouvée à quelques exemplaires sur le site du Petit-Chasseur I, entre autres dans le dolmen VI²⁹.

29 BOCKSBERGER 1976, pl.32,5.12; 35,101.

En ce qui concerne la céramique, deux formes, plus ou moins complètes, ont pu être remontées : une jarre (vase n° 2 : 154 tessons) et une amphore (vase n°4 : 46 tessons).

La couche 4e recèle également une quarantaine d'autres tessons qui présentent des éléments identifiables.

Le vase n° 2 (pl. 33, n° 1 et n° 2) est une jarre de couleur orangée en pâte grossière. Le haut est cylindrique avec une lèvre arrondie, qui porte quelques impressions digitales légères (pl. 33, 1-5). Un cordon lisse de section triangulaire est placé 4 cm sous la lèvre, parallèlement au bord. Un grand élément de paroi reconstitué (pl. 33, 2), qui ne montre aucune courbure, évoque un corps à parois droites. Quatre autres fragments de cordons lisses ont été découverts (I15-113,189 et 201). L'un d'entre eux (I15-120) dessine une courbure légère qui suggère un cordon en arceau. Une grosse languette de préhension (pl. 33, 3) pourrait aussi appartenir à cette jarre. Elle possède encore, sur la face interne, le tenon d'insertion qui devait permettre de la fixer dans la paroi. Un autre tesson présente du reste une cavité aménagée dans la paroi pour recevoir un tenon semblable (pl. 33, 5). Une seconde languette de préhension, mais cette fois bifide, provient du même m² (pl. 33, 4). En conclusion, la forme générale de ce récipient, telle qu'on peut la reconstruire à partir des indices disponibles, entre dans le spectre des jarres découvertes au Petit-Chasseur I (GALLAY et CHAIX 1984).

Le vase n° 4 (pl. 32, fig. 37) est une amphore en pâte moyenne à grossière, à surface extérieure sombre, soigneusement polie. Le profil est caractérisé par une panse bombée, une épaule rentrante très développée, qui se termine par un rebord cylindrique. La lèvre est aplatie et légèrement épaissie ; un cordon lisse parallèle est placé à environ 1,5 cm au-dessous. Deux autres cordons lisses sont disposés, l'un, au milieu de l'épaule, et l'autre, au niveau du diamètre maximum. Le cordon supérieur est légèrement incurvé, trait qui se retrouve sur de nombreuses autres pièces. Deux anses en ruban, en position opposée, relient ces cordons. Sur le cordon inférieur, quatre languettes de préhension occupent en outre l'espace laissé libre entre les anses, avec une paire de chaque côté. De part et d'autre de chaque anse et au-dessus, quatre ocelles décorent la paroi. Elles se présentent comme des anneaux de pâte rapportée, très saillants et à centre concave. Ce récipient constitue une pièce exceptionnelle en Valais, tant par sa morphologie, que par la qualité de sa finition. Aucun parallèle satisfaisant n'a été identifié pour le moment, mais quelques éléments de comparaison peuvent être cités ; ils seront présentés ci-dessous.

Le vase n° 5 (pl. 33, 6) correspond à la partie supérieure d'un récipient ouvert (bol, tasse ou écuelle) à profil bombé, légèrement rentrant. Quatre autres fragments (pl. 33, 7-9 et 11) pourraient également en faire partie, tant par leur morphologie que par l'épaisseur des parois et la qualité de la pâte. Un bord de teinte claire (pl. 33, 10) possède un profil identique, mais sa paroi est plus mince.



Fig. 37. Vase n° 4 couche 4e2.

Un bol à profil en S est garni d'un mamelon sur le diamètre maximum (pl. 33, 12). Deux fragments de tasses possèdent une anse plate qui part sous le bord (pl. 33, 13 et 19). Deux autres éléments d'anses appartiennent probablement aussi à des tasses (pl. 33, 18 et 23). Enfin une série de petits bords droits, le plus souvent munis d'un cordon lisse sous la lèvre, semblent provenir de récipients ouverts, comme des bols ou des tasses (pl. 33, 14-17 et 22). Deux bords évasés sont plus difficiles à attribuer (pl. 33, 20-21).

Cinq fragments d'encolures rentrantes en pâte grossière pourraient représenter les vestiges de petites jarres (pl. 31, 3-6 et 8). Quatre d'entre eux, caractérisés par une lèvre aplatie et épaissie, pourraient avoir appartenu au même récipient (pl. 31, 3,5,6 et 8). Un dernier bord, très étroit, ne peut être classé (pl. 31, 7). Parmi les sept fonds plats, trois sont massifs et appartiennent probablement à des jarres (pl. 34, 1,2 et 7). Un seul est en pâte fine (pl. 34, 3). Deux des trois derniers pourraient faire partie de l'amphore n° 4 (pl. 34, 4 et 6), par la qualité de la pâte.

On dénombre cinq languettes de préhension isolées sur panse (pl. 31, 11.18.19.21.22), alors qu'une sixième est située directement sur la lèvre (pl. 31, 20). Cette dernière porte une cupule centrale. Quatre sont fragmentaires. Pour deux d'entre elles (pl. 31, 21-22), on ne possède que l'amorce latérale, alors qu'une autre (pl. 31, 11) a éclaté au feu et seule l'empreinte est encore visible. Elle semblait intégrée à un cordon lisse. Tous les exemplaires sont grossiers et pourraient avoir appartenu à des jarres, à l'exception de la dernière (pl. 31, 18), de facture plus fine, qui semble faire partie d'une tasse.

Huit fragments de cordons lisses isolés sur panse (pl. 31, 9-10 et 12-17) sont répertoriés. Il s'agit d'un élément de décor qui se retrouve sur plusieurs formes de récipients, des jarres aux tasses.

Le vase n° 2 et une grande partie des vestiges découverts - fragments d'encolures

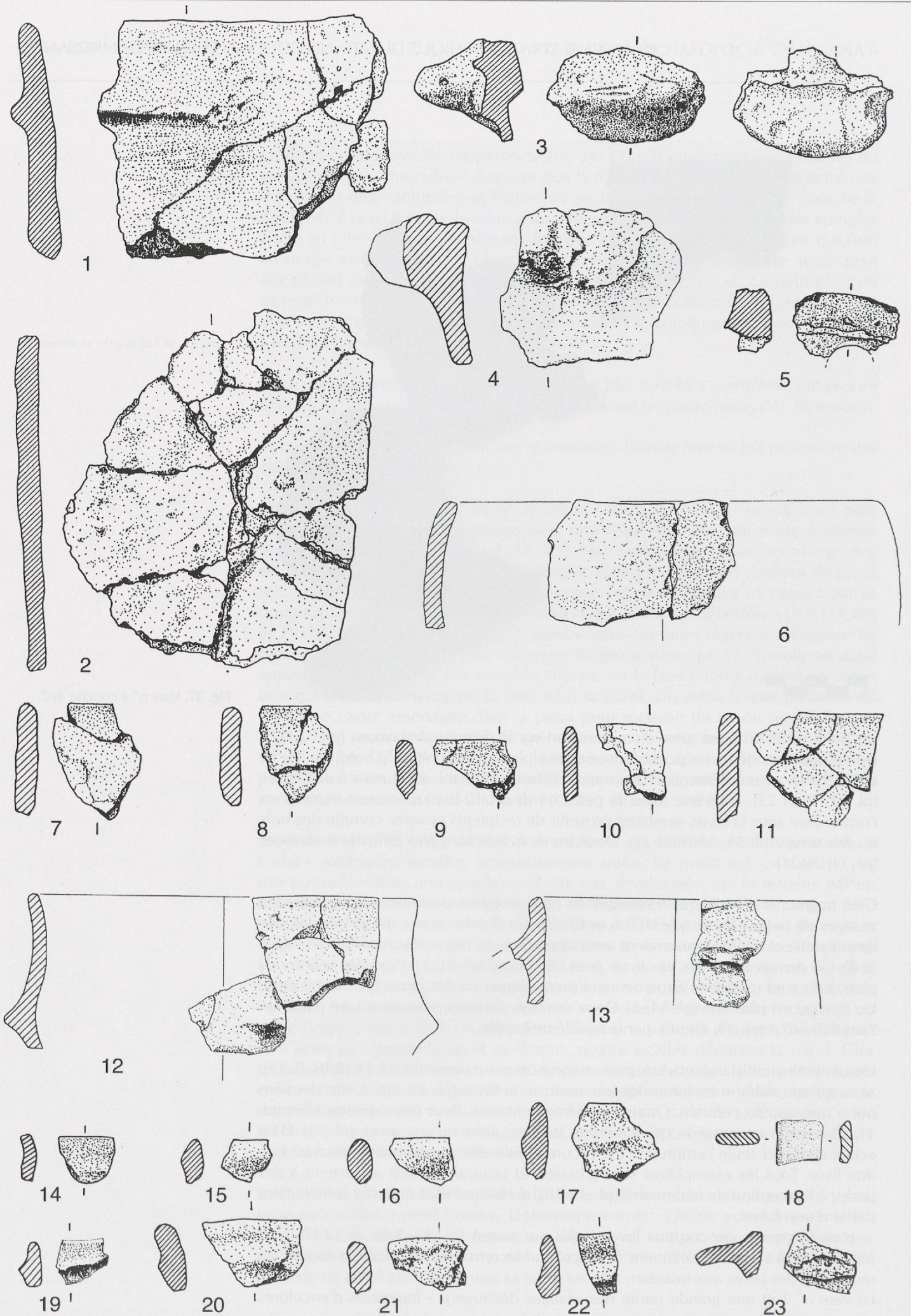


Planche 33. Mobilier céramique de la couche 4e2: 1-5 vase n° 2, 6 à 23 récipients ouverts (bols, tasses, écuelles). Echelle 1:2.

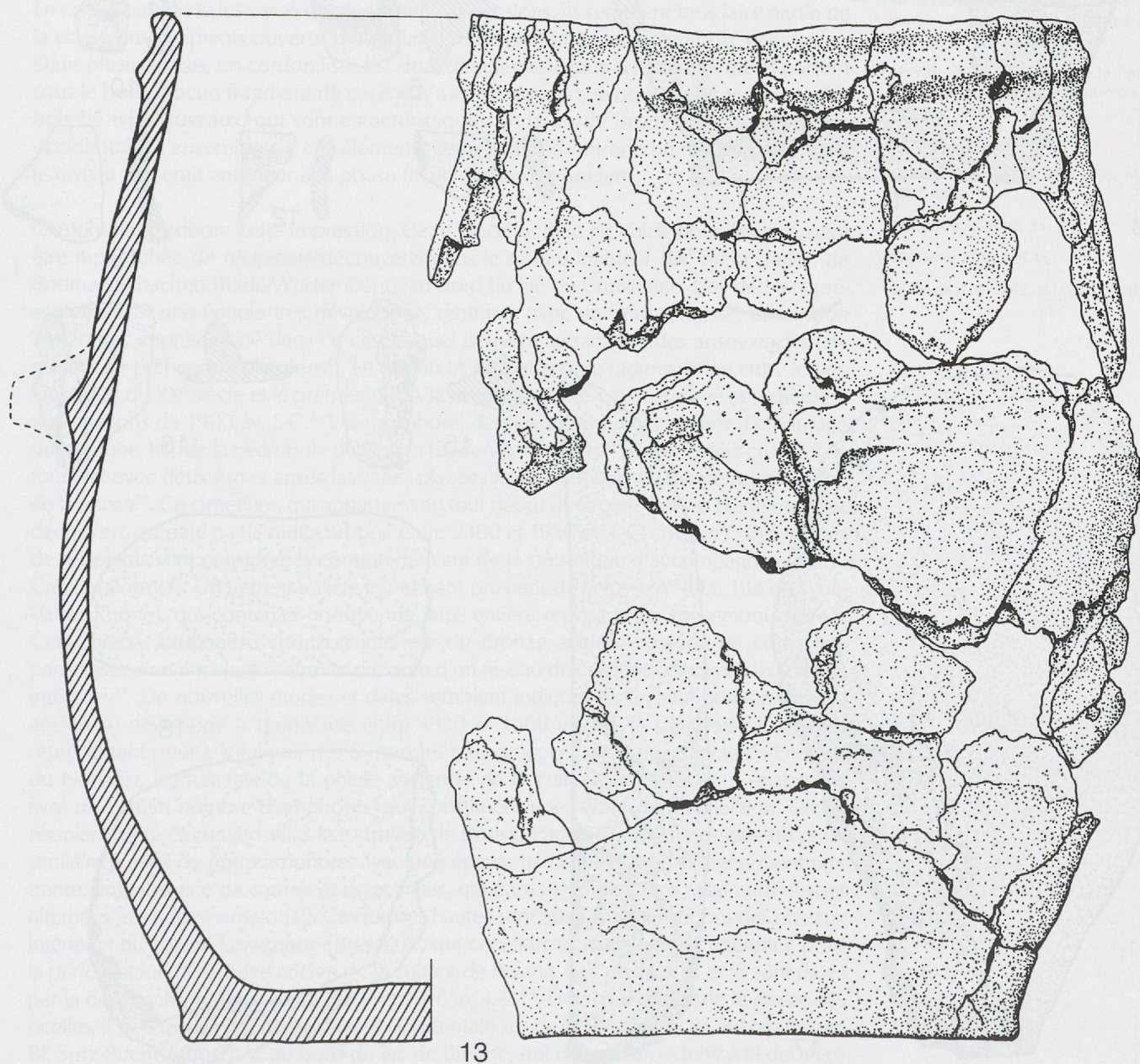
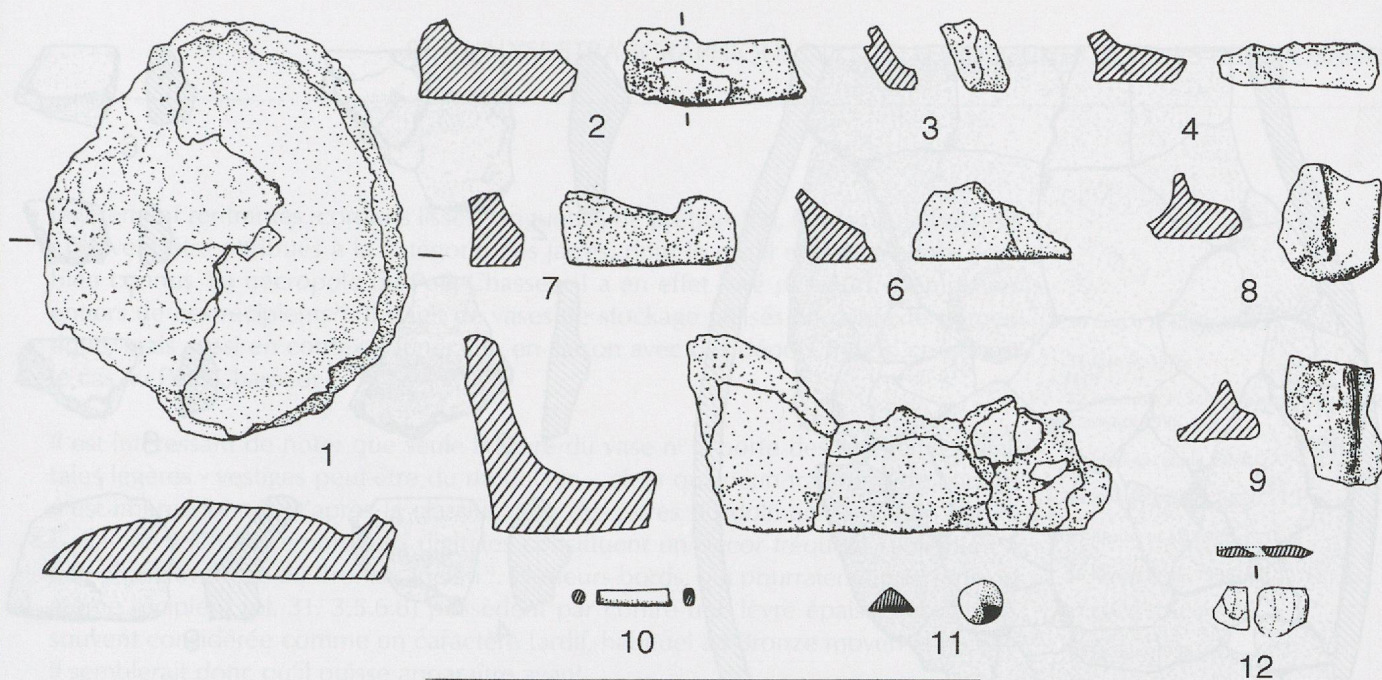


Planche 34. Mobilier de la couche 4e2 : 1-7 fonds de céramiques, 8-9 fragments d'argile de placage, 10 fragments d'épingle en bronze, 11 bouton conique en os, 12 fragment de pétoncle. Mobilier de la couche 4d : 13 vase n° 1. Echelle 1:2.

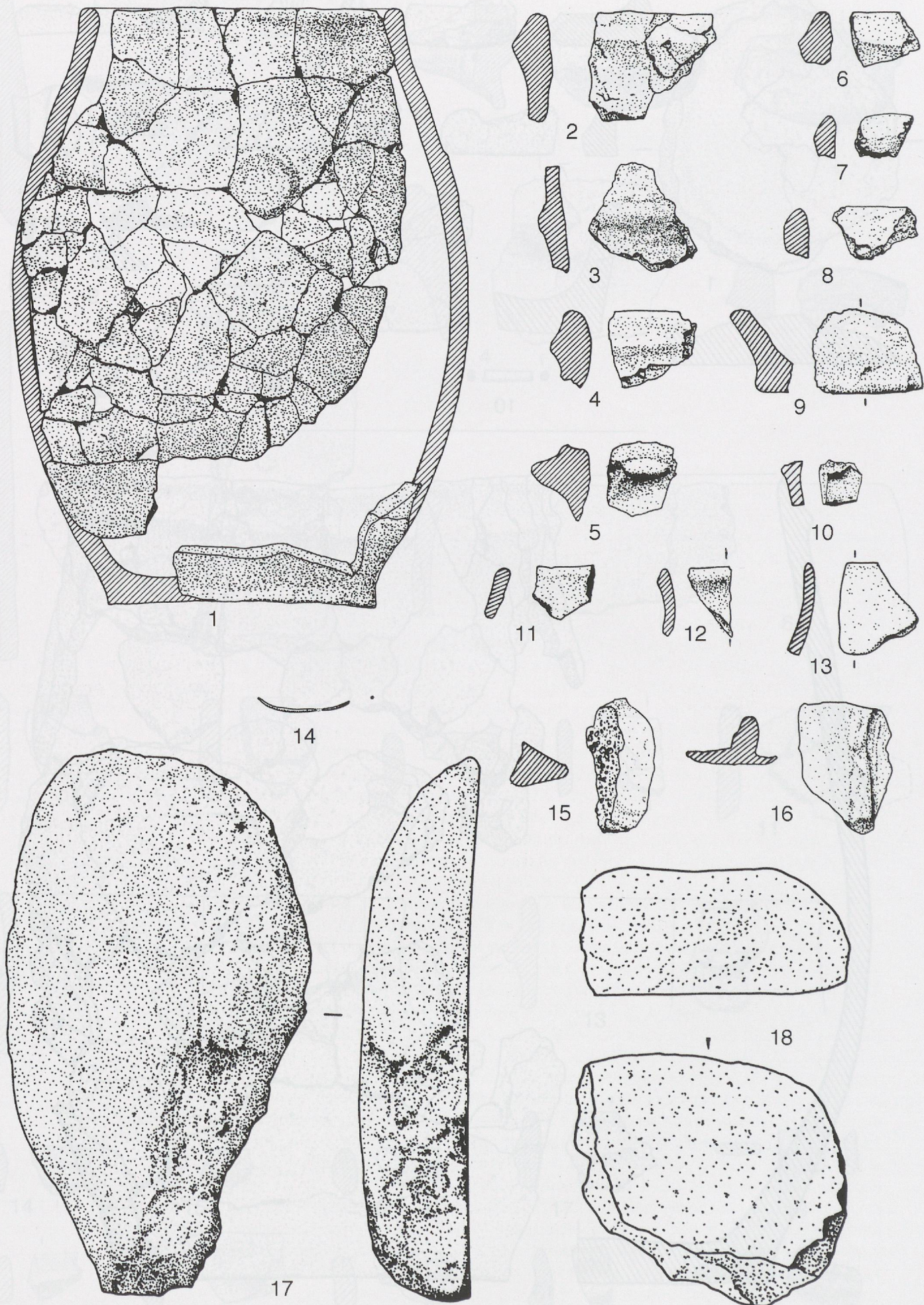


Planche 35. Mobilier de la couche 4d: 1 vase n° 3, 2-9 fragments de jarres, 10-13 fragments de tasses, 14 fragments de fil de bronze, 15-16 fragments d'argile cuite de placage, 17-18 fragments de meules. Echelle 1:2.

légèrement rentrantes, cordons lisses, languettes de préhension, fonds plats grossiers - peuvent être attribués à la catégorie des jarres, dont le profil et les variations sont bien connus. La nécropole du Petit-Chasseur I a en effet livré plusieurs exemplaires entiers de ces récipients³⁰. Il s'agit de vases de stockage utilisés en contexte domestique, mais aussi en contexte funéraire, en liaison avec des dépôts rituels, ce qui est le cas au Petit-Chasseur I.

Il est intéressant de noter que seule la lèvre du vase n° 2 porte des empreintes digitales légères - vestiges peut-être du modelage -, alors qu'aucun fragment de cordon n'est impressionné. D'après la classification des jarres du dolmen XI établie par A. Gallay en 1976, les empreintes digitales constituent un décor fréquent seulement à une phase avancée du Bronze ancien³¹. Plusieurs bords, qui pourraient appartenir au même récipient (pl. 31, 3.5.6.8) possèdent par contre une lèvre épaissie et aplatie, souvent considérée comme un caractère tardif, habituel au Bronze moyen et récent. Il semblerait donc qu'il puisse apparaître avant.

En ce qui concerne les vases de plus petites dimensions, ils semblent tous faire partie de la classe des récipients ouverts, mais relativement profonds : tasses ou bols, et écuelles. Dans plusieurs cas, un cordon lisse est situé directement sous la lèvre. Les anses partent sous le bord. Aucun fragment de carène n'a été découvert, évoquant des tasses ou des bols de type Roseaux, qui sont caractéristiques de la fin du Bronze ancien en Suisse occidentale. L'ensemble de ces éléments semblent démontrer, comme les jarres, que le niveau 4e serait antérieur à la phase finale du Bronze ancien.

L'amphore corrobore cette impression. Cette pièce, unique en Valais pour l'instant, peut être rapprochée de récipients découverts dans le niveau inférieur (IA) de la station de Bodman-Schachen (Bade-Wurtemberg), au bord du lac de Constance. Ces derniers présentent aussi une épaule très développée, rentrante avec un bord redressé, un cordon horizontal, impressionné dans ce cas, auquel peuvent se rattacher des anses et des languettes de préhension alternées³². Le niveau IA est daté par le radiocarbone entre le dernier quart du XX^e siècle et le premier du XVIII^e siècle av. J.-C.³³ et est attribué actuellement aux environs de 1900 av. J.-C.³⁴ Une amphore, découverte entre les pierres d'entourage de la tombe 101 de la nécropole de Singen (Bade-Wurtemberg), possède déjà ce profil en tonnelet avec deux fortes anses latérales, placées juste au-dessus du diamètre maximum de la panse³⁵. Ce cimetière, qui appartient au tout début du Bronze ancien par le mobilier découvert, est daté par le radiocarbone entre 2300 et 1950 av. J.-C. environ³⁶. Ces formes de récipients sont considérées comme dérivant de la céramique d'accompagnement du Campaniforme³⁷. Un autre parallèle intéressant provient de la fosse n° 94.8 194 de Lyon-Vaise (Rhône), qui contenait une grande jarre entière reposant sur son embouchure³⁸. Cette pièce, attribuée à l'horizon inférieur du Bronze ancien, possède un corps très pansu avec une encolure rentrante décorée d'un réseau de cordons orthogonaux à anses intégrées³⁹. De nouvelles études et dates semblent indiquer qu'un seul horizon Bronze ancien se développe à Lyon-Vaise entre 1930 et 1800 av. J.-C.⁴⁰. Ces pots biconiques représentent pour J. Vital une des formes les plus précoces du Bronze ancien⁴¹. En Italie du Nord-Est, les habitats de la phase ancienne de la culture de Polada ont également livré un certain nombre d'amphores, qui constituent une forme de prédilection. Un tel récipient a été découvert dans la tourbière de Bosisio Parini (Côme). Il possède un profil similaire à celui de notre amphore, avec une épaule très développée et légèrement rentrante, une absence de carène et deux anses, qui partent du diamètre maximum et sont alternées avec des mamelons⁴². Ces formes hautes sont aussi caractéristiques des niveaux inférieurs du site de Lavagnone (Brescia)⁴³, qui constitue actuellement la référence pour la périodisation du Bronze ancien de la culture de Polada. Ces niveaux IA et IB sont datés par la dendrochronologie entre 2077 et 1916 av. J.-C.⁴⁴. En ce qui concerne le décor des ocelles, il se retrouve encore en Suisse occidentale sur de la céramique de Sutz-Lattrigen BE Sutz-Buchtstation IVa, au bord du lac de Biemme, qui devrait appartenir à la dernière phase du Bronze ancien⁴⁵. Il apparaît cependant déjà à Zurich ZH Mozartstrasse⁴⁶, à

30 GALLAY et CHAIX 1984.

31 GALLAY 1976.

32 KÖNINGER et SCHLICHTERLE 1990, fig.12,1 ; KÖNINGER 1996, pl.3.

33 HOCHULI et alii 1994, 277.

34 KÖNINGER 2001, fig.20.

35 KRAUSE et alii 1988, pl.1C,1.

36 KRAUSE et alii 1988, tab.5.

37 KRAUSE 2001, 72.

38 JACQUET 1998, 69.

39 DAVID-ÉLIALI 1999.

40 La chronostratigraphie de ce site a été remise en question par Joël Vital (VITAL 2002 et 2004, p.258).

41 VITAL 2004, 258-259, fig.6,13 (un peu apparenté au vase no 4, notamment la forme du cordon).

42 ASPES 1982, fig.22,10.

43 PERINI 1988, pl.1,10 ; III,11 et DE MARINIS 2002, fig.2,7.

44 DE MARINIS 2002, 25.

45 HAFNER 1995, pl.8,4,6.

46 GROSS et alii 1992, pl.111,1 ; 127,10.

Fig. 38. Projection en plan de la céramique 4e2.

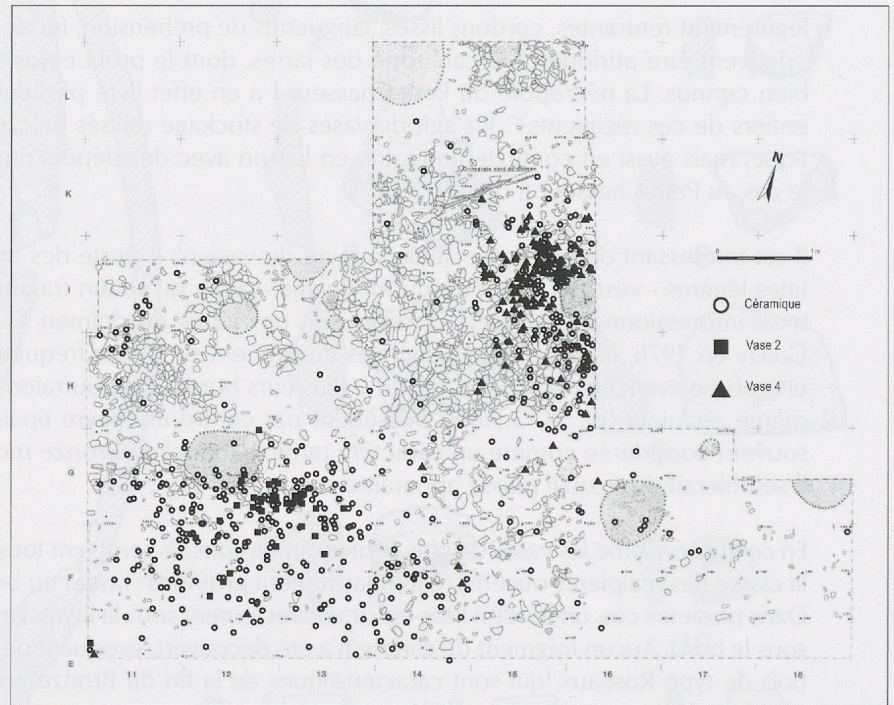
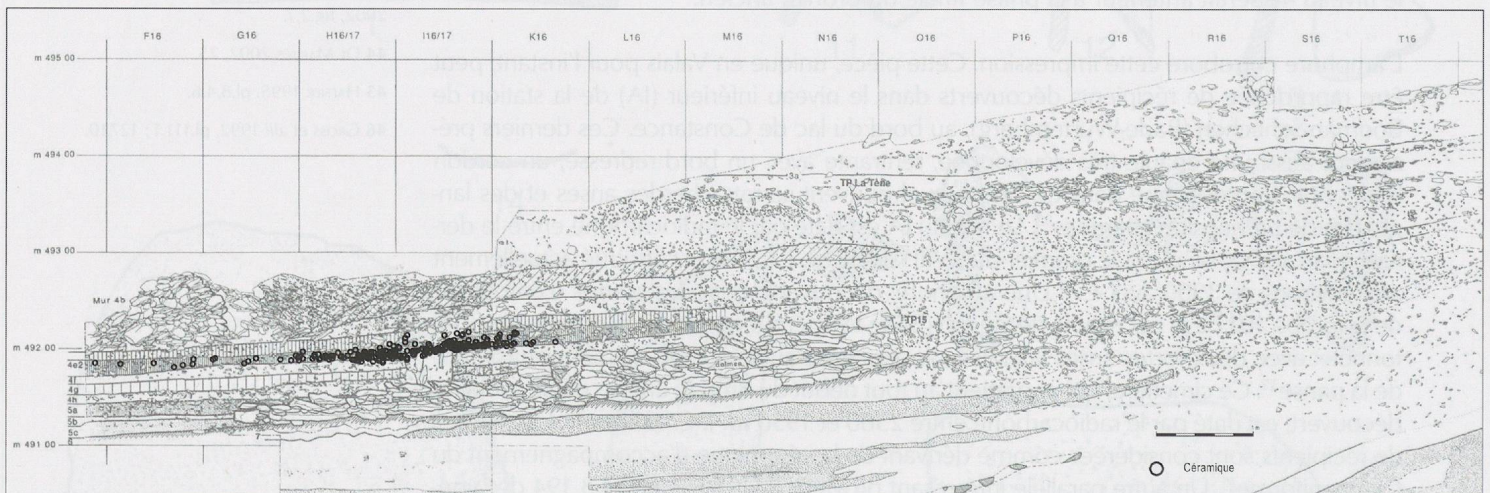


Fig. 39. Projection de la céramique 4e2 sur la coupe 2.



⁴⁷ Entre le 21^e et le 18^e s. av. J.-C. (CONSCIENCE 2001).

⁴⁸ RAGETH 1974, pl.33,13 (quatre ocelles encadrent l'anse d'une tasse tronconique); 70,7; 72,5,8; etc.

⁴⁹ DAVID-ELBIALI 2000.

une phase que l'on sait actuellement ancienne du Bronze ancien⁴⁷, ou encore, à plusieurs reprises, au lac de Ledro (Trente), sur des récipients qui appartiennent à la phase ancienne de la culture de Polada⁴⁸. Il ne s'agit donc pas d'un décor exclusif d'une période ou d'une zone géographique.

L'ensemble des indices typologiques et chronologiques accumulés suggère de placer le niveau 4e dans la phase classique de la culture du Rhône. Cette attribution est appuyée par les dates carbone 14 (CRG 972 et 973), dont le recoupement couvre un laps de temps compris entre 2189 et 1785 av. J.-C. Il s'agit ainsi du premier ensemble céramique valaisan que l'on peut rattacher à cette phase, définie sur la base du mobilier métallique exhumé des sépultures⁴⁹. Les éléments contemporains du Petit-Chasseur I ne peuvent être isolés de façon aussi précise, car ils proviennent essentiellement du remplissage du dolmen XI.

Datations

- CRG 972, datation calibrée à 2 σ : 2835-1785 av. J.-C.
- CRG 973, datation calibrée à 2 σ : 2189-1528 av. J.-C.

4.9. Couche 4d. Habitat Bronze ancien (pl. 35, pl 36, fig. 40, fig. 41)

Extension topographique

La couche 4d est caractérisée, dans les zones où elle a été conservée, par une « anthropisation » très forte, un mobilier abondant et de nombreux trous de poteaux de grandes dimensions.

Dans la partie ouest, elle est présente dans la zone des trous de poteaux, entre les lignes G et S. Elle couvre une surface d'environ 40 m². Au nord de la ligne P, la couche 4d se termine au voisinage de la pente. En aval de la ligne G, dans la partie sud du chantier, elle s'achève par un talus d'érosion précédant le dépôt de la couche 4c.

Dans la coupe 3 (fig. 4), située 40 mètres à l'est, on observe trois grands trous de poteaux, régulièrement espacés, que l'on peut par analogie stratigraphique mettre en relation avec ceux observés dans la coupe 2 au même niveau. Les tombes, ainsi que les trous de poteaux n°2 et n°3, repérés et fouillés au printemps 1987, semblent également se rattacher à ce même horizon, bien qu'il n'y ait pas de lien stratigraphique assuré. On doit donc admettre que cet important niveau anthropique occupait toute la base du coteau de la parcelle 12758 et que l'excavation pour la construction de l'immeuble Mon Foyer l'a détruit dans sa plus grande partie.

Insertion stratigraphique

La structure de la couche est bien visible dans la coupe 2 (pl. 1), où l'on voit son interruption en talus à l'aval, sur la ligne H, et sa fin amont en sifflet, sur la ligne S.

Dans la coupe 16 (pl. 7), la couche 4d s'amincit en sifflet sur la couche 4e1 érodée. Elle se superpose à la couche 4e1 dans les coupes 9, 10 et 11 (pl. 4, pl. 8, pl. 9).

Composition sédimentaire

Dans les lignes G, H et I, la partie supérieure de la couche 4d correspond à un limon enrobant un cailloutis avec des pierres de grandes dimensions (jusqu'à 0,15 m de longueur). Sous ce limon relativement stérile, se concentrent les restes anthropiques : charbons de bois, cendres, nodules d'argile, os et tessons. Ce niveau archéologique relativement dense en matériel repose lui-même sur une accumulation de dallettes de petites dimensions (environ 0,05 m) marquant la base de la couche. La concentration en dallettes diminue au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'amont.

Structures évidentes

La couche 4d est directement en relation avec 15 trous de poteaux :

N° TP	Carrés	Position stratigraphique (Coupes existantes)	Ø Trou (m)	Ø Empreinte (m)	Sommet (Alt.)	Base (Alt.)	Profondeur (m)	Remarques
TP 1	G18	Dans les coupes 1+4 : le sommet du trou a été détruit aux phases d'érosion antérieures à la construction du mur 4b.	0,60	0,25	?	491,36 m	?	pierres de calage
TP 2	F16/G16	idem TP 1	0,70	0,35	?	491,64 m	?	pierres de calage
TP 3	G17	idem TP 1	0,30	?	?	?	?	-
TP 4	G15/G16	idem TP 1	0,22	?	?	491,64 m	?	pierres de calage
TP 5	G12/H 12	Dans la coupe 13, seul l'entonnoir occasionné par le tassement du remplissage est observable	0,80	0,25	491,95 m	491,02 m	0,93	pierres de calage
TP 6	I 13	-	0,25	0,13	?	491,58 m	?	-

N° TP	Carrés	Position stratigraphique (Coupes existantes)	Ø Trou (m)	Ø Empreinte (m)	Sommet (Alt.)	Base (Alt.)	Profondeur (m)	Remarques
TP 7	I 13	-	0,18	0,11	?	491,63 m	?	-
TP 8	I 12	-	0,50	0,22	492,13 m	491,50 m	0,63	pierres de calage
TP 9	H 12/I 12	-	0,35	0,11	492,08 m	491,30 m	0,78	pierres de calage
TP 10	I 13	coupe 10	0,35	0,25	492,20 m	491,80 m	0,40	pierres de calage
TP 11	I 15/I 16	coupe 2+6	0,45	0,23	492,34 m	491,68 m	0,66	pierres de calage
TP 12	L14/M14	coupes 9 et 11	0,80	?	492,32 m	491,43 m	0,89	-
TP 13	L15/M15	coupe 11	0,25	0,13	492,41 m	492,04 m	0,37	pierres de calage
TP 14	O14	-	0,60	?	492,48 m	?	?	-
TP 15	O15/O16	coupe 2+6	0,45	?	492,52 m	491,89 m	0,63	pierres de calage

Remplissage des trous de poteaux

L'ensemble des trous de poteaux a un remplissage limoneux avec des pierres de dimensions très hétérométriques. Dans dix cas, la trace de l'empreinte du poteau a été décelée par un remplissage limoneux fin de couleur grisâtre.

Matériel archéologique piégé dans les trous

Trente-cinq tessons de céramique ont été retrouvés dans le remplissage de ces trous. La plupart proviennent des couches sous-jacentes 4e1 et 4e2, comme l'illustre bien le matériel du trou de poteau n° 12. La présence dans ce trou de poteau de sept tessons provenant du vase n° 2, attribué à la couche 4e2, en apporte la preuve.

Quant aux os humains trouvés au fond du trou, ils appartiennent à la surface du podium (couche 5b). Leur présence peut s'expliquer par la dispersion des os lors de l'abandon du dolmen. Toujours pour le trou de poteau n° 12, le creusement a entraîné l'arrachement de nombreuses dalles de grandes dimensions du podium, qui n'était alors plus apparent.

Dimensions

Sans tenir compte du trou effectué pour le creusement, comme dans le cas du n°12 et du n°14, on peut établir deux grandes classes de poteaux : ceux dont l'empreinte est comprise entre 0,1 et 0,15 m (4 poteaux) et ceux dont l'empreinte est supérieure à 0,20 m (6 poteaux). La profondeur du remplissage, quand celle-ci a pu être observée, mesurait environ 0,6 m, ce qui est une valeur intermédiaire entre celle des poteaux du PC I⁵⁰ et celle du PC II⁵¹.

50 Couche 4b.

51 BOCKSBERGER 1978, p. 110.

Ces observations ne sont malheureusement d'aucune utilité pour reconstituer un plan de construction, étant donné la faible surface de couche préservée par les destructions modernes.

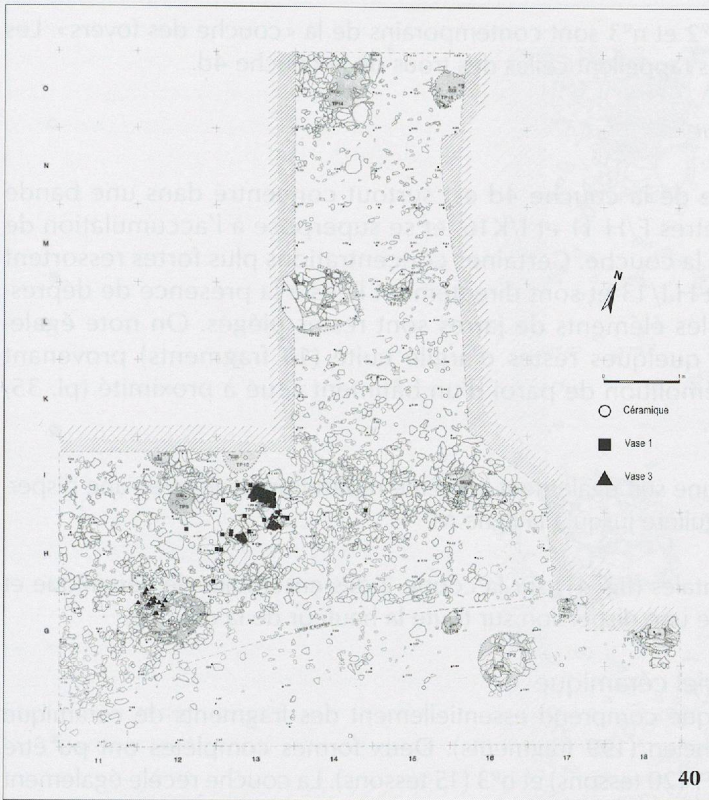
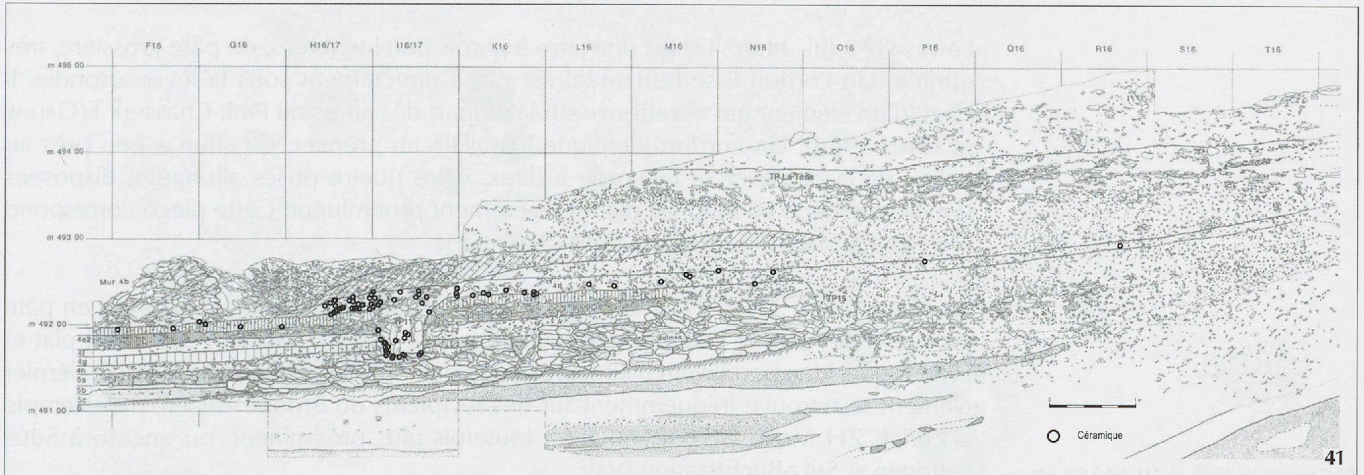


Fig. 40. Projection en plan de la céramique 4d.

Fig. 41. Projection de la céramique 4d sur la coupe 2.



Trous de poteaux des fouilles du printemps 1987

N°	Carré	Position stratigraphique	Ø Trou (m)	Ø Empreinte (m)	Sommet	Base	Profondeur (m)	Remarques
TP 1	V33	15 cm au dessus du niveau du foyer n° 1	0,20	?	493,77 m	?	?	pierres de calage V32-1 à 6 (ensemble de tessons rattaché au niveau d'ouverture)
TP 2	U35	niveau d'ouverture en relation avec le foyer n° 1	0,35	?	493,29 m	?	?	pierres de calage
TP 3	W32	idem TP 2	0,50	0,25	493,74 m	493,07 m	0,67	pierres de calage

Les trous de poteaux n°2 et n°3 sont contemporains de la «couche des foyers». Les dimensions de ces trous rappellent celles des trous de la couche 4d.

Matériel archéologique

• Répartition

Le matériel céramique de la couche 4d est surtout concentré dans une bande comprise entre les mètres F/H 11 et I/K16, et se superpose à l'accumulation de pierres observée dans la couche. Certaines concentrations plus fortes ressortent dans les carrés G12 et H-I/13 et sont directement liées à la présence de dépressions dans lesquelles les éléments de jarres sont restés piégés. On note également la présence de quelques restes d'argile cuite (15 fragments) provenant certainement de la démolition de paroi d'un bâtiment situé à proximité (pl. 35, 15.16).

La concentration en faune suit également la même répartition, mais avec une dispersion beaucoup plus régulière jusqu'à la ligne M.

Les projections horizontales (fig. 41) sur la coupe 2 des ensembles de céramique et de faune font apparaître une dispersion sur toute la hauteur de la couche.

Description du matériel céramique

Le matériel archéologique comprend essentiellement des fragments de céramique grossière du Bronze ancien (199 fragments). Deux formes complètes ont pu être remontées : les vases n°1 (20 tessons) et n°3 (15 tessons). La couche recèle également une douzaine de tessons qui présentent des éléments identifiables.

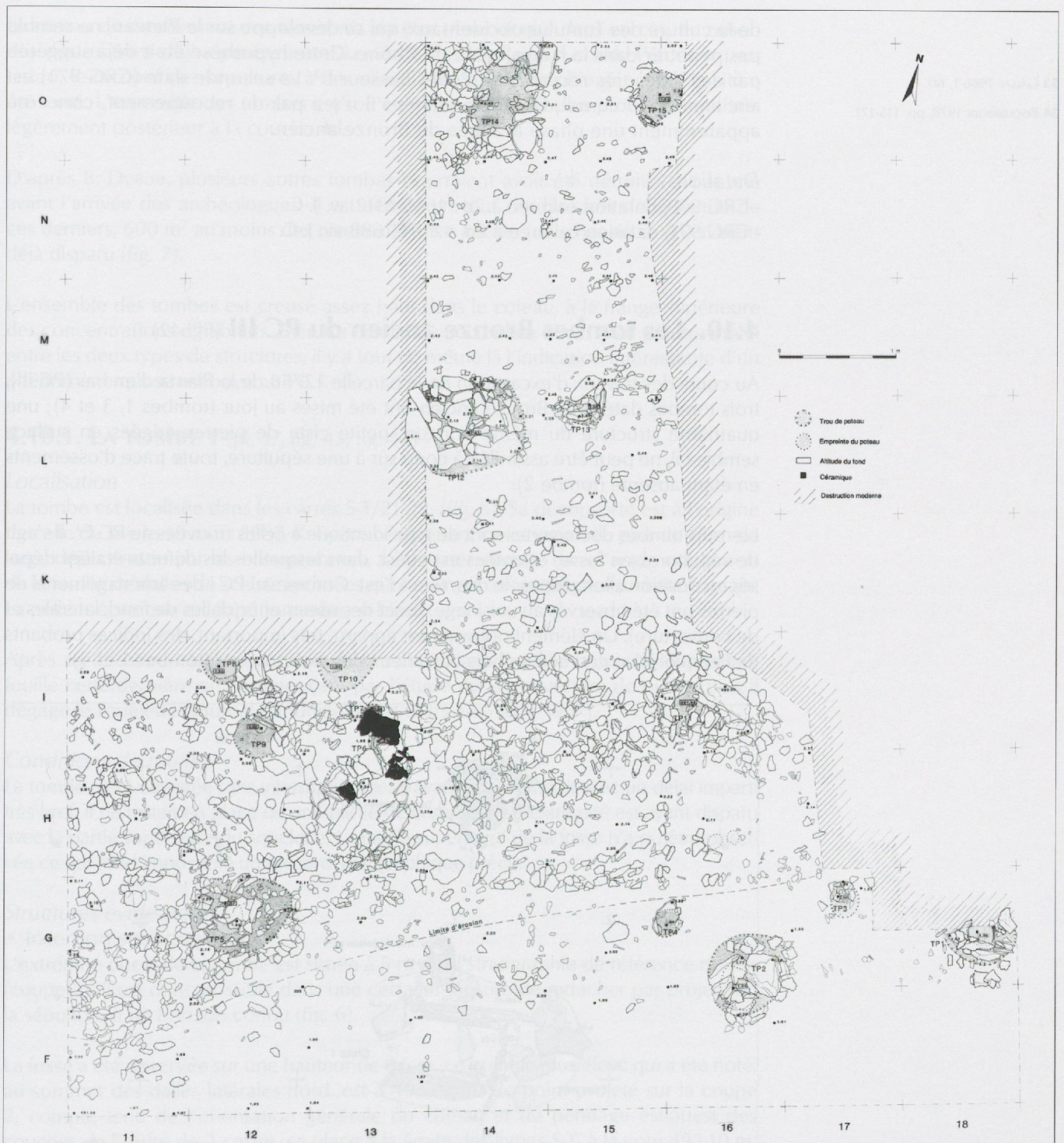
Le vase n°1 (pl. 34, n° 13) est une jarre à parois peu incurvées, en pâte grossière, très effritée. Un cordon lisse horizontal est placé directement sous la lèvre arrondie. Il s'agit d'un élément qui se retrouve sur la plupart des jarres du Petit-Chasseur I (GALLAY et CHAIX 1984). Un cordon identique, parallèle au premier, est situé à peu près au milieu de la panse et se raccorde à deux, voire quatre prises allongées, disposées symétriquement. Le fond est plat et légèrement proéminent. Cette pièce correspond bien au standard des jarres du Petit-Chasseur I.

Le vase n°3 (pl. 35, n° 1) est une petite jarre en forme de tonnelet, réalisée en pâte grossière. Le haut de l'encolure est cylindrique et la lèvre aplatie. Le fond est plat et cylindrique. Une pastille circulaire, presque plate, orne le haut de la panse. Ce dernier élément se retrouve fréquemment sur des récipients du Bronze ancien, par exemple à Zurich ZH Mozartstrasse, où il est toutefois plus proéminent, ou encore à Sutz-Lattrigen BE Sutz-Buchtstation IVa⁵².

Les autres éléments typologiques sont très peu nombreux. Quatre bords sont épais, légèrement rentrants et à lèvre arrondie (pl. 35, 2.4.6.8). Deux ou peut-être trois d'entre eux (pl. 35, 2.4.6) possèdent un cordon lisse directement sous le bord. Un tesson est décoré d'un cordon lisse sur panse (pl. 35, 3). Un autre présente une languette de préhension isolée sur panse (pl. 35, 5) et un dernier un fond plat (pl. 35, 9). Tous les éléments énumérés pourraient avoir appartenu à des jarres, comparables à celles décrites ci-dessus.

Quatre autres fragments en pâte moyenne ou fine semblent provenir de tasses (pl. 35, 10-13). Un bord incurvé (pl. 35, 12) et un fragment de panse (pl. 35, 10) montrent chacun une irrégularité qui pourrait être l'amorce d'une anse. Un bord légèrement incurvé, en pâte très fine, évoque une tasse de type Roseaux (pl. 35, 13). Un dernier petit fragment de bord, d'orientation incertaine, peut difficilement être classé (pl. 35, 7).

⁵² GROSS et alii 1992, pl. 111,3.4.5.7.9, etc.; HAFNER 1995, pl. 8,1.



Les éléments typologiques disponibles pour une attribution chronologique précise de ce niveau sont insuffisants. Une chose certaine est qu'on se situe toujours au Bronze ancien, peut-être à une phase avancée, si le bord en pâte fine mentionné ci-dessus provient effectivement d'une tasse Roseaux, ce qui est très délicat à affirmer. Les fouilles de Concise VD Sous Colachoz ont en effet confirmé la datation récente des récipients de type Roseaux, qui sont limités au niveau Bronze ancien supérieur. Les dates 14C obtenues sont contradictoires. La première (CRG 970) est récente, à cheval entre la fin du Bronze ancien et le Bronze moyen. La céramique valaisanne du début du Bronze moyen, inconnue, s'inscrit peut-être encore dans la tradition de la culture du Rhône, dans la mesure où la céramique

Planche 36. Plan de la couche 4d.

53 GALLAY 1986-1, 60.

54 BOCKSBERGER 1978, pp. 115-171.

de la culture des Tumulus occidentaux, qui se développe sur le Plateau, ne semble pas pénétrer dans la haute vallée du Rhône. Cette hypothèse était déjà suggérée par des dates très récentes du Petit-Chasseur I⁵³. La seconde date (CRG 971) est ancienne et le cumul des deux, même s'il n'y a pas de recoupement, concerne apparemment une phase avancée du Bronze ancien.

Datations

- CRG 970, datation calibrée à 2σ : 1665-1312 av. J.-C.

- CRG 971, datation calibrée à 2σ : 2194-1688 av. J.-C.

4.10. Les tombes Bronze ancien du PC III (fig. 42)

Au cours des travaux d'excavation de la parcelle 12758 de la Planta d'en bas (PC III), trois tombes datées du Bronze ancien ont été mises au jour (tombes 1, 3 et 4); une quatrième structure du même horizon, petite ciste de pierres érigées en surface semble-t-il, ne peut être assimilée à coup sûr à une sépulture, toute trace d'ossements en étant absente (tombe 2).

Les trois tombes découvertes sont de type identique à celles trouvées au PC I⁵⁴. Il s'agit de sépultures en fosse, orientées est-ouest, dans lesquelles les défunts étaient déposés en position allongée, sur le dos, tête à l'est. Comme au PC I des aménagements de pierres ont été observés au voisinage direct des ossements (dalles de fond, latérales et de couverture). Un élément nouveau est apparu, très important, des indices probants de l'emploi d'un cercueil en bois dans deux des trois tombes (tombes 1 et 3).

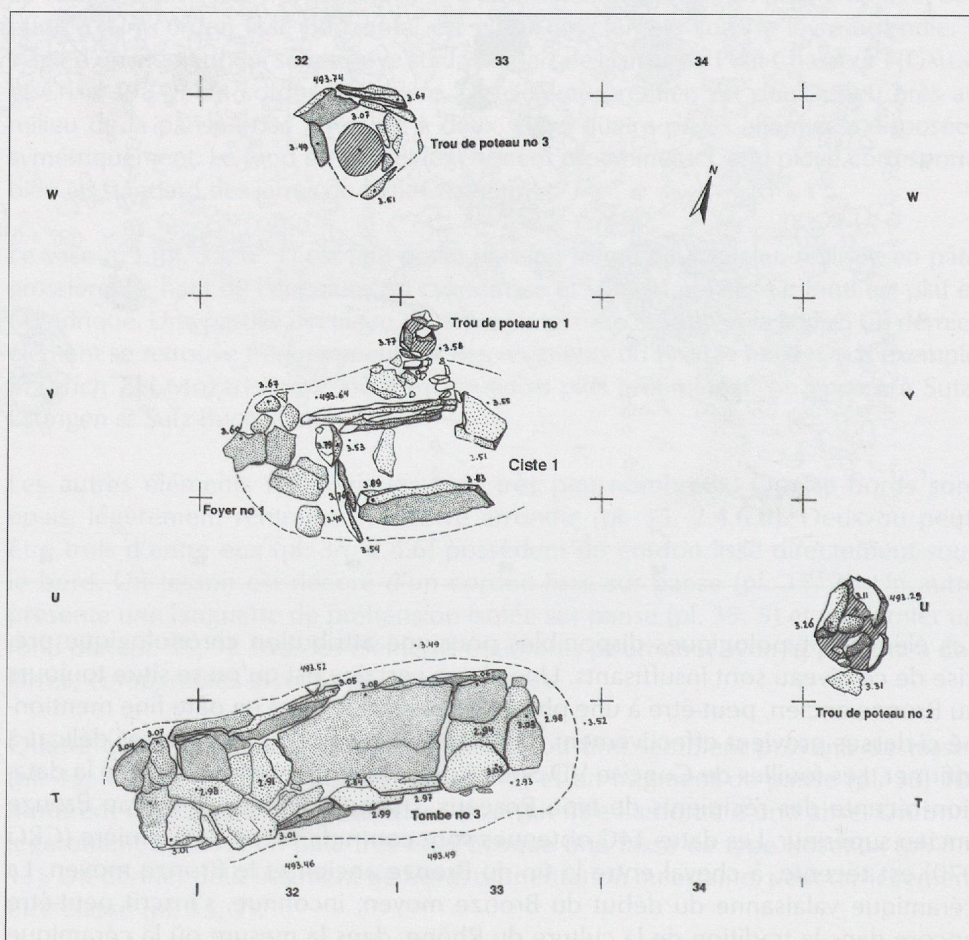


Fig. 42. Plan des structures avril 1987 (Tombe 3 décapage 1, Foyer 1 et Ciste 1 décapage 1, TP 1, TP 2, TP 3).

Le niveau de creusement des fosses n'a pu être observé que dans un cas, en raison des destructions déjà opérées avant la venue des fouilleurs. Lors de l'étude a posteriori, le raccord des sépultures à des niveaux de la stratigraphie générale du site a été tenté. L'ensemble des tombes est soit contemporain, soit plus probablement très légèrement postérieur à la couche 4d.

D'après B. DUBUIS, plusieurs autres tombes pourraient avoir été détruites sur le site avant l'arrivée des archéologues. Il est certain en tout cas que lors de la venue de ces derniers, 600 m² au moins des niveaux Bronze ancien (couches 4e et 4d) avaient déjà disparu (fig. 7).

L'ensemble des tombes est creusé assez haut dans le coteau, à la frange supérieure des concentrations d'habitats. Bien qu'en absolu aucun lien direct n'ait pu être établi entre les deux types de structures, il y a tout de même là l'indication intéressante d'un phénomène qui se retrouve au PC I.

4.10.1. LA TOMBE 1 (pl. 37, fig. 43, fig. 44)

Localisation

La tombe est localisée dans les carrés S-T/21-22. (fig. 5). Sa découverte est à l'origine de celle du site le 16 mars 1987. K. FARJON, examinant l'excavation de plus de 13 m de large déjà creusée par les entrepreneurs, fait la « découverte dans l'angle nord-ouest de la fouille de dalles de schiste inclinées qui couvrent des restes de squelette humain. La pelle mécanique a coupé la tombe en biais ».

Après rectification et photographie de la coupe dans laquelle la tombe apparaît, il fouille cette dernière en commençant par l'étude de la couverture de pierre, puis il dégage le squelette (Journal de fouille du 24 mars au 5 avril 1987).

Conditions de fouille

La tombe a été dégagée sans interruption des travaux d'excavation avec un délai imparti très bref. Il ne restait en place qu'une partie de la sépulture, l'extrémité est ayant disparu avec la partie supérieure du squelette. La partie supérieure de la fosse n'a pu être observée ce qui rend impossible un raccord stratigraphique précis.

Structures évidentes

• Insertion stratigraphique

L'extrémité ouest de la tombe est située à 5 m de la stratigraphie de référence du site (coupe 2). Il est donc possible dans une certaine mesure de rattacher par projection la sépulture à un horizon connu (fig. 6).

La fosse a été observée sur une hauteur de 0,6 m. Le point le plus élevé qui a été noté, au sommet des dalles latérales nord, est à 493,21 m. Ce point projeté sur la coupe 2, compte tenu de l'orientation générale du coteau et du pendage est-ouest des couches de l'ordre de 2 cm/m, se place à la limite des lignes S-T, à la cote 493,10 m, soit à la base de la couche 4d Bronze ancien (pl. 1). Ce résultat corrobore dans une certaine mesure l'observation faite du raccordement possible de la tombe 3 à un niveau de couleur brune. Un facteur de correction doit cependant être introduit dans la mesure où la profondeur observée de la fosse sépulcrale - 0,6 m - paraît insuffisante; tout porte à croire en effet (et notamment les comparaisons avec les tombes 2 et 3 du PC I⁵⁵) qu'il faut la majorer au moins d'une vingtaine de centimètres et qu'elle devait atteindre en tout cas 0,8 m. Les projections placent alors le niveau de la tombe au sommet de la couche 4d ou dans les premiers centimètres du niveau 4c, donc à un niveau qui serait légèrement postérieur chronologiquement à l'occupation 4d. Ce résultat n'est pas sans rappeler la relation clairement établie, au Petit-Chasseur I, entre les tombes Bronze ancien et le niveau d'habitat 4b un peu antérieur.

55 BOCKSBERGER 1978, pp. 125-150.

Cette analyse doit être admise sous toute réserve vu le peu de documents de terrain sur laquelle elle est fondée.

Construction

• Fosse

La sépulture a été établie au fond d'une fosse allongée d'axe nord-est / sud-ouest, creusée à flanc de coteau, perpendiculaire à la ligne de pente. La fosse a 0,7 m de large au niveau des pieds et 0,8 m de large au niveau des coudes. Sa longueur exacte n'est pas connue, en raison des destructions, mais elle n'est pas supérieure à 2,15 m. Nous avons évoqué ci-dessus le problème de la profondeur de la fosse.

• Remplissage de la fosse

Le remplissage de la fosse s'ordonne comme suit :

- à la partie inférieure, trois dalles de schiste échelonnées sous les pieds, les genoux et le pelvis. Des dalles semblables ont sans doute disparu au niveau de la ceinture scapulaire et du crâne (cf. infra tombe 3);
- au-dessus des dalles, les restes d'un squelette aux ossements enrobés d'une couche "brune organique et limoneuse, qui en certains cas précis isole les ossements des dalles sous-jacentes (couche de 1,5 cm d'épaisseur sous les radius et ulna droits);
- des traces de bois, sous forme d'une fine couche de calcite blanche⁵⁶, subsistent au-dessus des couches organiques.

56 BESSE et PIGUET 2011.

Les parois de la fosse sont tapissées de dallettes et de blocs de schiste ou de galets qui dessinent un espace rectangulaire très régulier autour des os humains (rectangle de 1,85 m de long par 0,45 m de large) dont les grands côtés sont rectilignes et distants des os de 8 à 12 cm. L'ensemble des pierres du côté nord comporte une assise inférieure, composée de deux rangées de dallettes verticales ou de galets, large de 0,15 m à 0,25 m et une assise supérieure à un rang de dallettes ou de galets plus droits.

Les pierres du côté sud sont des dalles de chant verticales en deux assises superposées. À l'ouest, l'extrémité de la fosse comporte quelques pierres seulement, au nombre desquelles un gros galet ovoïde maintenu en position verticale par les seuls limons d'infiltration.

Dans l'espace circonscrit par les pierres, au-dessus des traces de bois (calcite blanche), le remplissage de la tombe est constitué d'une succession de fins niveaux d'infiltration, sables et limons alternés. Il atteste de la présence d'un espace vide dans la sépulture.

Le remplissage de la fosse comporte ensuite des dalles de couverture manifestement effondrées :

- une dalle ouest de 1,15 m par 0,45 m, appuyée sur les pierres du pied de la sépulture. Elle s'est brisée en son milieu pour tomber directement sur le remplissage limoneux et les os apparents. Le tibia gauche a été écrasé lors de cette chute et le genou déplacé vers le nord;
- une dalle est, appuyée au nord sur les pierres latérales, effondrée également sur les niveaux limoneux sous-jacents.

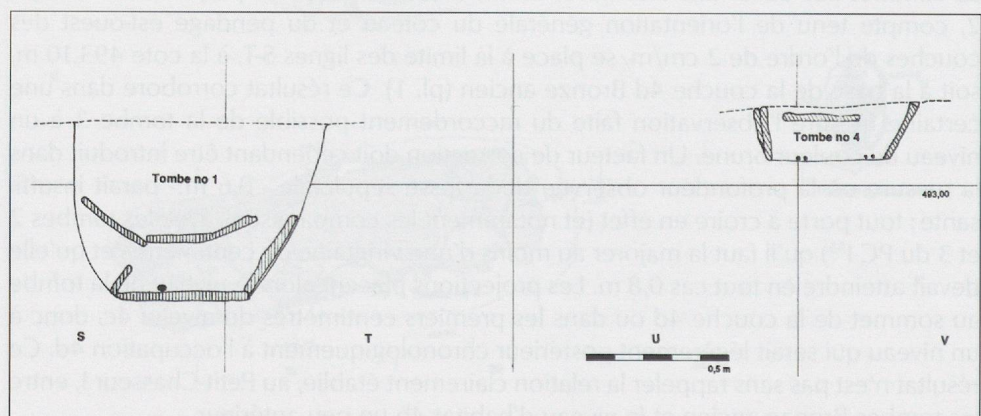


Fig. 43. Coupe théorique des tombes 1 et 4.

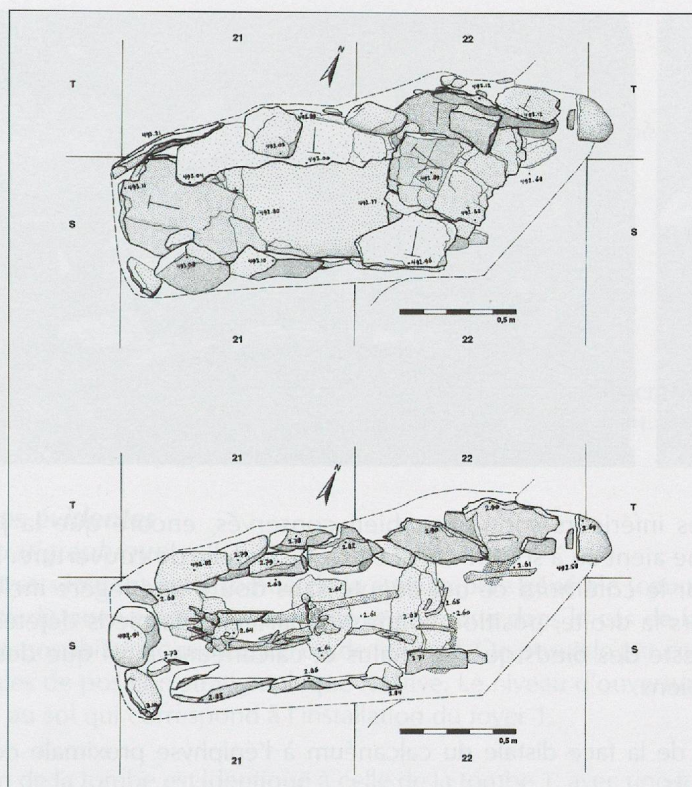


Planche 37. Plans des décapages 1 et 2 de la tombe n° 1.

Au contact direct des dalles de couverture, le remplissage de la tombe continue avec un niveau de 1 à 4 cm d'épaisseur de limon gris sableux d'infiltration. Le reste de la fosse est empli de limon de pente jaune à matrice lœssique.

• Structures latentes

L'ensemble des observations faites est extrêmement intéressant et apporte des éléments nouveaux par rapport aux données du PC I.

L'emploi d'un cercueil en bois pour déposer le corps apparaît ici pour ainsi dire certain. On en a pour preuve, outre la présence de bois décomposé, la disposition des pierres latérales et des dalles de couverture.

Les pierres latérales dessinent un quadrilatère très régulier correspondant à l'ancien cercueil. Elles semblent en fait avoir été calées entre ce dernier et la fosse ; c'est ainsi que certaines d'entre elles, verticales, n'étaient maintenues en place que par les limons d'infiltration après disparition du support primaire (galet ouest).

La position des dalles de couverture permet d'arriver à une conclusion identique ; trop étroites pour reposer sur les blocages de pierre latéraux, elles se sont effondrées sur le remplissage interne à la suite de la disparition d'un élément de soutien qui peut fort bien avoir été un cercueil de bois (pl. 37).

Ajoutons que la section du blocage nord, en triangle, suggère une forme arrondie du cercueil. Il a pu donc s'agir d'un monoxyle taillé dans un tronc.

Position du squelette

Le corps a été déposé en position allongée tête au nord-est, couché sur le dos, bras le long du corps et avant-bras repliés sur le pelvis (pl. 37).

État du squelette

La partie orientale de la sépulture ayant été détruite par la pelle mécanique, il ne reste aucun élément du crâne ou de la ceinture scapulaire. La cage thoracique est réduite à quelques fragments de côtes ; l'humérus droit est en partie conservé en position parallèle au corps ainsi qu'une partie des avant-bras (radius et ulna droits, et radius gauche) convergeant vers le pelvis.



Fig. 44. Photos 153-6/153-27. Vue de la couverture de la Tombe 1. Vue de l'inhumation de la Tombe 1.

Les membres inférieurs sont assez bien conservés, encore que la jambe et la cuisse gauche aient eu à souffrir de la chute de la dalle de couverture. Les patellas ont chuté sur le côté nord ce qui dénote sans doute une légère inclinaison des membres vers la droite, position confirmée par celle de pieds déjetés du même côté. Il ne reste des pieds que les thalus et calcanéum, ainsi que des fragments de métacarpiens.

Le squelette de la face distale du calcanéum à l'épiphyse proximale de l'humérus mesure 1,50 m.

Matériel archéologique

Seules deux taches d'oxyde de cuivre attestent d'un dépôt d'objets avec le défunt. Il s'agit d'une trace triangulaire de 6 x 15 cm environ, pointe au nord, visible sous la partie distale de l'humérus droit, avec coloration du substrat sur 4 cm d'épaisseur, et d'une trace allongée orientée nord nord-est / sud sud-ouest passant sous le coude gauche. La présence d'épingles a été envisagée lors de la fouille, mais outre le fait que leur position serait inhabituelle, la disparition totale de ce type d'objet étonne dans le contexte présent. Nous pencherions plutôt pour des objets en tôle, comme de petits poignards qui pourraient fort bien s'être trouvés à ces emplacements⁵⁷.

Conclusion

Cette sépulture, par son orientation, sa structure et son aspect, se rattache incontestablement au groupe des tombes du Bronze ancien du PC I. La présence difficilement réfutable d'un cercueil de bois, constitue ici un élément nouveau qui nous inciterait à revoir certaines conclusions des fouilles du site précité. Nous pensons en particulier à la tombe Bronze ancien n 3 du PC I, que nous avons fouillée avec A. GALLAY et K. FARJON, où la position des dalles de couverture, restées subhorizontales à 0,3 m au-dessus du squelette, n'a pas été expliquée⁵⁸. Des fouilles plus ou moins récentes de sépultures du Bronze ancien, à Spiez-Einigen/Holleeweg BE, à Posieux/Bois-de-Châtillon FR, à Collombey-Muraz/La Barmaz VS et à Vufflens-la-Ville/En Sancy VD, ont aussi toutes abouti à la conclusion de l'usage systématique d'un contenant en bois, qui aurait été calé dans la fosse à l'aide d'un aménagement de pierres ou de dalles plus ou moins fourni⁵⁹.

Ajoutons enfin que la présence certaine d'objets de métal dans la tombe rend d'autant plus regrettable la disparition de la partie supérieure du squelette, autour de laquelle se concentre d'habitude la majeure partie du mobilier déposé avec le défunt.

⁵⁷ BOCKBERGER 1978, pp. 135-150.

⁵⁸ Cf. publication PC n°4 coupe Planche 37.

⁵⁹ GRÜTTER 1980, RAMSEYER 1990-1, HONEGGER 1994-95, MARIÉTHOZ 2005.

4.10.2. LA TOMBE 3 (pl. 38, fig. 42, fig. 45, fig. 46)

Localisation

La tombe 3 se situe dans les carrés T-U / 30-32, une dizaine de mètres à l'est de la tombe 1, et un mètre au sud de la « tombe 2 ».

Altitude d'ouverture de la fosse : 493,50 m

Altitude moyenne du fond : 492,82 m

Conditions de fouille

Sa découverte résulte d'un repérage préliminaire de la fosse de creusement de la tombe, et grâce à ces conditions, l'ensemble de l'aménagement et de son contenu ont pu être étudiés avec précision.

• **Structures évidentes**

Insertion stratigraphique

Quinze mètres séparent cette tombe de la stratigraphie générale (coupe 2) située à l'ouest. Cette distance est plus importante encore que dans le cas de la tombe 1 et interdit toute possibilité de projection ou de raccord. On possède par contre des indications locales de position stratigraphique relative. Le niveau d'ouverture de la fosse est rattaché au sol qui correspond à l'installation du foyer 1.

L'orientation de la tombe est identique à celle de la tombe 1, avec une fosse allongée d'orientation est-ouest, creusée perpendiculairement à la ligne de pente dans une couche de limons gris jaunâtre.

Remplissage de la fosse

La fosse est de forme allongée. Ses dimensions sont pour sa longueur de 2,40 m et pour sa largeur de 0,86 m. Le remplissage est constitué par un mélange de limons de pente identiques au terrain encaissant. Le sommet du remplissage laisse apparaître quelques petites dalles de schiste qui ont permis de repérer la fosse. Lors de la fouille, l'ouverture de la fosse apparaissait légèrement rétrécie vers le haut et le phénomène a été expliqué par une certaine « plasticité du sol encaissant ». On peut aussi attribuer ce léger effet de surplomb à un écoulement des parois encaissantes suite à l'affaissement du couvercle du coffre.

Construction

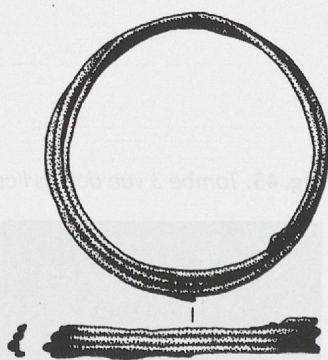
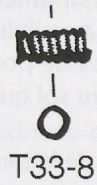
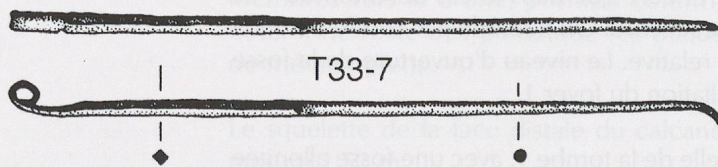
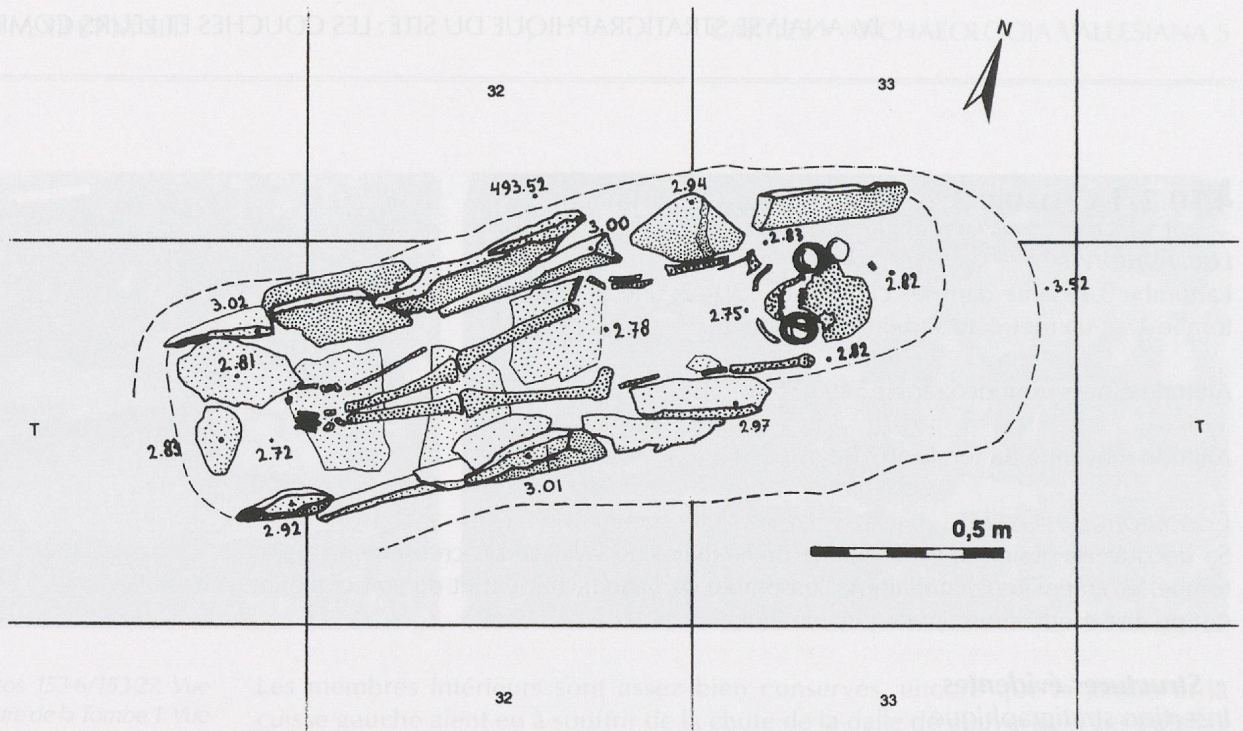
Le coffre est décalé sur le côté nord de la fosse. Le sol de la tombe est composé d'un dallage fragmentaire, constitué par 4 dalles (environ 0,3 x 0,2 m) non jointives et disposées transversalement. L'une est située sous la tête du défunt, une seconde se trouve au niveau de l'articulation bassin-fémur, une troisième est placée sous les genoux et la dernière supporte les pieds.

Deux rangées de dalles verticales bordent le « dallage » au sud et au nord, et constituent les parois latérales du coffre. Une des pierres, parmi les cinq qui composent la rangée sud, repose sur le « dallage ». La rangée nord constituée de sept pierres est plus longue de 0,6 m que la rangée sud. La hauteur des dalles qui forment ces rangées est d'environ 0,25 m.

Il ne subsiste pratiquement aucun espace vide au niveau des bras entre le corps et les parois. Sur la totalité de la longueur du « coffre » reposent une série de dalles de couverture. Elles se sont affaissées au sud vers l'intérieur de la tombe. Ces dalles constituent un dispositif jointif de couverture de la tombe, regroupant des pierres de grandes dimensions (0,3 x 0,4 m et 0,4 x 0,4 m) au niveau du torse et de la tête, alors que celles qui recouvrent la partie inférieure du corps sont de plus petites dimensions.

Fig. 45. Tombe 3 vue depuis l'est.





0 5 cm

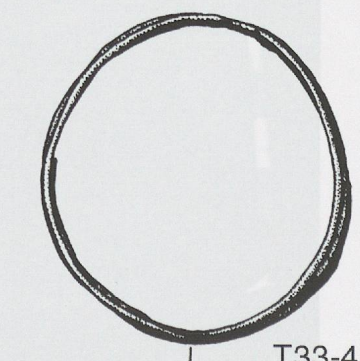


Planche 38. Plan du décapage 2 de la tombe n° 3 et mobilier.

Position du corps

Le défunt est en position allongée sur le dos, les bras le long du corps, la tête orientée à l'est. La position de la face dirigée vers le haut est confirmée par la symétrie des boucles d'oreilles et aussi par le fait que la mandibule recouvre les boucles gauches.

La possibilité d'un dépôt du corps dans un cercueil en planches de bois est évoquée dans le journal de fouille du 9 avril 1987. « Sous la plus petite des boucles de droite, un fragment de bois préservé de la corruption totale par l'oxyde de cuivre, indique l'existence d'un fond de tombe en matière périssable. Les veines du bois sont visibles dans le sens de la longueur de la sépulture ».

D'autres indices vont aussi dans le sens de l'interprétation d'un cercueil en bois :

- le corps est quasiment au contact de l'entourage de dalles du coffre ;
- l'affaissement des parois de la fosse a été provoqué par un vide important qui n'existait pas au moment de l'inhumation ;
- le basculement des dalles de couverture n'a pas entraîné de déplacement des parois latérales.

Description du matériel et localisation (pl. 38 et fig. 46).

Le matériel de la tombe comporte trois types d'ornements :

- 6 anneaux spiralés en bronze formant deux groupes symétriques retrouvés au niveau des oreilles.

Latéralisation des anneaux	N° objet	Ø anneau	Ø fil	Description
Oreille gauche	T33-1	5 cm	1,8 à 2 mm	4 spires, enroulement terminal absent
	T33-2	6,5 / 6,7 cm	1,8 à 2 mm	4 spires, enroulement terminal perpendiculaire au plan de la boucle
	T33-3	6,5 / 6,7 cm	2 mm	4 spires, enroulement terminal perpendiculaire au plan de la boucle
Oreille droite	T33-4	5,8 cm	1,8 à 2 mm	4 spires, enroulement terminal absent
	T33-5	6,5 / 6,7 cm	1,8 à 2 mm	4 spires, enroulement terminal perpendiculaire au plan de la boucle
	T33-6	6,5 / 6,7 cm	2 mm	4 spires, enroulement terminal perpendiculaire au plan de la boucle

Les anneaux de petit diamètre (T33-1, T33-4) étaient les plus proches du cou. Les anneaux spiralés à une extrémité enroulée constituent une parure fréquente dans les sépultures de la culture du Rhône, près d'une centaine de pièces sont répertoriées⁶⁰. Elles ont généralement été découvertes dans des tombes féminines et leur position indique qu'il s'agit de boucles d'oreilles, mais aussi, dans certains cas, d'anneaux de chevelure, par exemple pour maintenir des tresses, comme cela a été suggéré pour

⁶⁰ DAVID-ÉLBIALI 2000, 247-250.

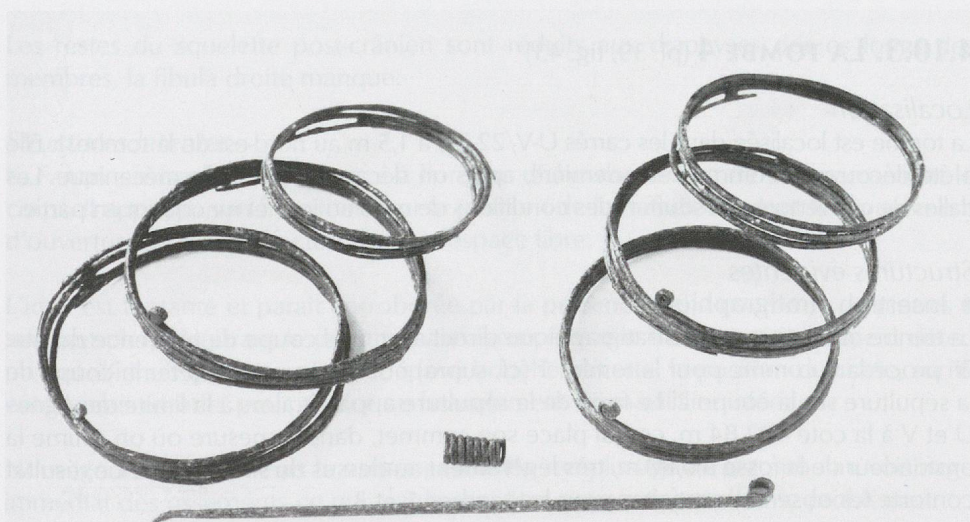


Fig. 46. Matériel Tombe 3.

61 RUCKDESCHEL 1978, 228-229.

62 BOCKSBERGER 1978, pl.36,2/516.3/517/518.

63 GALLAY ET CHAIX 1984, pl.12,1042.

64 ABELS 1972, pl.57D,2; BILL 1976, fig.3,1; SCHWAB 1982, fig. p. 23; OBERKAMPF 1997, pl.6,3-7, voir aussi DAVID-ELBIALI 2000, 159, ill.65 (exemplaires répertoriés en Suisse occidentale).

65 BOCKSBERGER 1978, pl.36,511-512.515; 42,5/523.6/524.

66 DAVID-ELBIALI 2000, 256, ill.127.

67 BOCKSBERGER 1978, pl.9/527.10/528.17/535.

les découvertes appartenant à des groupes Bronze ancien d'Allemagne du Sud, d'Autriche et de Hongrie⁶¹. Présentes dès le tout début du Bronze ancien, elles sont surtout abondantes durant la phase classique de la culture du Rhône, mais semblent perdurer jusqu'au début du Bronze moyen. Trois exemplaires ont été découverts dans la tombe 2 du Petit-Chasseur I⁶².

- une épingle en bronze (T33-7) à tête enroulée et pointe recourbée, d'une longueur de 14 cm. Le col, de section losangique, mesure 4,5 cm de longueur et 3,5 mm de côté, alors que la tige est circulaire.

L'épingle se trouvait sous l'épaule droite, la tête enroulée vers le haut du corps, la pointe recourbée vers le bas (JF du 9 avril 1987). Les épingles à tête enroulée étroite apparaissent dès le BzA2 (selon la terminologie de Reinecke). Elles succèdent aux petites épingles à tête en rame non décorée, dont un exemplaire a été mis au jour dans le dolmen XI du Petit-Chasseur I⁶³. Il s'agit d'une forme ubiquiste qui est récurrente jusqu'au premier âge du Fer. La particularité d'un col de section quadrangulaire torsadé ou aplati semble par contre limitée au Bronze ancien. On peut citer comme comparaisons des pièces provenant des nécropoles lausannoises de La Bourdonnette et de Bois-de-Vaux, ou encore l'exemplaire de Châtel-sur-Montsalvens FR et celui des Allinges-sur-Aviet (Haute-Savoie)⁶⁴. Ces épingles datent indifféremment de la phase classique ou de la phase avancée de la culture du Rhône. On a retrouvé au Petit-Chasseur I des épingles à tête enroulée et col aplati décoré, dans les tombes 1 et 3, ou torsadé, dans les tombes 2 et 3⁶⁵. Ces dernières sépultures datent, par contre, toutes de la phase avancée de la culture du Rhône.

- un tube spiralé d'une longueur de 1,35 cm, comprenant 8 spires d'un diamètre de 7,5 mm. Le fil de bronze a une section de 1,2 mm. Il est localisé à un peu moins d'une dizaine de centimètres à l'est du crâne. Les tubes spiralés apparaissent en Suisse occidentale dès la phase classique de la culture du Rhône. Moins abondants au Bronze ancien que les tubes enroulés, leur usage se prolonge par contre jusqu'au Bronze final. Leur longueur et leur diamètre sont variables. Ils figurent assez régulièrement dans l'inventaire des sépultures du Bronze ancien⁶⁶. Trois fragments proviennent de la tombe 3 du Petit-Chasseur I⁶⁷.

Documents ostéologiques humains

• Conservation

Les os qui apparaissent sur le relevé de terrain n'ont pas été conservés, à l'exception d'un fragment de maxillaire droit avec le rocher droit portant une trace de cuivre (T33-9). Donc les déterminations de l'âge et du sexe n'ont pas pu être réalisées à partir de ces quelques fragments d'os conservés.

4.10.3. LA TOMBE 4 (pl. 39, fig. 43)

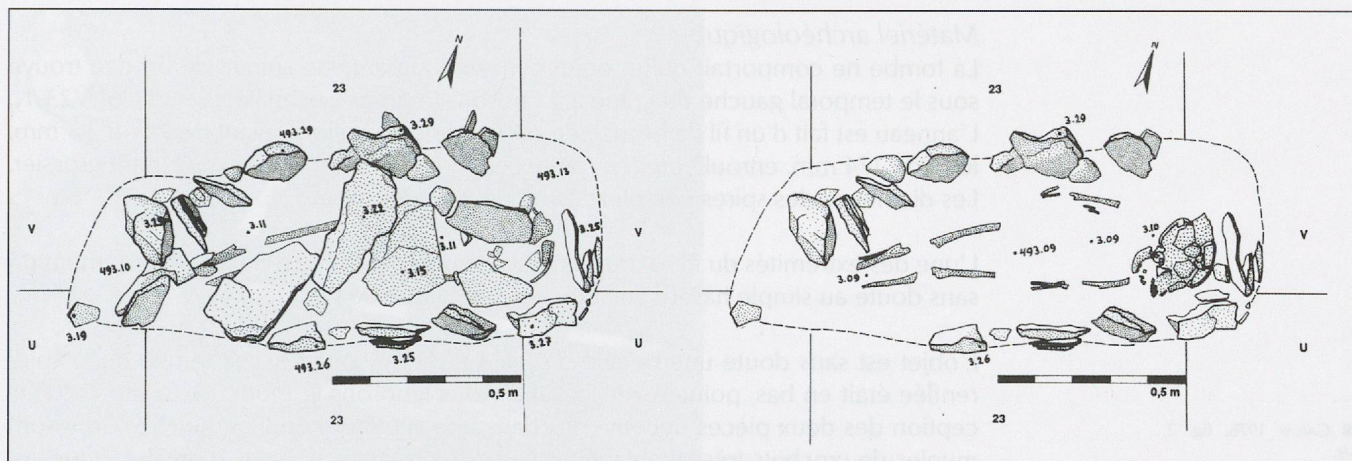
Localisation

La tombe est localisée dans les carrés U-V/22-24, à 1,5 m au nord-est de la tombe 1. Elle a été découverte comme cette dernière, après un décapage à la pelle mécanique. Les dalles de couverture ont souffert des conditions de mise au jour et manquent en partie.

Structures évidentes

• Insertion stratigraphique

La tombe est sans raccord stratigraphique direct avec une coupe de référence du site. En procédant comme pour la tombe 1 (cf. supra) nous pouvons projeter la coupe de la sépulture sur la coupe 2. Le fond de la sépulture apparaît alors à la limite des lignes U et V à la cote 492,84 m, ce qui place son sommet, dans la mesure où on estime la profondeur de la fosse à 0,80 m, très légèrement au-dessus du sommet 4d. Ce résultat conforte les observations faites pour les tombes 1 et 3.



• Construction

La sépulture a été établie au fond d'une fosse allongée d'axe nord-est/ sud-ouest, creusée à flanc de coteau, perpendiculairement à la ligne de pente. La fosse mesure 0,45 m de large à l'ouest, 0,55 m à l'est, et 1,4 m de longueur. La couche encaissante consiste en colluvions à forte matrice loessique ce qui s'explique par sa position topographique. La partie supérieure de la tombe a été détruite lors de la découverte.

• Remplissage de la fosse

Les pierres sont absentes du fond de la sépulture et n'apparaissent qu'en placage sur les bords de la fosse dont elles épousent l'inclinaison. Elles dessinent de la sorte une couronne d'éléments épars, ne dépassant pas 0,20 m de longueur, qui entoure le squelette sur une hauteur moyenne de 0,15 m à 0,18 m. Le sommet des pierres détermine un plan assez régulier au-dessus de l'espace qu'occupait le corps.

La majeure partie des pierres est schisteuse, des dalles pour la plupart, à l'exception d'un bloc situé au pied de la tombe.

Au-dessus du squelette, le remplissage de la fosse comporte quelques dalles, assez importantes parfois (jusqu'à 0,3 m de longueur) dispersées au-dessus du corps sans former une couverture véritable.

Les restes osseux, en très mauvais état de conservation, montrent un corps étendu sur le dos, tête au nord-est, face au sud, membres supérieurs étendus le long du corps, plaqué pour le gauche et légèrement écarté pour le droit, membres inférieurs allongés.

Le crâne, écrasé sur place, a la bouche béante, la mandibule nettement basculée vers le bas, en connexion anatomique.

Les restes du squelette post-crânien sont réduits aux diaphyses des os longs des membres, la fibula droite manque.

Structures latentes

K. FARJON envisageait la présence à l'origine d'une couverture de bois recouvrant le corps. Il appuyait son hypothèse sur la position de la mandibule dont le mouvement d'ouverture se serait effectué dans un espace libre.

L'idée est tentante et paraît corroborée par la présence de la couronne de pierres à sommet plan entourant le défunt, mais aucun élément n'est ici véritablement déterminant : l'inhumé peut avoir été déposé bouche ouverte, la position du crâne, sur le côté, paraît en effet peu propice au basculement du maxillaire inférieur.

Nous ignorons par ailleurs la nature exacte du remplissage de la tombe au voisinage immédiat des ossements ce qui aurait peut-être permis de trancher le problème.

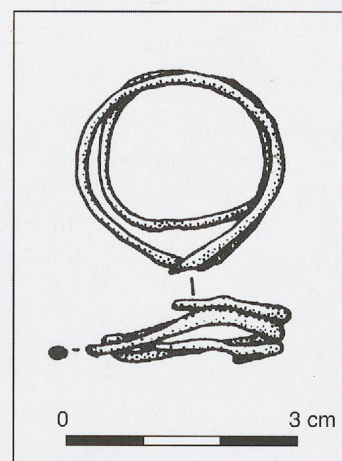
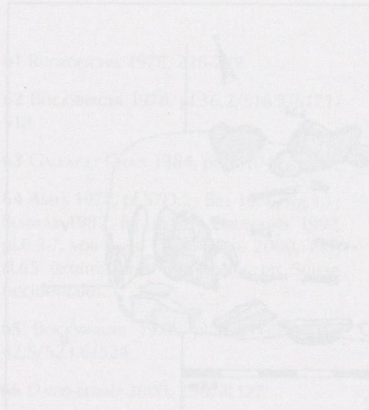
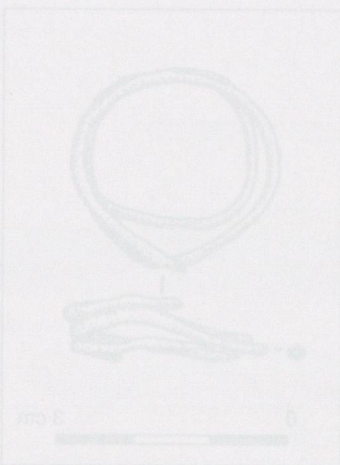


Planche 39. Plan des décapages 1 et 2 de la tombe n° 4 et mobilier (V23-1).



68 GALLAY 1976, fig. 2, 8-9.



Matériel archéologique

La tombe ne comportait qu'un objet conservé, un anneau spiralé de bronze trouvé sous le temporal gauche du crâne à 1 cm sous le processus mastoïde (pl. 39, V23-1). L'anneau est fait d'un fil de bronze de section très irrégulière, allant de 1,17 à 2,3 mm, long de 174 mm, enroulé en deux spires et un tiers d'un travail relativement grossier. Les diamètres des spires complètes sont de 21 et 27 mm.

L'une des extrémités du fil est très amincie, l'autre précédée d'un léger renflement dû sans doute au simple hasard vu la qualité technique de l'artefact.

L'objet est sans doute une boucle d'oreille portée à gauche, l'extrémité de la spire renflée était en bas, pointée vers l'avant. Nous ignorons le mode de fixation. À l'exception des deux pièces découvertes dans une sépulture de Conthey VS⁶⁸, qui sont munies de crochets très semblables à ceux de certaines boucles d'oreilles actuelles, les autres auraient pu être coulissées par l'extrémité qui n'est pas enroulée, voire suspendues à l'aide d'un fil en matière périssable.

4.10.4. LE FOYER 1 ET LA CISTE 1 (fig. 42, fig. 47)

• **Le foyer 1**

Localisation

Le foyer 1 se situe dans les carrés U-V/32-33 au nord de la tombe 3, à une altitude moyenne de 493,50 m, soit la même altitude que celle de l'ouverture de la fosse de la tombe précitée.

Il s'agit d'un foyer en légère cuvette, de forme allongée (dimensions 1,4 x 0,8 m) avec quelques pierres brûlées. Son utilisation a également rubéfié le substrat formé par une couche de limons gris jaunâtre.

D'autres foyers situés à l'est sur le même niveau sont mentionnés par K. FARJON (Journal de fouille du 1er avril 1987) mais seront « sacrifiés », ce dernier « estimant qu'ils sont trop isolés pour mériter une fouille ».

• **La ciste 1**

Localisation

La ciste 1, petite ciste de pierre, est implantée en surface au milieu du foyer 1.

Conditions de fouille

Le caisson de pierres est apparu (Journal de fouille du 18 mars 1987) après que la pelle mécanique ait arraché la dalle sud et brisé le sommet de la dalle nord. Les renseignements concernant les deux structures, ciste 1 et foyer 1, sont très fragmentaires.

Insertion stratigraphique

Altitude du sommet de la dalle: 493,29 m

Altitude de la base de la dalle: 493,51 m

La ciste 1 est implantée dans le foyer 1. Un limon de pente d'aspect caillouteux est observé à la base de la dalle nord, l'entoure sur une largeur d'environ 4 cm et recoupe la couche rubéfiée par le foyer 1. De part et d'autre de la dalle ouest a été observé un niveau de graviers fins qui dénote la présence d'une couche de ruissellement venue recouvrir le foyer 1.

Construction

Il s'agit d'un caisson ouvert à l'est, constitué de dalles (dimensions 0,4 x 0,6 m) au sud et au nord et fermé à l'ouest par des dalles de plus petites dimensions. La dalle sud

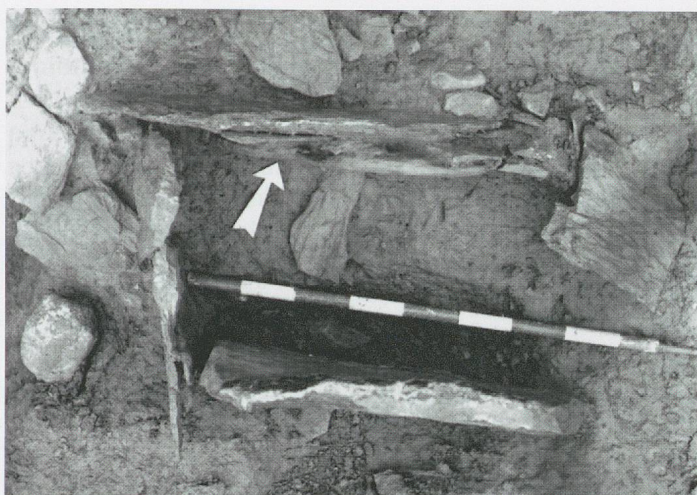


Fig. 47. Vue de la ciste 1 en plan.

est une « dalle de schiste à surface très régulière et dont le bord supérieur est droit, voire rectifiée. La dalle nord est prolongée au nord-est par une petite dallette rubéfiée, calée par d'autres pierres rougies qui font partie du Foyer 1 ». On note l'absence de couverture pour cette structure.

Remplissage

Le caisson est comblé par un limon d'infiltration, stratifié avec des sables et des graviers fins. Aucuns ossements n'ont été retrouvés à l'intérieur du remplissage de cette structure.

Interprétation

L'absence d'ossements, de couverture, le caractère non-clos de la structure, son implantation stratigraphique au-dessus du niveau d'ouverture des fosses des autres tombes du Bronze et ses dimensions restreintes rendent peu plausibles l'hypothèse d'une tombe. Sa construction suit de peu le fonctionnement du foyer et la position de cette structure rigoureusement au centre du foyer parlerait plutôt en faveur d'un aménagement lié à cette activité domestique.

4.11. Couche 4c2. Colluvions et phase érosive

Extension topographique

Cette couche, caractérisée par un fort niveau de limons de pente, est fortement érodée ou disparaît totalement dans le nord de la zone fouillée. Elle n'a pu être observée dans la totalité de son extension étant donné les destructions modernes qui altèrent cette surface. Là où elle est en partie observée, dans la coupe 16 (pl. 7), son épaisseur est au minimum de 0,40 m. Dans la coupe 1 à l'est son épaisseur varie entre 0,20 m et 0,30 m.

Insertion stratigraphique

La base de la couche est subhorizontale dans la coupe 15 (pl. 6) au contact de la couche 4e1, alors que son sommet est biseauté vers l'est par un léger talus sur lequel sera installé le mur 4b (cf. infra). Dans la coupe 16, transversale, à l'ouest, la couche est interrompue dans le mètre E, repose sur la couche 4e1 jusqu'à la limite F/G et se poursuit plus au nord sur le talus de la couche 4d. Dans la coupe 2, l'interruption de la couche se fait avant le mur 4b à la limite G/H et la couche sous-jacente est directement la couche 4d.

Composition sédimentaire

La couche 4c2 est composée de limons de pente relativement hétérométrique, avec des dallettes. Le niveau se caractérise par l'orientation des pierres verticales

en lignes nord-sud, alors que celle des autres niveaux du site est est-ouest. Le phénomène, n'a pu être expliqué dans les conditions de la fouille (exiguïté des surfaces et destructions).

Contenu archéologique

Le matériel archéologique est rare, avec 5 tessons, et aucun élément identifiable.

4.12. Couche 4c1. Colluvions

Extension topographique

Cette phase de dépôt de limon de pente est localisée dans la partie occidentale de la zone fouillée (carré D11).

Insertion stratigraphique

Le dépôt s'effectue sur un talus assez prononcé issu d'une première phase d'érosion qui a entamé les couches sous-jacentes 4c2 et 4e (mètres C et D, pl. 7).

Composition sédimentaire :

La couche 4c1 est composée d'un limon de pente avec des dalles, identique à celui de la couche 4c2.

Structures évidentes

Dans le carré D11, on observe un niveau de traces de feu et les restes de deux poteaux carbonisés, situés directement au-dessous de la première assise du mur 4b. Une datation a été effectuée sur les charbons de bois des poteaux carbonisés. (CRG 969, datation calibrée à 2σ : 1189-515 av. J.-C.)

4.13. Couche 4b. Horizon Bronze final (pl. 42)

L'horizon 4b, situé entre les lignes G et O (coupe 2), est riche en restes anthropiques. Un mur, dont on suit la trace sur toute la largeur sud du chantier, appartient à ce niveau.

Niveau archéologique

Le niveau, qui n'excède pas 0,20 m d'épaisseur, se termine en sifflet à l'amont et forme à l'aval un talus d'érosion qui disparaît au voisinage du mur. Ce talus paraît dû aux phénomènes de ruissellements induits par la présence du mur.

Matériel archéologique

Le matériel est très dispersé. On dénombre 46 tessons, dont un seul possède un élément identifiable (pl. 42, n° 3). Il s'agit d'un fragment de fond plat en pâte grossière, qui révèle une technologie plus élaborée que celle en usage au Bronze ancien. Ce fond est parfaitement lisse à la surface inférieure. Il forme d'abord un anneau cylindrique, sorte d'amorce de pied, avant l'évasement des parois. On note également la présence d'un outil en cristal de roche (pl. 42, n° 2).

4.14. Le mur 4b (pl. 40, pl. 41, fig. 48, fig. 49, fig. 50)

Localisation

Le mur 4b occupe l'aval du site. Son axe est nord-est/sud-ouest. Les parements amont et aval sont conservés entre les carrés E15 et G18 sur une longueur de 3 m. Il s'agit d'un mur à double parement, d'une largeur d'un mètre dans sa partie la mieux conservée. Le mur proprement dit se prolonge à l'ouest par un enrochement qui a pu être suivi jusqu'en limite de fouille dans le carré D11, et va au-delà.

Plusieurs destructions modernes ont affecté cette construction. Dans sa partie orientale, le mur s'interrompt avec une seule assise de pierres, mais tout porte à croire qu'il se poursuivait plus à l'est et qu'il a été détruit lors de l'excavation de la parcelle Mon Foyer. En F-G/16-17, le passage de diverses canalisations (eau et gaz) a entamé le sommet du mur. Dans le mètre E15, le creusement d'une canalisation d'égouts a entaillé le mur sur une longueur de 0,8 m et une profondeur de 0,5 m. Plus à l'ouest dans les carrés E11 et E12, les fondations d'un garage appartenant à l'immeuble de la parcelle 5018 ont détruit une partie de l'enrochement.

Insertion stratigraphique

Le mur paraît avoir été établi à la suite d'une action érosive de la Sionne. Il repose pour cette raison sur des niveaux divers (4c, 4) dans la mesure où ces derniers ont été touchés par le phénomène. Le mur est scellé par le niveau 4a1.



Fig. 48. Mur 4b, vue du parement nord.



Fig. 49. Mur 4b, vue du parement sud.



Fig. 50. Coupe du mur 4b (coupe 6).

Construction

L'appareillage du mur se compose essentiellement de dallettes de schiste (dimensions supérieures ou égales à 0,1 m de longueur) et de galets d'origine morainique ou fluviale. Un décompte effectué à l'issue des décapages 2, 3, 5 et 7 pour établir la proportion entre galets et dallettes de schiste donne un rapport de 1 pour 7. La coupe 6 (pl. 1), transversale par rapport à l'axe du mur, met en évidence les deux parements amont et aval. On peut noter l'alternance d'assises composées en majorité de galets avec d'autres uniquement en schiste. Il apparaît aussi que le parement amont, conservé sur une hauteur de 0,8 m et sur une quinzaine d'assises, ainsi que le parement aval, conservé sur une hauteur de 0,4 m, se sont affaîssés (angle de 12°) vers le sud, sans doute à la suite d'une érosion à l'aval du mur.

Les parements extérieurs sont constitués de dalles relativement grandes (0,4 m de longueur en moyenne) et de pierres plus allongées, appareillées en boutisses. Le blocage central est fait de pierres de plus petites dimensions soigneusement rangées. Quelques-unes de ces pierres sont rubéfiées. La première assise du mur est réalisée avec de très grandes dalles de schiste.

Rétablissement de la hauteur du mur

Une évaluation du volume de pierres effondrées du mur est établie à l'endroit où celui-ci est le mieux conservé, dans le carré G17. Le calcul est fait selon un axe perpendiculaire au mur sur une bande de 1 m de largeur, de part et d'autre des parements amont et aval. Il nous donne pour l'éboulement à l'amont un volume de 0,3 m³, et à l'aval un volume de 0,24 m³. Ce résultat est à relativiser dans la mesure où nous avons observé que le mur s'est écroulé vers le sud et qu'une grande partie des pierres ruinées a dû être emportée par l'érosion, plus forte à l'aval du mur. Le calcul donne au mur une hauteur minimum de 1,30 m.

Hypothèse fonctionnelle

Étant donné les très fortes traces d'érosion qui ont été observées soit en stratigraphie, soit en plan dans les niveaux qui ont précédé ou suivi l'édification de ce mur, on peut penser que cette construction a pour origine une volonté de protéger la base du coteau de l'érosion, en contenant les courants. L'état de ruine de l'ensemble, particulièrement dans la partie orientale, montre qu'il n'a qu'imparfaitement rempli cet office.

4.15. Couche 4a1. Ruine du mur 4b

Dans la coupe 1, le niveau 4a1 est stratigraphiquement le plus récent placé sous la couche 4a2. Il est constitué de blocs de pierre de taille moyenne à grande, de forme irrégulière, liés par un mortier de chaux.

Dans la coupe 2, la couche 4a1 est stratigraphiquement la plus récente.

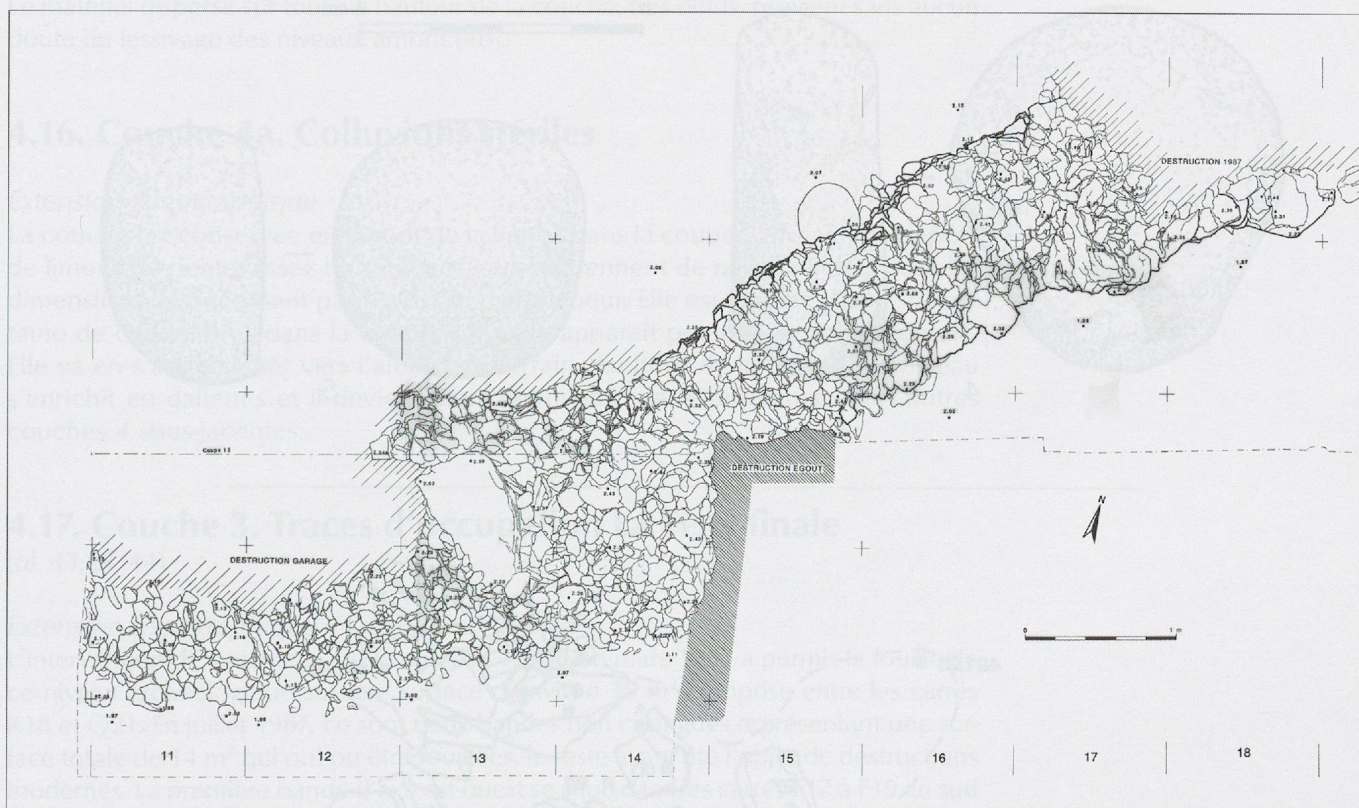
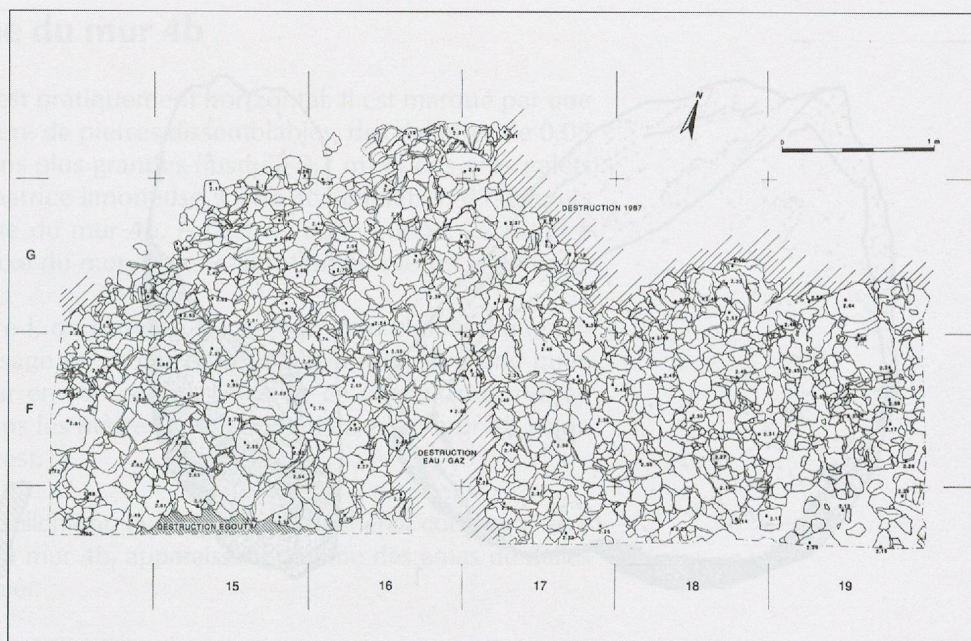
Dans la coupe 3, la couche 4a1 est stratigraphiquement la plus récente.

Dans la coupe 4, la couche 4a1 est stratigraphiquement la plus récente.

Dans la coupe 5, la couche 4a1 est stratigraphiquement la plus récente.

Planche 40. Plan de surface de la ruine du mur 4b.

Planche 41. Plan du mur et de l'encrochement ouest 4b.



Contenu archéologique (pl. 42)

1 fragment de meule (pl. 42, n° 1)

1 percuteur et une molette en serpentine (pl. 44, n°s 4 et 5)

Datation

La datation du mur est donnée par un niveau de traces de feu et les restes de deux poteaux carbonisés, trouvés directement sous la première assise dans le carré D11. La datation a été effectuée sur les charbons de bois des poteaux carbonisés (CRG 969).

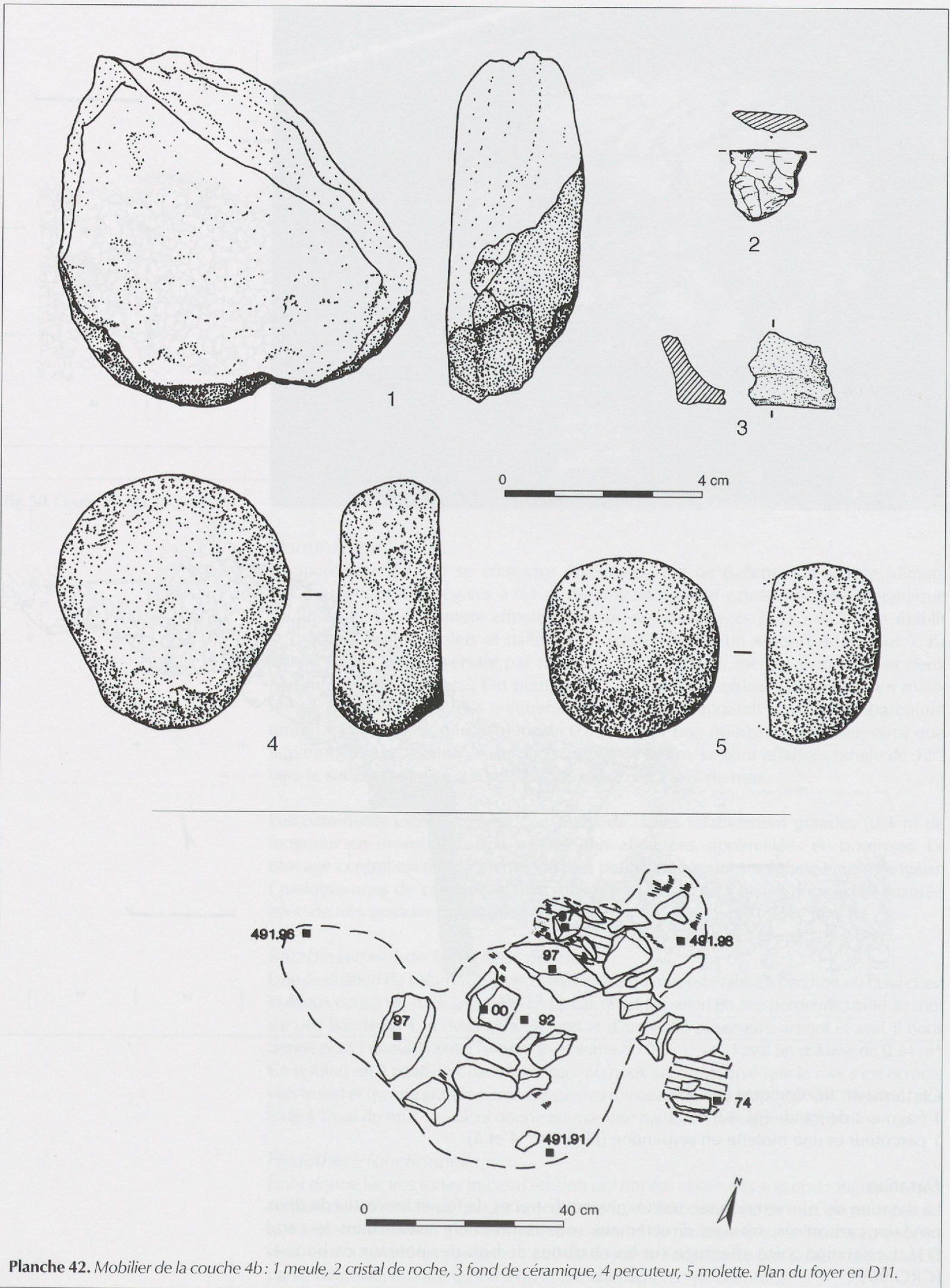


Planche 42. Mobilier de la couche 4b: 1 meule, 2 cristal de roche, 3 fond de céramique, 4 percuteur, 5 molette. Plan du foyer en D11.

4.15. Couche 4a1. Ruine du mur 4b

Dans la coupe 1, le niveau 4a1 est pratiquement horizontal. Il est marqué par une succession plus ou moins régulière de pierres dissemblables, des dallettes de 0,05 à 0,1 m, des dalles de dimensions plus grandes (jusqu'à 0,2 m) et des gros galets (jusqu'à 0,3 m), pris dans une matrice limoneuse. Cette accumulation d'éléments hétérogènes provient de la ruine du mur 4b. À l'est de cette coupe, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'axe du mur, la concentration en pierres diminue.

Dans la coupe 2 (pl. 1) au mètre I, on observe le passage d'un chenal d'une largeur de 0,4 m, avec un remplissage de sables et de graviers triés, et d'une quinzaine de centimètres de hauteur en son centre. L'axe de ce chenal (observé en plan dans le décapage 4b/4, dans les mètres I 14-I 15) suit l'axe du mur 4b selon une orientation nord-est/sud-ouest.

Outre les alluvions issues du ruissellement, le remplissage du chenal consiste essentiellement en éléments tombés du mur 4b, apparaissant comme des amas de dalles obliques plaquées contre ce dernier.

Contenu archéologique

Le matériel dispersé sur toute la hauteur de la couche, très diffus, provient sans aucun doute du lessivage des niveaux amont (4b).

4.16. Couche 4a. Colluvions stériles

Extension stratigraphique

La couche est conservée en amont de la ligne I dans la coupe 2. Il s'agit de dépôts de limons de pente, assez homogènes, qui contiennent de rares dallettes dont les dimensions ne dépassent pas les 0,3 m de longueur. Elle est épaisse d'une soixantaine de centimètres dans la coupe 1 où elle apparaît pratiquement horizontale. Elle va en s'amincissant vers l'amont du terrain. Au nord de la ligne N, le niveau s'enrichit en dallettes et il devient alors impossible de le différencier des autres couches 4 sous-jacentes.

4.17. Couche 3. Traces d'occupation La Tène finale

(pl. 43, pl. 44)

Extension topographique

L'intervention de sauvetage sur la parcelle 12758 en mars 1987 a permis la fouille de ce niveau archéologique sur une surface d'environ 15 m² comprise entre les carrés K18 et Q21. En juillet 1987, ce sont deux bandes non contiguës représentant une surface totale de 14 m² qui ont pu être fouillées, le reste ayant été l'objet de destructions modernes. La première bande d'axe est-ouest se situe dans les carrés F17 à F19 au sud de la coupe 1 (pl. 2). La seconde d'axe nord-sud est comprise entre les carrés H 14 et R15 et est parallèle à la coupe 2 (pl. 1).

Une mention de B. DUBUIS fait état de la présence de ce niveau dans la coupe est du chantier de l'immeuble Mon Foyer (coupe 3) : «On la retrouve (couche 3) de façon moins évidente sur la paroi est, et très proche de la surface du côté sud.»

Cette observation nous renseigne sur la position stratigraphique de la couche 3 à l'est, identique à celle observée à l'ouest à 40 m de distance, et aussi sur la présence de ce niveau sur l'ensemble de la parcelle 12758.

Insertion stratigraphique

La couche 3 a été subdivisée en plusieurs strates : 3a, 3b et 3c. Les critères retenus pour les différencier sont difficilement discernables suivant les endroits, surtout lorsque l'on se transporte vers l'amont du site où l'ensemble des couches se réduit à un unique niveau de limon de pente. L'ensemble de ces niveaux 3 repose sur la couche 4a qui elle aussi est constituée par un limon de pente.

Dans la coupe 1, on observe un épaississement des couches 3 entre la partie ouest où leur puissance ne représente que 0,2 m et la partie est où elle atteint 0,4 m. Cette dilatation constitue un indice de plus pour situer la zone d'habitat liée à cette occupation dans la partie sud-est de la parcelle 12758.

Composition sédimentaire

La couche 3c se présente comme un niveau de cailloux assez compact à la base de cet ensemble 3 et qui semble mieux défini sur le talus que dans la partie aval du chantier.

La couche 3b est composée de limons ou de loëss lessivés piégés dans des dépressions. Elle est surtout présente dans les carrés F18 et F19 où elle atteint 0,30 m d'épaisseur. Il s'agit d'un niveau limoneux foncé, gras et riche en éléments charbonneux.

La couche 3a est caractérisée par un niveau de dalles de schistes disposées à plat pouvant atteindre une épaisseur de 30 cm. Dans une tranche comprise entre la ligne H, 50 et la ligne K, on observe un cailloutis homogène et compact. Dans les carrés F17 à F19, la couche 3a ne subsiste que par lambeaux infimes. Elle est d'ailleurs à cet endroit au contact de zones remaniées par divers travaux modernes.

Structures évidentes

Étant donné l'exiguïté de la surface conservée, l'observation porte sur un nombre restreint de structures et ne permet en aucune façon de se faire une idée de l'occupation humaine existant à ce niveau.

En N15, un trou de poteau d'un diamètre de 30 cm, visible en sa partie haute dans la coupe 2, présente des pierres de calage, dont un fragment de meule d'une vingtaine de centimètres. Sa base se situe à une altitude de 492,63 m, soit 1,13 m sous son niveau d'apparition. Il perfore les niveaux sous-jacents 4a, 4b et 4c.

En K14 et K15, au sommet de la couche 3a, on observe une dépression avec une concentration plus forte de pierres d'un module inférieur à 0,20 m, dont la plupart ont un fort pendage vers l'intérieur de la dépression.

Dans la partie sud, deux trous de poteau apparaissent au niveau de la couche 3c, ainsi que la limite d'extension d'un niveau charbonneux pouvant constituer le bord d'un foyer.

Contenu archéologique (pl. 44)

Le mobilier céramique⁶⁹, relativement maigre étant donné le peu de surface exploitée, se limite à une vingtaine de pièces, dont une dizaine est significative. Il se compose de céramique grise fine (6 fragments appartenant au moins à 2 récipients), de céramique peinte (1 fragment) et de céramique « indigène » (une douzaine de fragments dont au moins 3 récipients et 3 fragments indéfinissables de céramique plus grossière (pouvant appartenir au même récipient). L'ensemble de ce corpus est daté du 1^{er} siècle av. J.-C., période de La Tène finale D.

Le mobilier métallique ne permet pas de venir étayer la chronologie de l'ensemble céramique. Il se réduit à 3 objets en bronze et 2 en fer. Il est toutefois intéressant de noter que la tige en bronze (pl. 44, n° 10) peut être interprétée comme un déchet de fabrication en relation avec une activité de métallurgistes, qui par ailleurs est attestée pour le fer par la présence de scories⁷⁰.

Une meule (N15-3) faite dans une roche métamorphique présente une surface de frottement légèrement convexe. Il s'agit ici de la partie mobile de la meule (ou main de meule) (dimensions 21 x 16 x 4 cm). Cet instrument a été retrouvé en position secondaire, utilisé comme pierre de calage dans un trou de poteau (cf. supra).

La faune, composée en majorité de caprinés, se réduit à une poignée d'ossements, essentiellement des esquilles, et situés dans la couche 3a.

69 Analyse G. KAENEL

70 Analyse V. SERNEELS

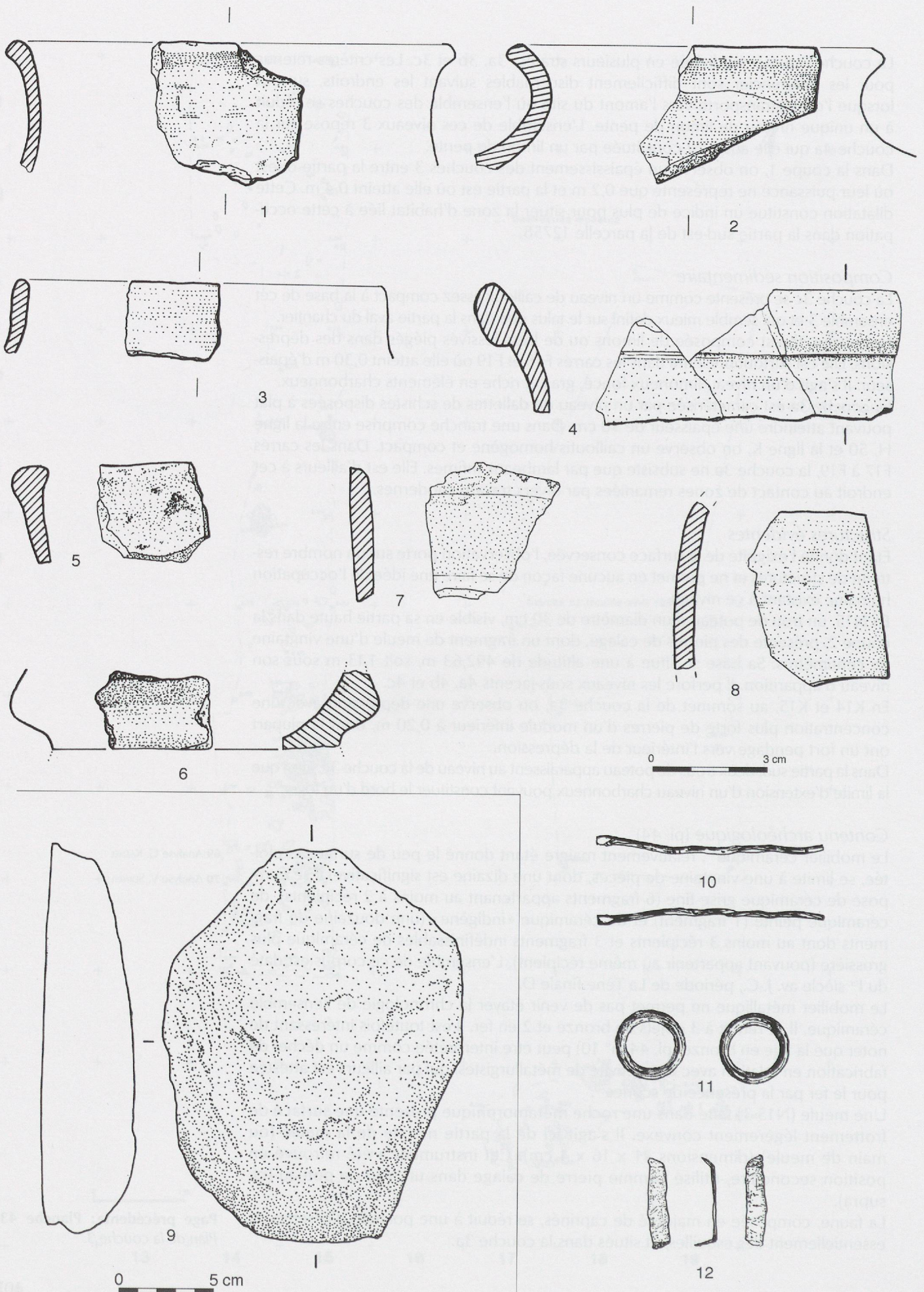


Planche 44. Mobilier de la couche 3: 1-5 bords, 6 fond, 7 fragment de panse peint, 8 panse, 9 meule, 10-12 mobilier métallique en bronze.

Datation

Une analyse radiocarbone effectuée sur un échantillon de charbon de bois prélevé dans la partie amont du site (mètre S15) livre une date trop récente (CRG 968, datation calibrée à 2σ : 86-528 apr. J.-C.)

Il s'agit probablement d'un problème d'attribution stratigraphique à un endroit où les couches 2b et 3a sont très proches, étant donné l'amincissement de ces dernières en sifflant vers l'amont.

4.18. Couche 2. Horizon submoderne

Cette couche n'est conservée que sur une surface très restreinte étant donné l'importance de destruction des travaux modernes. Elle n'a pas été fouillée, mais d'après une description sommaire à partir des principales stratigraphies, les coupes 1 et 2, elle peut être divisée en deux strates :

- la strate sous-jacente 2b est beaucoup plus limoneuse que la précédente. Elle dépasse rarement 0,15 m d'épaisseur. Elle contient des traces organiques (charbons de bois) et des esquilles de faune qui proviennent sans doute d'un lessivage du sol d'habitat sous-jacent (couche 3a).
- une partie supérieure 2a d'une épaisseur d'une trentaine de centimètres, constituée par des limons de pente et des graviers, avec une forte densité de pierres orientées suivant la ligne de plus forte pente. Les dimensions de ces pierres dépassent rarement 0,10 m de longueur et mesurent pour la plupart moins de 0,05 m. Il s'agit essentiellement de schistes.

En l'absence de fouille de ces niveaux, aucun mobilier archéologique n'a été récolté et on ne peut donc proposer de datation plus fine que celle de période historique (romaine tardive si l'on tient compte de la datation CRG 968). Ce niveau est recouvert par la couche 1 constituée de remblais modernes.

• Tableau des datations radiométriques des niveaux postérieurs à l'ossuaire

Laboratoire N°	Échantillon N°/couche	Carré	Matériel	¹⁴ c Âge conv. (BP)	Âge calibré (BC-AD) Calibration 2 sigma Courbe intcal04.14c	Probabilité
CRG 968	N° 1 / 3b	S15	Charbon de bois	1740±75	AD 86 - 107 120 - 435 491 - 508 518 - 528	0.014 0.970 0.011 0.006
CRG 969	N° 2 / 4c2	C-D/11-13	Charbon de bois	2690±110	BC 1189 - 1179 1158 - 1145 1130 - 515	0.003 0.004 0.993
CRG 970	N° 3 / 4d	H-I/14-15	Charbon de bois	3205 ± 75	BC 1665 - 1648 1644 - 1312	0.012 0.988
CRG 971	N° 4 / 4d	G18	Charbon de bois	3570 ± 90	BC 2194 - 2176 2144 - 1688	0.010 0.990
CRG 972	N° 5 / 4e1-4e2	H-I/16-17	Charbon de bois	3815 ± 145	BC 2835 - 2816 2668 - 1878 1840 - 1828 1792 - 1785	0.005 0.991 0.003 0.001
CRG 973	N° 6 / 4e1-4e2	D19	Charbon de bois	3510±120	BC 2189 - 2182 2141 - 1528	0.003 0.997
CRG 974	N° 7 / 5a	N12	Charbon de bois	3925±150	BC 2872 - 2032	1.000
CRG 975	N° 8 / 5b	H 11-12	Charbon de bois	4055±60	BC 2866 - 2804 2776 - 2769 2763 - 2467	0.133 0.005 0.862

